



# ANNALES 1999

SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

N° ISSN 1250-5781





### AVERTISSEMENT

*Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.*

*Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993  
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.*

*Le temps a passé et la technique a évolué.*

*Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,  
toutes les préférences informatiques ayant changé.*

*Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques  
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page  
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :  
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs  
ou positionnement des images dans les textes...*

*La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,  
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.*

*Veillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.*

*Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.*



# Éditorial

## La contribution de la numismatique à l'histoire bretonne

**L**Y A UNE RÉELLE CONTRIBUTION DES TRAVAUX NUMISMATIQUES à l'histoire de l'Armorique et de la Bretagne. Seulement cette contribution n'est pas la même pour la période moderne et pour l'Antiquité. Autrement dit la numismatique est d'autant plus précieuse que les autres sources sont rares. Plus on avance dans le temps, moins les monnaies sont utiles à la recherche, mais plus elles le seront à la pédagogie, à l'enseignement, à la vulgarisation.

L'utilité historique de la recherche numismatique antique est de même nature que celle de la recherche archéologique en général. Les rares textes dont nous disposons sur la proto-histoire de notre péninsule sont heureusement complétés par les trouvailles monétaires.

Nombreuses sont les questions posées par les monnaies gauloises. Parmi des questions, celles qui concernent les peuples et les territoires : pourquoi peu de monnaies d'or attribuées aux Vénètes proviennent-elles du territoire vénète ? Pourquoi la plupart des monnaies attribuées aux Namnètes proviennent-elles de territoires plus à l'est ? N'existait-il pas un peuple dans la région de Cholet où l'on trouve un monnayage assez homogène dit "à l'aigrette" ? Le territoire osisme était-il divisé en fonction des aires de découverte de trois monnayages différents ?

La vie économique des Gaulois est évidemment éclairée par les trésors : circulation des monnaies d'or le long des fleuves, dispersion des pièces coriosolites selon l'axe probable de leur fuite après leur défaite.

L'étude, désormais plus facile, des titres de métal précieux dans le monnayage gaulois nous permettra peut-être un jour de savoir pourquoi et quand certains peuples restent fidèles à l'or, même affaibli, et si c'est au même moment que d'autres adoptent l'argent allié.

De la période mérovingienne, l'absence de pièces, à ce jour, attribuables à l'actuelle Basse-Bretagne, reste énigmatique. Les trienses attribuables à l'est de la péninsule nous renseignent sur les noms des monétaires, sur l'importance d'un vicus (Rezé) par rapport à la capitale d'un comté (Nantes). Ils nous renseigneront peut-être un jour sur la toponymie, et sur les courants d'échange, quand les lieux de trouvaille auront été multipliés et identifiés.

L'iconographie des ducs de Bretagne s'enrichit des monogrammes figurant sur leurs deniers, même si on ne les a pas tous déchiffrés.

Les siècles suivants sont évidemment plus riches en archives. Les monnaies gardent pourtant leur intérêt. L'apparition de la devise des ducs de Bretagne sur les pièces (DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE) rappelle leur valeur politique. D'ailleurs, au XV<sup>e</sup> siècle, qui frappait encore des monnaies d'or ? Plus guère les féodaux, mais les souverains de plein exercice : les rois d'Angleterre, de France, de Navarre, les ducs de Bretagne et de Bourgogne.

Ensuite les monnaies ne sont plus qu'illustrations d'une histoire que l'on connaît par d'autres sources. Mais des illustrations à forte valeur pédagogique, surtout si l'on parle de monnaies d'or, un métal au rôle magique, même si l'on peut le déplorer.

Ainsi les quarts d'écu de Nantes et Rennes rappellent qu'au XV<sup>e</sup> siècle la riche Bretagne était la place d'importation de l'argent américain dans le royaume.

Les quatre cents écus d'or frappés à Dinan au nom de Charles X rappellent les guerres de la Ligue ; les médailles indiquent généralement quel événement le pouvoir en place souhaite commémorer, même si ce n'est pas celui que l'histoire a retenu.

Les expositions sur l'histoire de Bretagne font de plus en plus appel aux monnaies : nous l'avons encore vu au Château de Nantes en 1998 à propos d'Anne de Bretagne. C'est normal, car les monnaies sont abondantes pour tous les siècles étudiés, ce qui n'est pas le cas des autres types d'objets. Ainsi la numismatique est-elle le fil rouge permettant à tous de se repérer dans l'histoire de la Bretagne et, pour certains, d'en être fiers. ■

DANIEL CARIOU



*Florin de Jean V (vers 1421, Rennes) : cette pièce d'or, auparavant inconnue pour Rennes et parfois attribuée à Jean IV pour d'autres ateliers, rappelle le rôle de puissance politique et économique de la Bretagne tenant la balance égale entre ses deux voisins, Angleterre et France ; l'affirmation de souveraineté contenue dans la devise ducal ; et la nécessité commerciale de frapper des monnaies d'or, sans doute parce que la Bretagne est un lieu de commerce alors que ses deux grands voisins sont en guerre.*

#### **Alain Naël (1941-1999)**

*Alain Naël nous a quittés à la veille de Noël. Il était l'un des onze fondateurs de notre association qui lui devait beaucoup.*

*Né en 1941, originaire du Morbihan, Alain Naël avait commencé sa carrière dans l'enseignement. Il parlait de la période de sa vie qu'il avait vécue comme enseignant à Guérande avec beaucoup d'émotion.*

*Son intérêt pour les monnaies a été conforté par Yann Poupinot, fondateur de l'Association Numismatique Armoricaïne et dont il fut aussi, aux côtés de Yann Poupinot, la cheville ouvrière.*

*Quittant l'enseignement, Alain Naël a ensuite créé un négoce de minéraux et de monnaies à Nantes. Beaucoup d'entre-nous ont reçu ses remarquables catalogues qu'il coéditait avec Gérard Barré.*

*Ensuite, il nous avait guidés dans la création de la SBNH, et les exigences morales très fortes qu'il nous avait suggérées, et qui avaient toujours été les siennes, ont façonné notre association. C'est grâce à Alain Naël que la SBNH ne ressemble à aucune autre association de numismates.*

*De lui, nous gardons des souvenirs empreints d'humanité – même très malade, il se démenait pour aider des Nantais en difficulté – et surtout ses principes moraux sur lesquels il n'acceptait pas de concession, restant pour cela une référence absolue pour chacun de nous.*

*Nous ne pouvons, impuissants devant sa disparition, que transmettre à son épouse et à ses deux enfants nos condoléances, nos regrets et l'expression de notre peine profonde.*

# Sommaire

ANNALES 99 - Dépôt légal Mars 2001  
Conception/Mise en page C. Fontenoy - Brest

PAGES

## Protohistoire de la Bretagne

• Les Incunables de la Numismatique bretonne	CHIRON DU BROSSAY	5
Essai de classification des haches et coins en bronze		6
Monnaies armoricaines trouvées près de Merdrignac (Côtes-du-Nord)		9
• Découvertes monétaires antiques sur le canton de Huelgoat	PHILIPPE ABOLLIVIER	11

## La Période ducale

• Réflexions à propos du denier anonyme à la croix dans un polylobe	YANNICK JÉZÉQUEL	16
• Un prototype de double à l'hermine passant retrouvé?	DANIEL CARIOU	19
• Note sur une florette de Jean V de l'atelier de Morlaix	YANNICK JÉZÉQUEL	21
• Panorama du monnayage du duc de Bretagne Jean V (1399-1442)	GILDAS SALAÛN - DANIEL CARIOU	23
• Un jeton de compte sous Jean V	DANIEL CARIOU	49
• Trois faux bretons du XV <sup>e</sup> siècle et un douzain à légende fantaisiste	DANIEL CARIOU - GILDAS SALAÛN	51
• À propos de fausse monnaie bretonne	CLAUDE-YOENN ROUSSEL-HIDOUX	53
• Des monnaies bretonnes médiévales en cuir ( <i>suite de l'article de 1999</i> )	CLAUDE-YOENN ROUSSEL-HIDOUX	55

## Du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle

• La monnaie dans les contes bretons	GILDAS SALAÛN	57
• Un étrange jeton-piéfart d'Anne de Bretagne	GILDAS SALAÛN - DANIEL CARIOU	59
• À la recherche d'une marque de graveur pour l'atelier de Dinan	DANIEL CARIOU	61
• Un douzain rennais de Charles VIII surfrappé sous Louis XIV	DANIEL CARIOU	63
• Des médailles rennaises sous Louis XV - 1723-1732-1744	SYLVIE DE TURCKHEIM-PEY - GILDAS SALAÛN	65
• Deux jetons contremarqués du poinçon de jurandes d'orfèvres bretons	GILDAS SALAÛN	69
• Quelques objets conservés au musée Dobrée	GILDAS SALAÛN	71
• De nouvelles monnaies royales nantaises retrouvées	GILDAS SALAÛN	73
• Un barème à Guérande au XVIII <sup>e</sup> siècle	DANIEL CARIOU	75

## La Bretagne moderne

• La médaille de l'exposition d'Hygiène de Brest (1894)	YVES COATIVY	79
• Le croiseur <i>Colbert</i> de Brest à Toulon	DANIEL CARIOU	81
• Actualités numismatiques bretonnes		83

Répertoire raisonné  
des monnaies  
de la guerre de succession  
de Bretagne

1341-1365

GILDAS SALAÛN



SOCIÉTÉ BRETONNE  
DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

**Voici le premier supplément hors série des Annales de la SBNH :**

**“RÉPERTOIRE RAISONNÉ DU MONNAYAGE DE CHARLES DE BLOIS ET JEAN IV” classé par ordre chronologique.**

*Ce travail est l'ouvrage de Gildas Salaün, et on ne saurait que le louer d'avoir pris la peine de reclasser tout le monnayage des guerres de succession de Bretagne, non en fonction des critères esthétiques (or, billon blanc, billon noir) mais par imitation en fonction des types royaux et ensuite chronologiquement par émission, avec la référence aux différents d'émissions. Quelquefois, l'imitation bretonne correspond à un modèle royal non retrouvé, et parfois l'émission bretonne semble s'intercaler entre deux émissions royales.*

*Gildas Salaün a pour cela examiné de nombreuses collections publiques et privées dont certaines n'avaient pas été étudiées depuis cent ans. C'était le cas de la collection Thomas Dobrée.*

*De nombreuses émissions inédites enrichissent ce travail illustré d'abondance et, là où on ne connaissait qu'une accumulation de types monétaires, on dispose désormais de séries reclassées logiquement et chronologiquement, ce qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire monétaire depuis deux ducs.*

**Vous pouvez vous procurer cet ouvrage à l'adresse suivante :**

**SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE - 6, rue Texier-La-Houille - 56000 Vannes**

# LES INCUNABLES DE LA NUMISMATIQUE BRETONNE

*Cette année nous présentons deux articles de Chiron de Brossay,  
extraits de la "Revue de Bretagne, Nantes et Anjou" de 1964,  
sur des trésors dans les Côtes-du-Nord, haches et monnaies coriosolites.  
On verra encore une fois combien les connaissances ont pu progresser depuis.*

## ESSAI

---

### DE CLASSIFICATION DES HACHES ET COINS EN BRONZE

Trouvés dans les Côtes-du-Nord

---

Longtemps on a négligé les monuments laissés sur notre sol par des peuplades dont nous savons à peine les noms. Mais depuis que l'histoire ne s'écrit plus seulement au moyen de compilations et d'extraits des chroniqueurs, on s'est demandé ce qu'étaient en réalité ces hordes qui portèrent l'effroi dans l'Italie, la Grèce et l'Asie Mineure, ces Gaulois dont les vestiges se rencontrent à chaque pas dans presque toutes les parties du monde connu des anciens, et sur lesquels les historiens nous donnent à peine quelques faibles renseignements sans précision et sans clarté. Ainsi est née une nouvelle branche de l'Archéologie qui, franchissant la limite des temps historiques, cherche à reconstituer une époque à laquelle nous devons les *tumuli*, les *cromlechs*, les *menhirs* et les *dolmens*. C'est là une œuvre de patience où aucun détail, aucun débris ne doit être dédaigné.

Parmi les objets que l'on trouve le plus fréquemment dans les Côtes-du-Nord, il convient de citer les *haches en bronze* qui paraissent avoir succédé aux *celtæ* de pierre. La variété de leurs formes nous a fait penser qu'un essai de classification de ces armes ne serait peut-être pas inutile. C'est d'ailleurs l'opinion déjà émise dans la *Revue archéologique* du mois de janvier 1866; mais l'article publié par ce recueil se borne à décrire un certain nombre de types trouvés dans diverses contrées, sans faire ressortir les caractères qui les rapprochent ou les distinguent; en un mot, il ne contient pas une véritable classification, son but étant principalement de provoquer des recherches et de faire appel à toutes les personnes qui ont à cœur les progrès de la science. La classification définitive ne pourra s'établir que lorsqu'on aura groupé le plus grand nombre possible de haches ou coins en bronze appartenant à chaque région. Nous avons tenté d'apporter, au nom de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, notre contingent à cette œuvre, pour ce qui concerne notre département.

— La hache en bronze la plus simple nous présente une lame assez mince, affectant la forme d'un triangle isocèle, dont le sommet aurait été tronqué, et dont la base serait occupée par le tranchant. C'est la reproduction métallique de certains coins en pierre, sauf toutefois l'épaisseur rendue moins nécessaire par la résistance du bronze.

On ignore si cette arme était ou non adaptée à un manche; mais dans les deux cas l'usage devait en être peu facile. Aussi trouvons-nous un second modèle muni d'un rebord latéral destiné soit à retenir le manche, soit à donner plus de prise à la main. Cette dernière circonstance a fait désigner sous le nom de *haches à main* celles qui offrent ce caractère.

Un perfectionnement a raccourci les rebords latéraux et les a réunis par un rebord transversal séparant le talon de la lame proprement dite.

Puis les rebords latéraux se sont transformés en ailerons qui, enveloppant l'extrémité d'un manche fendu, permettaient de l'y adapter avec plus solidité.

Ces ailerons ont sans doute fait naître l'idée de la douille qui nous paraît le mode 6 perfectionné.

Nous proposerons en conséquence de diviser les haches en bronze découvertes dans notre département en cinq groupes principaux ayant pour caractères distinctifs le système probable d'emmanchement.

Le premier groupe, c'est-à-dire la forme plate et sans rebord, varie peu, sauf par les dimensions et par le plus ou moins de convexité du tranchant. (fig. N° 1.)

Les haches à main dont les bords sont évidés en une courbe plus ou moins élégante constitueraient le second groupe (N°s 2 à 4).

Nous rangerions dans le troisième les haches dont le talon est séparé de la lame par un rebord transversal droit ou curviligne. Ces armes, de formes assez variées, présentent ou pas un anneau (N°s 5 à 9).

Le quatrième groupe comprendrait les haches munies d'ailerons et assez souvent d'un anneau (N°s 10, 11 et 12.)

Enfin la douille, carrée ou ronde, caractériserait le cinquième groupe qui renfermerait ainsi d'assez nombreux modèles. Nous y ferions rentrer provisoirement les coins, si communs dans ce département, dont les parois sont trop minces pour qu'on puisse les regarder comme des armes, sur l'usage desquels la science n'est pas encore fixée.

Il sera facile, lorsque les collections seront devenues plus larges, lorsque les cultivateurs auront cessé de porter aux fondrières les débris qu'ils trouvent presque chaque jour, il sera facile alors de compléter et de rectifier cette qualification et de créer des subdivisions là où nous n'avons cherché qu'à établir de grandes coupes.

Peut-être aussi pourra-t-on résoudre une question qui se présente naturellement à l'esprit. La classification que nous avons tenté d'exposer plus haut est-elle conforme à l'ordre chronologique? Nous le pensons, car nous avons recherché la succession probable des perfectionnements; mais nous ne saurions l'affirmer. Sans doute on trouve des haches qui par leur travail sont supérieures à celles d'un groupe postérieur; ainsi la hache à main N° 3 est d'un fini et d'une pureté de dessin qui laisse bien loin derrière elle la plupart des coins à douille. Cela prouverait seulement que, malgré les avantages procurés par les perfectionnements obtenus, on a souvent coulé en même temps des rames de différents modèles.

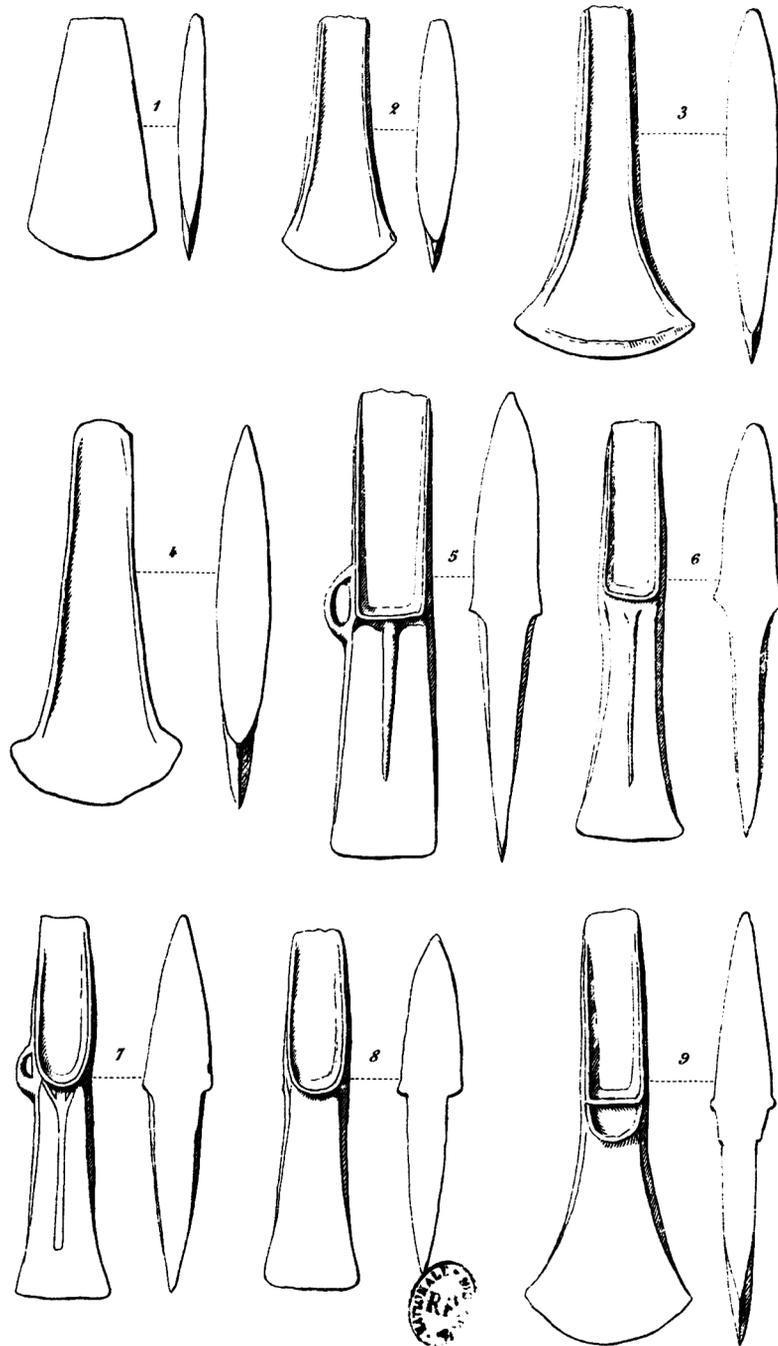
Mais jusqu'ici nous sommes trop pauvres en objets de cette nature, pour arriver à une certitude. Espérons qu'un jour viendra où la science jettera quelque lumière sur tout ce qui se rattache à l'histoire et aux coutumes des anciens habitants de notre Bretagne. Puisse notre société concourir, dans la limite de ses modestes moyens, aux progrès de l'archéologie anté-historique! Pour cela il faudrait que chacun de ses membres prît à tâche, sitôt qu'il entendrait parler d'une découverte quelconque, d'en prévenir notre honorable Président, dont le dévouement à la science est bien connu. Ainsi réunis et groupés, ces renseignements, presque futiles et insignifiants en eux-mêmes, prendront une importance singulière et conduiront à des conclusions auxquelles nous sommes peut-être bien loin de nous attendre.

CHIRON DU BROSSAY.

1. Toutes les haches reproduites dans les deux planches ci-jointes font partie de la collection M. Gaultier du Mottay, à l'exception des numéros 4 et 10 qui appartiennent au musée de Saint-Brieuc.

# HACHES & COINS EN BRONZE

Trouvés dans les Côtes-du-Nord

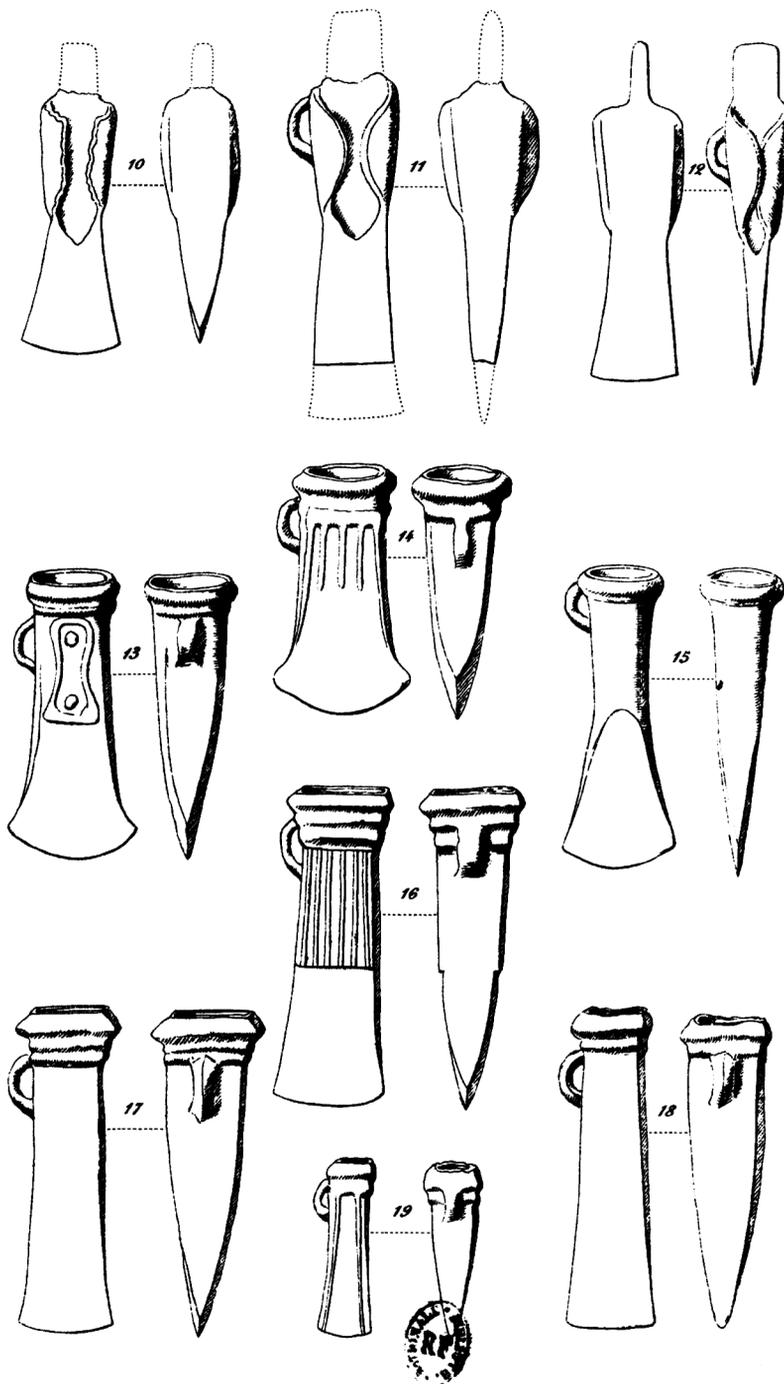


*Réduction à  $\frac{1}{3}$  de la grandeur réelle*

Edm. L. PRUDHOMME, S<sup>5</sup>59, 606

# HACHES & COINS EN BRONZE

Trouvés dans les Côtes-du-Nord



Réduction à  $\frac{1}{3}$  de la grandeur réelle

LITH. L. PAUQUOTTE, S'BRILLUC

# MONNAIES ARMORICAINES

## TROUVÉES PRÈS DE MERDRIGNAC (Côtes-du-Nord)

Depuis quelque temps, la science a porté ses regards sur les monnaies, naguère inconnues, des anciens peuples de la Gaule. Une grande classe de ces monnaies mérite notre attention. On l'a appelée avec raison le *système armoricain*.

“Ce sont en général”, lisons-nous dans l'introduction de la Topographie des Gaules, “ce sont en général de belles pièces d'or anépigrahes, offrant la tête d'Apollon d'abord, et un peu plus tard d'Ogmios, divinité que l'on a assimilée à Hercule, avec un Aurige conduisant un cheval androcéphale au revers. Ces types, à peu près uniformes et qui semblent véritablement caractériser une sorte de ligue, sont accompagnés de symboles ou emblèmes propres aux diverses peuplades et dont la présence, à peu près constante sur les monnaies de même provenance, a permis de répartir avec toute apparence de raison les monnaies armoricaines à chacune des nations qui les ont fabriquées. Ainsi l'hippocampe semble caractériser les Vénètes; le soldat terrassé, les Aulerkes Cénomans; la main ouverte, les Pictons et les Santons; la roue, les Rédones, etc., etc.”

Notre département n'a peut-être pas encore fourni de pièces d'or; mais on y rencontre fréquemment des monnaies de potin portant au revers le cheval androcéphale, type propre aux peuplades armoricaines.

En 1821 et 1825, on a trouvé dans les communes de St-Denoual et d'Hénanbihen plus de 1,500 dont quelques-unes ont été recueillies par M. Cornillet de Lamballe. Elles ont été l'objet d'un mémoire publié par M. de Penhouët en 1828.

Une découverte plus récente a eu lieu sur le bord de la route Impériale n° 164 qui a absorbé l'ancienne voie Romaine de Rennes à Carhaix. Dans les premiers jours du mois de juin 1867, un cultivateur, défrichant une lande à 4 kilomètres de Merdrignac, a trouvé un pot fabriqué en argile cuite au feu, et contenant un grand nombre de monnaies au même type. M. Carré Kerisouët, propriétaire du terrain et acquéreur de la trouvaille, a recueilli 583 de ces pièces qu'il a bien voulu soumettre à l'examen de notre confrère M. Gaultier du Mottay.

Ces monnaies, dont le diamètre est d'environ 0<sup>m</sup>,023, présentent des variétés d'autant plus nombreuses que le même revers se montre avec des faces différentes et réciproquement. (1)

Toutes portent d'un côté une tête à cheveux bouclés et dont le dessin assez correct dans quelques-unes devient dans la majorité de plus en plus barbare. Les traits complètement déformés ne rappellent que très-vaguement le profil humain et le nez tantôt droit tantôt fortement prononcé finit par affecter la forme d'un >.

Au revers, ces pièces ont un aurige conduisant un cheval androcéphale et tenant presque toujours à la main une sorte de sceptre ou de fouet de forme variée. Comme caractère différentiel, les unes montrent sous le cheval une lyre à 4 cordes, les autres un sanglier.

Chaque peuplade, d'après l'auteur que nous avons déjà cité, avait un emblème particulier, comme toutes les peuplades des Peaux-Rouges ont chacune leur *totem*.

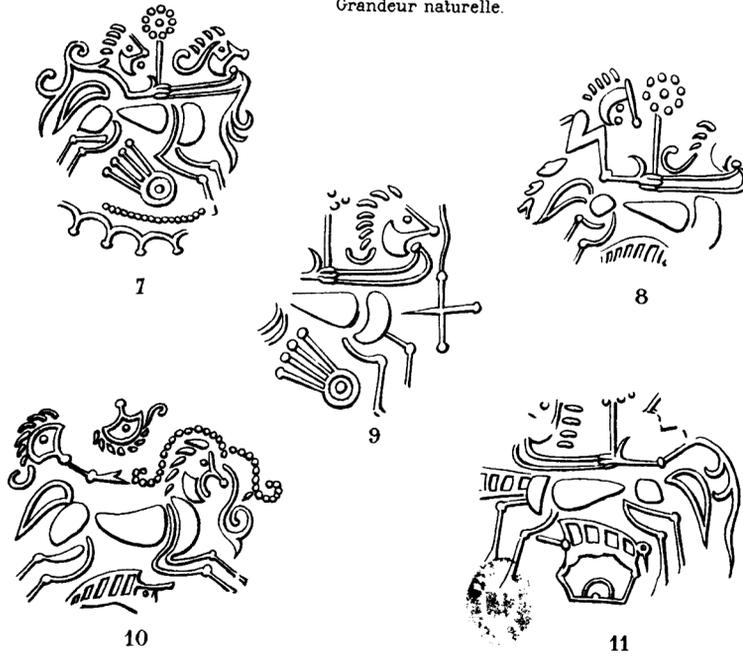
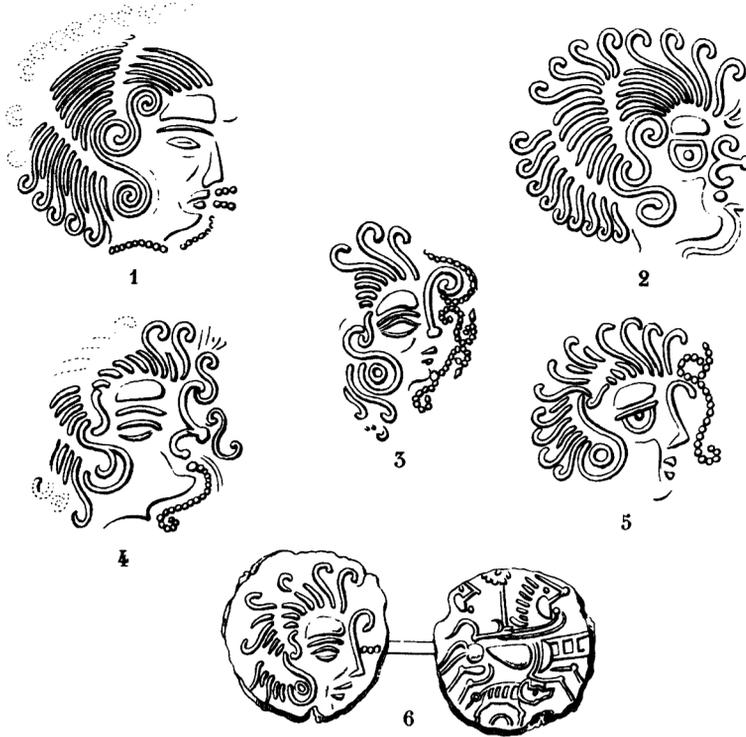
En compulsant les planches publiées par M. Hucher (l'art Gaulois), on remarque que les pièces au sanglier sont appelées tantôt osismiennes, tantôt baiocasses, ou curiosolites — celles à la lyre sont désignées sous le nom d'osismiennes et de curiosolites; enfin souvent les unes et les autres sont simplement nommées armoricaines.

Faut-il regarder toutes les pièces trouvées à Merdrignac comme appartenant à la même peuplade, aux Curiosolites qui occupaient la majeure partie de notre département, ou bien doit-on attribuer les monnaies qui portent la lyre et à une autre celles qui distinguent le sanglier?

Tel est le problème que nous nous bornerons à poser et que les découvertes prochaines permettront sans doute de résoudre. Mais pour arriver à ce résultat il importait que chaque trouvaille fût signalée exactement, et peut-être notre société parviendra-t-elle, en tenant compte de toutes les découvertes faites dans le département, à jeter quelque lumière sur ces questions aujourd'hui encore si obscures.

# MONNAIES ARMORICAINES

Trouvées près de Merdrignac (Côtes-du-Nord), en 1867



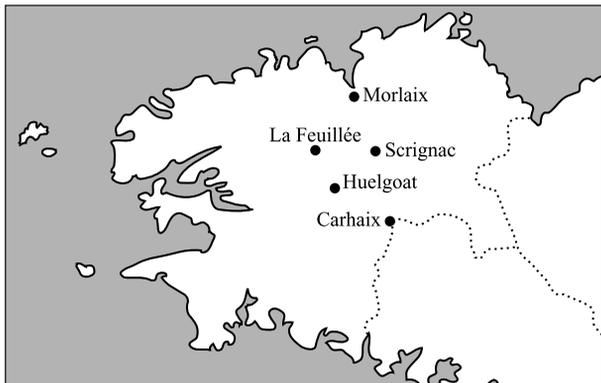
LITH. L. PRUD'HOMME, S<sup>t</sup> BRIEUC

# Découvertes monétaires antiques sur le canton de Huelgoat

(arrondissement de Châteaulin, Finistère)

PHILIPPE ABOLLIVIER

L'ASSOCIATION "AN FOLLED" (La Feuillée) m'a demandé de me pencher sur les trouvailles monétaires antiques de La Feuillée. J'ai accepté de réaliser ce petit panorama avec d'autant plus de plaisir que j'ai senti une association soucieuse du patrimoine historique de sa commune. Comme la région est très riche en vestiges archéologiques, je me suis permis de l'étendre au canton de Huelgoat.



Le numismate finistérien P.-L. Lemière décrit une trouvaille de monnaies gauloises armoricaines faite sur la commune de Scrignac en 1839. Celle-ci comprenait quelques exemplaires osismes (peuplade armoricaine de la fin de l'âge du fer sur le territoire recouvrant environ le Finistère et l'ouest des Côtes-d'Armor)<sup>1</sup> de statères en billon au sanglier-enseigne et à l'aigle (fig. 1, type LT 6555) et de quarts de statère en billon au sanglier-enseigne (fig. 1, type LT 6543) mêlés à des petits billons (fig. 2). Au moins 7 statères de collection privée passent pour provenir d'une trouvaille du début du 19<sup>e</sup> siècle à Huelgoat. Il s'agit de statères de billon au type du sanglier-enseigne (fig. 1, type LT 6541) et au type du sanglier enseigne et à l'aigle (fig. 1, type LT 6555). L'un d'entre eux a été analysé. L'alliage feuilleté noirâtre est constitué de 9,91 % d'or, 39,95 % d'argent et 50,14 % de cuivre et divers. La notion de billon est ici toute relative, il serait plus précis de qualifier l'alliage de billon aurifère.

Lemière décrit une autre trouvaille gauloise: "en 1845, des cultivateurs de la Feuillée (Finistère), en défrichant une lande, brisèrent un vase qui renfermait, mêlées des cendres, une soixantaine d'exemplaires..." de statères en billon des Osismes au sanglier-enseigne (fig. 1 : type LT 6541).

Lors de la campagne de fouille conduite en 1936 à Huelgoat par Sir Mortimer Wheeler sur le site du camp

1. L'occupation de la civitas des osismes, par certains experts numismates, aux régions de Brest et de Lannion ne traduit pas les réalités géographique et archéologique à la fin de l'indépendance gauloise.

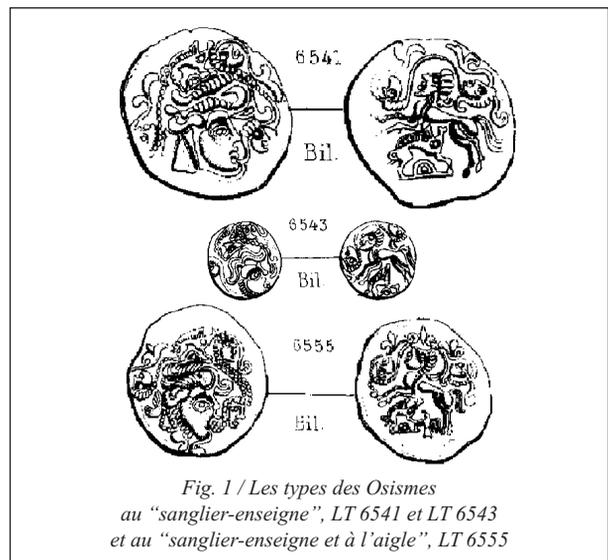


Fig. 1 / Les types des Osismes au "sanglier-enseigne", LT 6541 et LT 6543 et au "sanglier-enseigne et à l'aigle", LT 6555

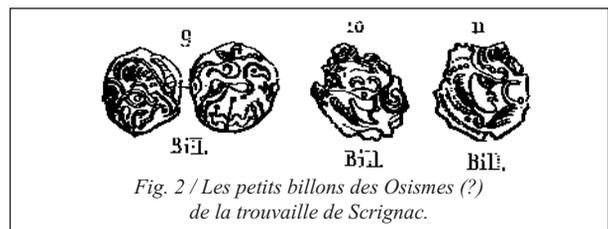


Fig. 2 / Les petits billons des Osismes (?) de la trouvaille de Scrignac.

d'Artus, vaste retranchement couvrant une trentaine d'hectares défendus par un *murus gallicus*, fut découvert notamment une monnaie osisme. Le mobilier découvert à cette occasion dans un niveau d'occupation homogène lors d'un sondage à l'intérieur de l'enceinte est caractéristique de la période de la fin de l'indépendance (un statère des Osismes au sanglier-enseigne et à l'aigle, fig. 1 : LT 6555, de la céramique de La Tène Finale et des amphores Dressel D). Ce statère est de même coin de droit que les exemplaires n° 6 de Châteauneuf-du-Faou et n° 6 de Huelgoat-1. Ce coin se caractérise par un défaut signalétique unissant les deux rouleaux supérieurs de la chevelure (fig. 3).

R.-F. le Men cita également une autre trouvaille "Plusieurs centaines de monnaies gauloises en bronze ont été trouvées vers 1850, près d'un ruisseau, sur la limite des communes de la Feuillée et de Huelgoat. Elles portent au droit une tête à la chevelure enroulée, surmontée d'un sanglier en cimier. Au revers, cheval à tête humaine conduit par un cavalier; entre les jambes du cheval, quadrupède allant en sens contraire. Le musée de Quimper possède quelques-unes de ces pièces; presque toutes furent vendues à M. Bigot, auteur de l'Essai sur les monnaies bretonnes."



Fig. 3 / Statère en billon aurifère frappé avec le même coin de droit que l'exemplaire du camp d'Artus, échelle 2, collection particulière, sans provenance, 6,53 g.

La description de cette découverte appelle de nombreux commentaires. En premier lieu, les descriptions quantitative et typologique sont très imprécises. Cependant il est possible d'y voir le type des Osismes au taureau-enseigne (fig. 4 : types LT 6578 et 6584) en se basant essentiellement sur l'animal décrit sous le cheval. Effectivement, le musée de Quimper possède bien 3 exemplaires de ce type monétaire (un statère et deux quarts de statère) mais rien n'indique qu'ils proviennent bien de cette trouvaille. Le plus surprenant, reste la non-communication par le maître de la numismatique féodale bretonne du 19<sup>e</sup> siècle (Alexis Bigot 1826-1860) de cette trouvaille gauloise. Comme quoi, les comportements peuvent être assez différents quand les monnaies ne rentrent pas dans le champ de spécialisation. Il est vrai cependant que les achats et les échanges étaient la règle parmi les archéologues et les savants de cette époque.

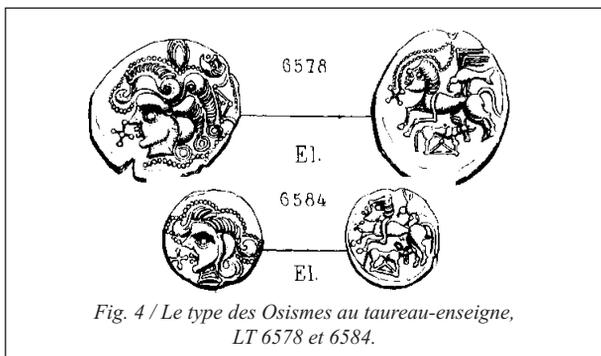


Fig. 4 / Le type des Osismes au taureau-enseigne, LT 6578 et 6584.

Le cabinet des médailles de la bibliothèque nationale de France possède des monnaies gauloises armoricaines, provenant de Huelgoat, signalées au 19<sup>e</sup> siècle dans le catalogue des monnaies gauloises par Muret et Chabouillet :  
 - Deux statères en "billon des Osismes" du type "au sanglier-enseigne et à l'aigle", BnF 6572 (6,70 g) et BnF 6575 (6,70 g).

- Un statère en billon des Coriosolites (peuplade armoricaine à l'est des Côtes-d'Armor à la fin de l'âge du fer) de la classe 3 (fig. 5), BnF 6616 (6,43 g).

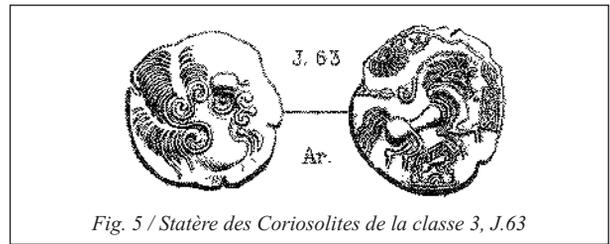


Fig. 5 / Statère des Coriosolites de la classe 3, J.63

- Un rare statère des Osismes "à la fleur" (fig. 6). Il s'agit de l'exemplaire BnF 7845, en or clair, pesant 6,68 g.



Fig. 6 / Le statère des Osismes "à la fleur" BnF 7845.

Pour l'époque romaine, Paul du Chatellier signale des trouvailles sur le site du camp d'Artus (commune de Huelgoat) : "M. Lukis (ingénieur), à l'époque où il exploitait les mines de Poullaouen, avait fait quelques travaux de déblaiement à l'intérieur de ce puits, dans lequel il recueillit quelques monnaies romaines en argent et en billon et quelques meules à bras à écraser le blé. Les gardes forestiers en faisant des travaux de reboisement à l'intérieur du camp, ont aussi trouvé quelques monnaies romaines." M. Le Men signale des "monnaies en la possession de M. Penguern et trouvées, dit-on, au camp d'Artus ?"

Il y a quelques années avant 1983, un dépôt monétaire avait été découvert par un prospecteur clandestin, aidé d'un détecteur de métaux à proximité du site gallo-romain et médiéval du Goënidou (ou Guernidou, commune de Berrien). Les monnaies avaient été éparpillées par les travaux agricoles. Recueillies par un membre de l'association Étude et Sauvegarde du Patrimoine de l'Arrée, elles ont pu être étudiées par Patrick Galliou. Le lot comprend 36 sesterces (monnaies romaines en bronze), usés et corrodés, dont les plus récents ont été frappés sous le règne de Commode et qui se répartissent comme suit : Trajan (98-117 apr. J.-C.) : 8 ex. – Hadrien (117-138) : 11 ex. – Faustine Sen. : 2 ex. – Antonin (138-161) : 4 ex. – Faustine Jun. : 4 ex. – Marc Aurèle (161-180) : 1 ex. – Crispine : 1 ex. – Commode (180-192) : 3 ex. – Lucille : 1 ex. – non identifiée : 1 ex.

Le panorama des trouvailles monétaires antiques sur le canton de Huelgoat est donc assez vaste. Plus particulièrement pour la période gauloise où nous avons les traces monétaires des émissions plutôt tardives des Osismes datées traditionnellement des dernières décennies avant la conquête finale de l'Armorique par César en 56 av. J.-C. La présence des petits billons (Scrignac) que l'on situe dans une fourchette large de datation archéologique de -40 à +40 ap. J.-C. atteste d'une circulation monétaire gauloise lors de l'époque gallo-romaine. ■

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Abollivier (P.)  
*PROPOS DE NUMISMATIQUE CELTIQUE ARMORICAINE :  
RÉFLEXIONS SUR LE MONNAYAGE DES OSISMES  
À PARTIR D'UN QUART DE STATÈRE DÉCOUVERT À OUESSANT*  
Annales de la Société Bretonne de Numismatique  
et d'Histoire 1996, p. 3-12.
- Du Chatellier (P.)  
*LES ÉPOQUES PRÉHISTORIQUES ET GAULOISES  
DANS LE FINISTÈRE*, 1907 (2<sup>nd</sup> d.), p. 210-211, 220.
- Galliou (P.)  
*CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE 29, LE FINISTÈRE*  
Éditions de l'Académie des belles-lettres, Paris 1989, p. 88-90.
- Galliou (P.)  
*ARCHÉOLOGIE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE*  
Bulletin de la Société Archéologique du Finistère  
tome CXII 1983/2, p. 28-29.
- Jersey (P. de)  
*COINAGE IN IRON AGE ARMORICA*  
Oxford, 1994 (Studies In Celtic Coinage, 2) p. 207-211.
- Le Men (R.-F.)  
*STATISTIQUE MONUMENTALE DU FINISTÈRE, ÉPOQUE ROMAINE (1)*  
Bulletin de la Société Archéologique du Finistère  
tome II, 1874-1875, p. 129.
- Le Men (R.-F.)  
*STATISTIQUE MONUMENTALE DU FINISTÈRE (1) (ÉPOQUE CELTIQUE)*  
Bulletin de la Société Archéologique du Finistère  
tome IV, 1876-1877, p. 104-105.
- La Tour (H. de)  
*ATLAS DE MONNAIES GAULOISES*  
mis à jour par B. Fischer, Paris, 1999.
- Lemièrre P.-L.  
*ESSAI SUR LES MONNAIES GAULOISES DE LA BRETAGNE-ARMORICAINE*  
Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne 3  
1852, p. 215.
- Scheers (S.)  
*UN COMPLÈMENT À L'ATLAS DE MONNAIES GAULOISES  
DE HENRI DE LA TOUR*, 1992.



# Réflexions à propos du denier anonyme à la croix dans un polylobe

YANNICK JÉZÉQUEL

*Le denier anonyme à la croix dans un polylobe, parfois nommée croix ancrée*<sup>1</sup>

*– et selon la pièce, les deux appellations sont valides –*

*n'apparaît dans les trésors qu'à partir de 1213, soit quelques années*

*après que Philippe Auguste eût fait frapper à ce type une monnaie à son nom.*

*Cependant, pour beaucoup de numismates, à la suite de Bigot, il reste la monnaie*

*attribuée, par défaut, à Constance, Arthur et Guy de Thouars*

*avant son utilisation par Pierre de Dreux.*

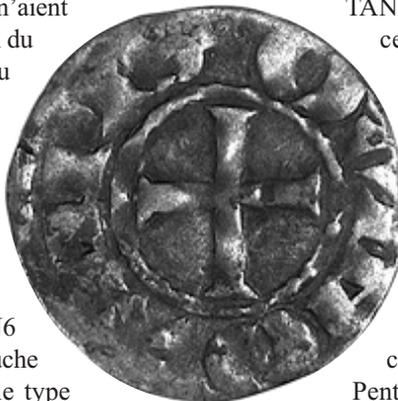
*Bigot, Poey d'Avant, Dieudonné tiennent cette datation pour acquise sans toutefois*

*la justifier : l'absence de documents et l'anonymat de la monnaie incitent à la prudence.*

*Pourtant quelques indices vont dans le sens de cette attribution,*

*même si les trésors ne viennent pas (à ce jour) la confirmer.*

**L**E MOTIF DE LA CROIX ANCRÉE est né de modifications successives qu'il n'est pas facile de retracer, faute d'une chronologie précise des avatars qui la précèdent. Les monnaies de Châlon à la croix ancrée sont précédées d'une croix cantonnée, aux deuxième et troisième, de deux lunules probablement issues de l'alpha et de l'oméga ; ailleurs, un monogramme carolin empâté dessine déjà ce type de croix sans pouvoir dire s'il en est, ou non, à l'origine. Il semble que les prémices qui apparaissent sur les deniers d'Alain IV n'aient pas d'équivalent dans le monnayage féodal du XI<sup>e</sup> siècle. Eudes de Porhoët, au milieu du siècle, nous donne une croix dans un polylobe alors qu'en Bourgogne, à Châlon et à Anduse apparaît la croix ancrée. Reprenons l'historique breton de ce type qui apparaît sous le règne d'Alain IV, d'abord sous forme de croissants qui dessinent une forme de croix, puis, et cela est net sur une monnaie du musée Dobrée (N6 que j'ai reprise sous J.21), comme une ébauche presque achevée. Conan III abandonne le type pour les lettres IVS, mais Eudes de Porhoët y revient, avec, cette fois, une parfaite mise en forme du dessin, soit entre 1148 et 1156.



Il faut ensuite attendre 1206 pour que Philippe Auguste fasse frapper, très brièvement en Bretagne, une monnaie à ce type, c'est-à-dire un demi-siècle après que ce même type ait cessé de circuler<sup>2</sup>. Benjamin Fillon, qui étudia ces frappes, déduit de deux actes<sup>3</sup> que l'émission royale se situe entre fin mai et début octobre 1206. On attribue ensuite à Pierre Mauclerc les deniers à ce type et à la légende DVX BRITANIE / GVINGAMP et STEPHAN COM / DVX BRITANIE ; les historiens contemporains situent cette extension du duché entre 1216 et 1222, et Pierre, d'ascendance capétienne, pourrait alors, symboliquement, reprendre le type royal. Enfin, nous avons la masse des anonymes<sup>4</sup> qu'il s'agit de placer dans cette chronologie. Le type s'éteint avec les "mansois" de Jean 1<sup>er</sup>.

Revenons à 1206, date à laquelle le roi nous donne, parallèlement au denier à la croix dans un polylobe, un denier de Penthievre à son nom, c'est-à-dire qu'il utilise le support courant – ou qu'Alain de Goëlle le lui offre – pour marquer que Philippe, roi de France, est maître de toute la Bretagne<sup>5</sup>.

1. Il n'est pas toujours aisé de faire la distinction entre croix ancrée et une croix inscrite dans un polylobe. La première a les bras qui se prolongent en deux pointes curvilignes qui ne touchent pas celles du bras voisin, évoquant non l'ancre, mais plutôt les grappins de marine. La seconde est comprise dans un cercle constitué de huit arcs. J'ajouterai un troisième type, celui du trèfle à quatre feuilles dont les arcs courbés au départ du bras, deviennent presque droits à la jonction avec le suivant et donnent à l'ensemble l'aspect de quatre cœurs accolés.

2. L'état de conservation des deniers d'Eudes de Porhoët que l'on rencontre indique une faible circulation, et leur relative rareté laisse supposer une frappe assez réduite dont on peut déduire une courte existence.

3. Il s'agit d'un acte de donation à l'abbaye de Beaulieu du 25 mai 1206, signé de Guy de Thouars, duc de Bretagne, et de la trêve entre les rois de France et d'Angleterre, également signée de lui le 6 octobre 1206. Entre ces deux dates, la signature de Guy semble disparaître des actes, c'est la période durant laquelle Philippe Auguste prend le titre. Benjamin Fillon RN 1845/230.

4. 8000 (peut-être plus) dans le trésor de Mareuil daté de 1224 ; 1193 dans celui de Plourivo daté de 1240 ; 1408 dans celui de Moncontour daté de 1225-1230.

5. J'y verrai volontiers une façon, pour Alain, de faire allégeance directe au roi et non au duc, cet épisode monétaire marquant son indépendance vis-à-vis du duché.

Pourquoi choisir, en Penthièvre, la monnaie en usage, et exhumer pour le duché un type oublié et probablement ayant assez peu circulé, celui d'Eudes ? L'intérêt royal est bien de marquer sa présence et d'indiquer avec clarté que les errements de Guy de Thouars n'engagent que le vassal alors que le fief reste dans la mouvance royale. Le but du roi n'est pas de confisquer le duché, mais de rappeler son administrateur à l'ordre en prenant provisoirement le titre de duc. Il convient donc pour le roi de nuancer le poids de sa présence en affirmant sa souveraineté ducal par une légende sans équivoque, sans toutefois effacer le territoire par une modification du type local. La frappe du tournois de Rennes (Dy 183), probablement postérieure, qui aurait été suffisante pour affirmer la présence royale, vient confirmer la prudence de Philippe II et ne justifie en rien l'utilisation d'un type obsolète ; c'est ici le roi de France qui frappe monnaie dans un atelier breton.

Toujours en 1206, mais nous quittons la Bretagne pour Châteauroux où Philippe Auguste devient, cette même année, baillistre de la seigneurie de Déols, il fait frapper un denier à son nom, portant au revers la légende DE-DOLIS entourant l'étoile à six branches. Vers la même époque, le roi se saisit des fiefs de Jean-sans-terre, assassin d'Arthur de Bretagne et fait également frapper, à Issoudun, un denier au Moncial à son nom mais conservant la légende EXOLDVNI au revers. chaque fois, le roi a respecté le type courant.

À partir de ces quelques éléments relativement sûrs concernant les frappes de Philippe Auguste, il est difficile d'admettre que le denier royal à la croix dans un polylobe précède son équivalent anonyme. Quelle raison aurait eu le roi d'exhumer en 1206 un type disparu avec Eudes de Porhoët ? Il semble plus logique qu'il prenne dans le duché, comme il le fait en Penthièvre et à Déols, le type en circulation. *A contrario*, lorsque Pierre de Dreux s'empare du Penthièvre – qu'il n'a pas l'intention de restituer – et l'intègre dans le duché, ce n'est pas le profil guingampois qu'il retient, comme le fit le roi, mais encore la croix dans un polylobe qui vient témoigner de l'extension de la souveraineté ducal sur le territoire des comtes. Chaque prince ayant un motif symbolique d'avoir recours à ce type, je pense alors à la phrase d'un historien : *“le Moyen Âge fut l'époque de l'acte rituel, à défaut duquel la réalité demeure imparfaite”*<sup>6</sup>.

Par deux fois, notre denier sort de l'anonymat et devient datable, et si l'on se plie aux datations des trésors on peut en conclure que le type d'Eudes disparaît avec Conan III (donc vers 1112) pour ressurgir en 1206 et en 1216-1222. L'attribution de l'anonyme à Pierre Mauclerc en découlerait naturellement si elle ne rencontrait deux graves écueils. le premier d'entre eux, nous l'avons vu, est le choix du type par Philippe Auguste, le second est de taille : *quid* du monnayage ducal de 1186 à 1213, les rares frappes royales ont-elles assuré la circulation monétaire ? Le monnayage de Guingamp nous apporte peut-être quelques éclaircissements.

Le denier immobilisé d'Étienne fait partie de ces monnaies dont la datation est difficile entre le règne d'Étienne (1090-1138) et l'arrivée de Pierre Mauclerc (entre 1216 et 1222). On sait par l'abondance des trouvailles et l'éten-

due de leur distribution qu'il s'agit d'une monnaie largement acceptée en dehors de son aire légale de circulation. Les trésors<sup>7</sup> nous indiquent une présence modeste de ces deniers à partir de 1140, suivie d'une montée soudaine à partir de 1180, qui culmine vers 1206, retombe vers 1213 et s'éteint vers 1225.

Le denier anonyme à la croix dans un polylobe lui succède aussitôt dans les enfouissements : début timide en 1213 puis abondance entre, en gros 1220 et 1240. Certes, trop de trésors contenant ces deux types sont connus, le rapprochement des fréquences des deux monnaies nous permet une lecture qui pourrait être la suivante :

- Pendant une quarantaine d'années circule le denier d'Étienne avec une présence quasi confidentielle dans les trésors, soit de 1140 à 1180, période durant laquelle les deniers de Conan IV et des comtes Geoffroy poursuivent leur existence.
- La soudaine augmentation du volume des deniers guingampois pourrait indiquer une carence de numéraire dans le duché qui coïnciderait avec le début du veuvage de Constance et se poursuivrait jusqu'à l'arrivée de Philippe II.
- Enfin, l'abondance du denier à la croix dans un polylobe après 1213 marquerait la substitution dans les échanges du denier de Penthièvre par la monnaie de Pierre.

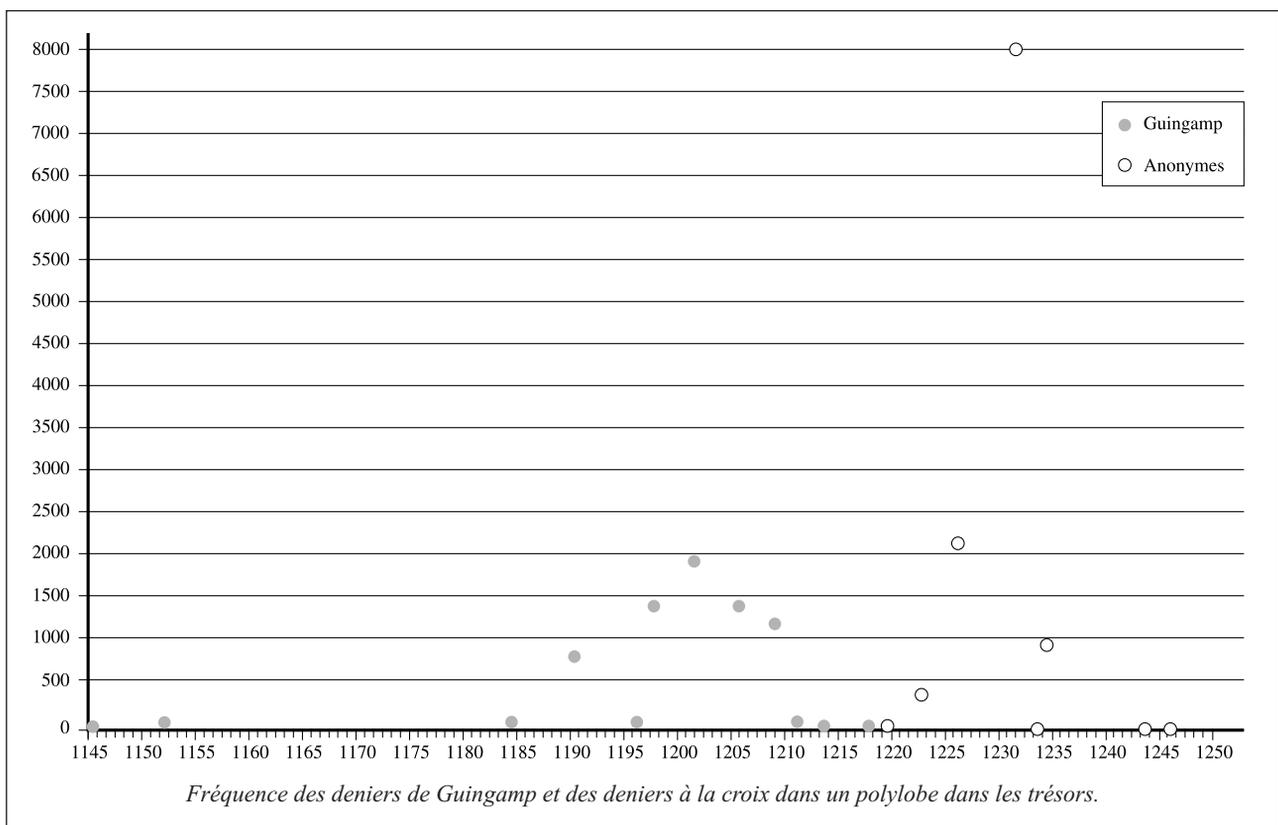
Lorsque le denier d'Étienne apparaît en nombre dans les trésors à partir de 1180, il existe déjà depuis une quarantaine d'années, et son succès ne peut s'expliquer que par le vide qu'il va occuper. Un peu plus tard, le denier à la croix dans un polylobe occupe à son tour le vide laissé par l'arrêt du monnayage guingampois, sans que cela induise que le type n'ait que la quinzaine d'années qui le sépare de la frappe de Philippe Auguste.

On peut alors tenter, avec prudence, d'en restituer la genèse. Lorsque meurt Geoffroy II en 1186, le denier du type DVX circule, repris de celui de Conan IV. Arthur, fils de Constance et de Geoffroy, reconnu duc à huit ans et demi en 1196, porte les espoirs de sa mère, “héritière du duc Conan”, et doit faire face aux dépenses qu'entraînent les campagnes du Maine, de l'Anjou et de la Touraine en 1199. Le numéraire résiduel de Geoffroy y suffit-il ?

La relative rareté de ces monnaies permet d'en douter. Et sinon, peut-on reprendre alors la frappe d'un type qui évoque les Plantagenêt contre lesquels est engagé le jeune duc ? Difficilement, or, le type de Conan IV est le même que celui de Geoffroy et il semble que Constance tienne à affirmer sa filiation, elle remonte donc au type commun à Alain IV et Eudes pour retrouver la croix dans un polylobe. Cette monnaie nouvelle se trouve en concurrence directe avec le denier de Guingamp et peut n'avoir qu'une circulation réduite. Guy de Thouars en poursuivra les émissions et le type sera repris par Philippe Auguste, comme il le fait à chaque fois qu'il prend provisoirement la charge d'un fief.

6. André Bouton : Le Maine, histoire économique et sociale des origines au XIV<sup>e</sup> siècle (Le Mans 1962).

7. Sur 27 trésors recensés contenant des deniers de Penthièvre (6910 monnaies), 4 restent vagues quant à la quantité trouvée (“un grand nombre...”). Pour les deniers à la croix dans un polylobe (11 405 monnaies), 7 trésors sur 18 ne donnent pas les quantités.



La rareté du denier PHILIPPVS REX confirme le retour en grâce de Guy. Enfin le nouveau duc, Pierre de Dreux confirme le geste du roi en poursuivant le type en usage, qu'il substitue ensuite, à Guingamp même, au denier d'Étienne. Le type reste seul en circulation et sa fréquence dans les enfouissements de l'époque montre que Pierre a parfaitement réalisé le transfert du monnayage guingampois vers le duché.

Il reste néanmoins que la datation des trésors contenant ces deniers anonymes n'est pas antérieure à 1213. Il faut donc s'interroger sur la datation de ces trésors, non qu'il s'agisse de remettre en question sa qualité qui n'est guère discutable, mais d'insister sur l'impossibilité, hors monnaies royales, de dater un trésor breton entre 1186, mort de Geoffroy, et 1216-1222, fourchette admise par les historiens pour la prise du Penthièvre par Pierre de Dreux.

Reconnaissons que ces deniers, abondants et peu loquaces, ne jouissent pas d'une faveur extrême de la part des collectionneurs et des numismates, et qu'on leur demande généralement de se plier aux datations des quelques deniers guingampois de Pierre Mauclerc qui peuvent les côtoyer sans qu'il ait toujours été tenu compte de leur état d'usure qui témoigne généralement d'une longue circulation.

Un autre élément vient peut-être renforcer ces présomptions, il s'agit d'une charte de Constance, datée de 1193 (Dom Morice I, 723 – Bigot, pièces justificatives VI) confirmant les droits de Saint-Melaine à Rennes. À moins que Constance ne poursuive la frappe des deniers de Geoffroy – et le Penthièvre mis à part, ce serait le seul exemple d'immobilisation du nom en Bretagne – cette charte ne se justifie que s'il y a effectivement émission monétaire.

En conclusion à ce rappel des éléments historiques et numismatiques en notre possession, j'incline à penser que le type anonyme à la croix dans un polylobe apparaît dès fin du XII<sup>e</sup> siècle avec Constance, qu'il est poursuivi par Guy, emprunté par le roi et adopté par Pierre Mauclerc. Le type se maintient sous Jean I<sup>er</sup>, dont ce pourrait être la première monnaie, pour laisser la place, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, au type à l'écu; le "mansois" de Vannes, non anonyme, viendrait marquer la fin de ce type vers la même époque.

Il est malheureusement trop tard pour revoir les milliers de deniers à la croix dans un polylobe que recelaient les trésors anciens, mais il est encore temps d'observer de plus près ceux qui nous parviendront afin de tenter, dans la masse, d'isoler la part de Constance et Guy et celle, sans doute la plus importante, de Pierre de Dreux. ■



# Un prototype de double à l'hermine passant retrouvé ?

DANIEL CARIOU

*La parution aux éditions Florange, à Paris, de l'ouvrage de Y. Jézéquel "Les Monnaies des Comtes et Ducs de Bretagne", va rendre plus difficile l'exhumation de monnaies inédites. Car Y. Jézéquel a fait un inventaire très serré de beaucoup de collections publiques et privées. En revanche, quand une pièce n'est pas répertoriée dans cet ouvrage, elle a de bonnes chances d'être rare ou significative. Lors de nos conversations avec Y. Jézéquel, une monnaie nous a involontairement échappé. J'en profite (!) pour en tirer la matière de cet article.*

## Les doubles et deniers à l'hermine passant, de Jean V à Anne

Le double à l'hermine passant de Jean V semble faire partie de la même série que les targes, c'est-à-dire les pièces de la fin de règne.

Dater les séries à la targe précisément n'est pas facile : on en trouve de la fin de l'activité des ateliers de Fougères, Redon, soit avant 1434. On n'a pas retrouvé de doubles à l'hermine passant pour ces deux ateliers : les doubles sont peut-être légèrement postérieurs aux premières émissions de targes de Jean V.

Autrement dit, les doubles à l'hermine passant seraient alors frappés à partir de 1436 environ.

Ils portent au droit une titulature ducale : A/+ IOHANNES DVX, suivi de la lettre d'atelier.

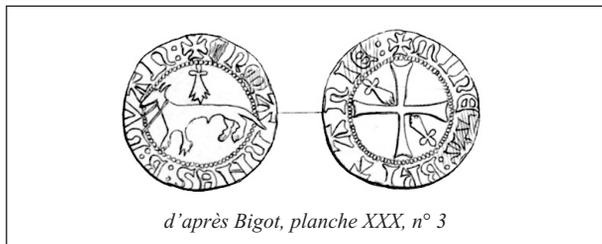
Hermine passant enchaînée à dextre surmontée d'une moucheture.

et au revers

R/Croix pattée contournée de deux mouchetures dans deux quartiers opposés.

Autour : + MONETA BRITANIE

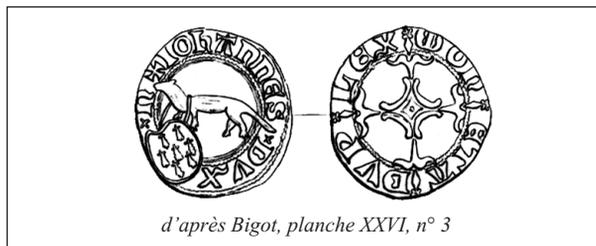
Droit et revers avec des variantes, surtout de ponctuation, billon noir.



Le denier obéit à la même description graphique, mais l'hermine n'est pas enchaînée et n'est pas surmontée d'une moucheture au droit. Au revers, la croix n'est pas cantonnée de mouchetures.

Aussi on ne peut confondre, tant au droit qu'au revers, doubles et deniers, et le type se perpétuera jusqu'à Anne, et même François I<sup>er</sup> de France pour le denier.

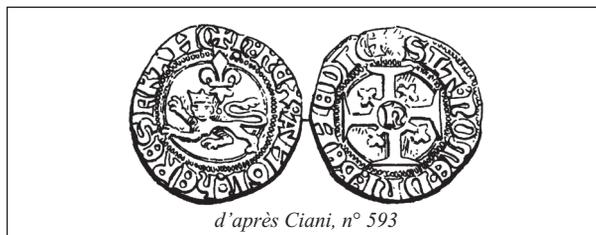
Déjà sous Jean IV, et dans un autre contexte, il avait été frappé des doubles de billon, mais d'allure différente, tant au droit (la targe que l'hermine porte au cou) qu'au revers.



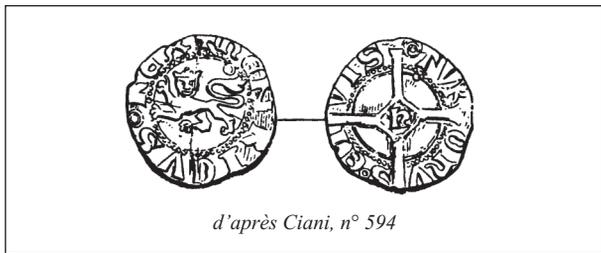
## Jean V et l'Angleterre

Durant la deuxième partie de son règne, (1421-1442), Jean V s'efforce de ménager France et Angleterre pour préserver la paix extérieure, occupé qu'il est à l'intérieur à contenir les prétentions de la famille de Penthièvre<sup>1</sup>. Tantôt allié à la France, tantôt à l'Angleterre, Jean normalise ses relations avec les Anglais à partir de 1432 : des troupes anglaises (3 000 hommes) l'aident contre le duc d'Alençon. Une mission est envoyée à Londres avec son fils Gilles et surtout Jean de Malestroit. Parallèlement, Jean V ménage la France et s'offre ensuite comme médiateur entre les deux rois voisins.

Les monnaies anglo-françaises frappées en Normandie sont certainement abondantes en Bretagne. Parmi ces monnaies, frappées par Henri V, le double appelé niquet ou léopard, à partir de 1421, attire l'attention ainsi que son denier, le demi-niquet ou demi-léopard.



1. A. de la Borderie et Barthélémy Pocquet, HISTOIRE DE BRETAGNE (Rennes, 1906), tome IV, page 216 et suivantes.



*d'après Ciani, n° 594*

Évidemment nous ne cherchons pas à prétendre que la monnaie bretonne est une imitation de la monnaie anglaise, sa voisine, ne serait-ce que parce que le niquet n'est plus frappé depuis 12 ou 13 ans quand paraît le double à l'hermine passant. Mais la logique est la même : pour ne pas confondre niquets et demi-niquets, on ne surmonte pas le léopard d'un lis et les lis au revers disparaissent, sur le demi-niquet.

Nous avons retrouvé une variante de double breton intéressante, le droit est classique :

A/+ **IOhAnnes .: DVXV** (Vannes)

Hermine enchaînée surmontée d'une moucheture.

R/+ **MONETA : BRITANIE**

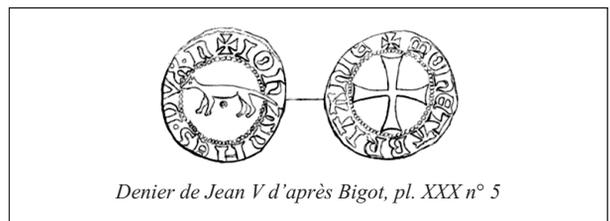
Mais la croix n'est pas cantonnée.

Cette variante appelle quelques remarques. Elle est dans la logique du monnayage anglais, et même français, dans lequel seul le droit permet de distinguer le double du denier. Or, il est des deniers bretons grand module, surtout sous Pierre II.



L'adjonction ultérieure de deux mouchetures au revers permet de combler cette lacune, et l'on peut faire l'hypothèse que notre pièce est le projet initial avant les doubles définitifs qui seront frappés jusqu'à 1491.

On pourrait aussi imaginer que le double a précédé le denier, obligeant les monnayeurs à différencier le droit aussi bien que le revers des deux pièces, comme c'est le cas pour le niquet et son denier. ■



*Denier de Jean V d'après Bigot, pl. XXX n° 5*

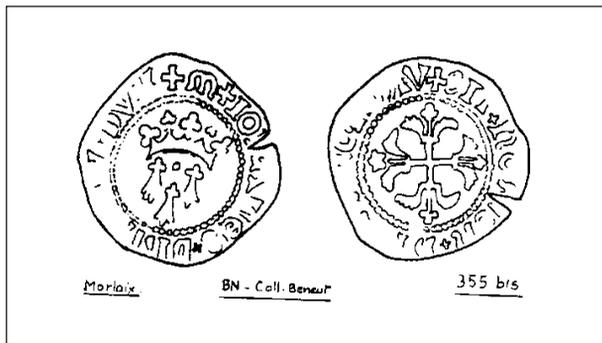


## Notes sur une florette de Jean V de l'atelier de Morlaix

YANNICK JÉZÉQUEL

**L**A COLLECTION G. BENEUT, non comprise dans la suite des monnaies bretonnes du cabinet des médailles, avait échappé à mes recherches lors de l'établissement du catalogue des monnaies bretonnes récemment publié. Ce petit médaillier contient quelques monnaies de Bretagne, dont quelques variantes nouvelles, et surtout un atelier inédit pour la florette de Bretagne, celui de Morlaix<sup>1</sup>.

C'est une pièce de 2,01 g dont les légendes ont pour initiale une croix aux pattes peu prononcée, les O sont ronds et un point apparaît sous la couronne du droit. Donc assez probablement une imitation de l'émission delphinale de février-mars 1421.



Une particularité de la gravure mérite d'être signalée : la croix initiale, ordinairement dans l'axe de la figure, ici une couronne et trois mouchetures, est déportée sur la droite et cède sa place à la lettre d'atelier. La ponctuation étant constituée de petites croisettes, le graveur a préféré, pour des raisons de symétrie, donner à la dernière de ces ponctuations le même module que la croix initiale, donnant à cette légende un aspect peu habituel, et mettant particulièrement en valeur la lettre d'atelier :

+ DVX+M+IOhA...

Il existe un certain nombre d'exemples de croix repoussées sur la droite par la longueur de la légende, c'est à ma connaissance le seul exemple où le graveur ait redonné de l'équilibre à l'ensemble. Au vu de cette composition particulière de la légende du droit, unique semble-t-il, on peut

oser l'hypothèse non d'une erreur habilement reprise, mais d'une volonté délibérée de mettre en valeur la lettre M à l'occasion d'un événement particulier qui pourrait être l'ouverture et la première frappe de l'atelier de Morlaix.

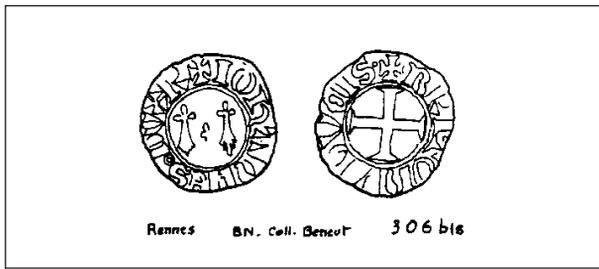
Quelques articles des Annales de la société<sup>2</sup> ont largement précisé l'activité des ateliers bretons sous le règne de Jean V, cette florette vient heureusement confirmer un certain nombre d'hypothèses. On identifie au début du règne de Jean V quatre ateliers certains (D, N, R, V) et un atelier mystérieux (B, cf. le n° 322 de mon catalogue)<sup>3</sup>, qui frappent le blanc aux neuf mouchetures. Suit le gros aux trois hermines, vers 1413-1414, pour lequel nous identifions actuellement quatre ateliers (I, N, R, V). Ce gros aux hermines est bientôt remplacé par l'imitation des florettes royales et delphinales dont la frappe répétée exige une activité renforcée des ateliers, on ouvrira donc Morlaix. Cependant, la rareté des exemplaires de la florette sortis de cet atelier est telle que l'on peut considérer une frappe de courte durée. La frappe de l'imitation bretonne de la 13<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> émission de la florette delphinale (16 février et 7 mars 1421) se situe nécessairement, avec un léger décalage, dans le mois et demi qui sépare la 13<sup>e</sup> de la 15<sup>e</sup> émission du Dauphin (12 avril 1421).

Nous savons par ailleurs que Jean V, au début du mois d'octobre de la même année, dévalue la florette et prépare l'émission d'un blanc renforcé, celui à l'hexalobe. Les dernières florettes bretonnes sont frappées à cette période, mais ce n'est probablement pas le moment choisi par le duc pour ajouter un atelier à ceux qui frappent encore une monnaie vouée au décri. On doit donc considérer que les fournaies de Morlaix ont été allumées dans l'intervalle que nous donnent les éléments qui précèdent, c'est-à-dire dans le courant du printemps ou de l'été 1421. Après quelques frappes d'une monnaie moribonde, l'atelier est alors prêt pour une production modérée de blancs et des demis de l'hexalobe, ainsi que des doubles à l'hermine passant, dès l'année 1422, production qui s'amplifiera avec les blancs à la targe, si tant est que la fréquence des exemplaires aujourd'hui connus témoigne de la masse relative de production des différents ateliers.

1. Vente Piollet, Morlaix 4 avril 1977, lot n° 787.

2. D. Cariou, *Un mystérieux atelier breton à la moucheture d'hermine*, ASBNH 1995 p. 38/30, G. Salaün, *L'imitation bretonne de la florette royale*, ASBNH 1997 p. 43/51, et *Ébauche de datation des blancs à l'hexalobe et de chronologie de l'activité des ateliers monétaires bretons entre 1417 et 1435*, ASBNH 1997 p. 53/54.

3. Dans le catalogue de la vente de Morlaix du 4 avril 1977 on trouvera également, dans le lot 769, le blanc aux neuf mouchetures à la lettre B.



## Additif aux

### “MONNAIES DES COMTES ET DUCS DE BRETAGNE”<sup>4</sup>

Outre cette florette, unique dateur pour l’atelier de Morlaix, voici trois monnaies “nouvelles” : n° 306 bis.

J’ai déjà signalé, sous le n° 305 (BNF 751, ancienne collection Rousseau) un double-denier aux trois mouchetures inspiré du double tournois de Charles VI, mais dont le module est celui d’un denier. Son poids, 1,52 g incite à lui donner l’appellation le double. L’ancienne collection Beneut nous offre une monnaie de même type et de même module (diamètre intérieur du grénetis : 10 mm) mais d’un poids nettement inférieur (0,80 g) et dont la légende de revers, au lieu de présenter l’habituel MONETA BRITANNIE des doubles, est MONETA DVCIS (Vente Guibourg).

#### BRITORU

##### n° 314 bis

Toujours dans la même série, un denier de Rennes au type de celui de Vannes (n° 315) qui m’avait échappé (BN n° 753) :

+ IOHANNES DVX R

Deux mouchetures en forme de lis séparées par un point.

+ BRITONV. DVCIS

Croix pattée.

##### n° 402 bis

Enfin dans la vente Rollin et Feuardenet de 1865 (Lot n° 107) apparaît un double-denier de François pour Vannes (cf. mon 402 pour Rennes), malheureusement sans illustration, à la légende fautive :

FRANCISCVS DVX . BRITA

Hermine passant, une moucheture au-dessus.

MONETA BRITONIVR . V

Croix.



4. Y. Jézéquel, *Les Monnaies des comtes et ducs de Bretagne* (Florange, Paris 1998).

# **Panorama du monnayage du duc de Bretagne Jean V (1399-1442), d'après les découvertes récentes.**

GILDAS SALAÜN - DANIEL CARIOU

## ***Présentation lors des journées numismatiques de Rennes, juin 1999.***

*Le duc Jean V eut un règne relativement long. Il continua l'œuvre de son père Jean IV  
en préservant l'indépendance de la Bretagne menacée par l'Angleterre et la France,  
et en s'appuyant tantôt sur l'une tantôt sur l'autre.*

*Son principat a été marqué par des progrès dans l'administration du pays :  
l'organisation monétaire en est sans doute le témoignage.*

*Des travaux récents ont précisé ce monnayage et permettent désormais d'en dégager une synthèse.  
C'est ce que nous nous proposons de faire, sans reprendre en détail chacune de ces études.*

*Nous allons suivre l'ordre chronologique supposé des frappes,  
en les regroupant toutefois en deux grandes périodes :*

*l'une, allant de 1399 à 1422, pendant laquelle le monnayage breton reste,  
bien qu'avec ses symboles nationaux,*

*dans une logique d'imitation du monnayage français ; l'autre, entre 1422 et 1442,  
où l'on voit les types monétaires s'émanciper.*

*Ils seront dès lors immobilisés jusqu'à la fin de l'indépendance,  
et même au-delà pour les deniers, sachant que le traditionnel classement par atelier  
n'a jamais clarifié la lecture de ce monnayage.*

## La période 1399-1422

Il convient tout d'abord de faire justice de l'attribution règne des gros écus heaumés de Bretagne (fig. 1).



fig. 1

Le type monétaire pouvait rappeler des types de l'Est qui auraient été introduits sous la régence de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, donc avant 1404<sup>1</sup>.

Un trésor à Guérande<sup>2</sup> nous a permis<sup>3</sup> de restituer la fabrication de ces pièces à l'époque 1365-1372. Par comparaison avec des documents sigillographiques Y. Coativy<sup>4</sup> confirme cette datation. Enfin, J. Duplessy<sup>5</sup> restreint la période de frappe aux années 1370-1373, grâce à un travail sur le modèle de la pièce, un *weisspfennig* d'Adolphe I<sup>er</sup> de Clèves.

Le cas du guénar est plus épineux. Le modèle français a été frappé, avec ses divisions<sup>6</sup>, entre 1385 et 1417, soit pendant les règnes de Jean IV et Jean V. Parmi les divisions certains doubles et deniers sont à attribuer à Jean V, en revanche les guénars observés ne portent en apparence aucune marque permettant de les rattacher à une émission royale. Le doute subsiste donc pour ces types.

Le mot guénar lui-même ne peut que rappeler aux Bretons que dans leur langue *guen* veut dire blanc et *guennec* blanc au sens de sou ou douzain.

Le guénar breton est connu pour Nantes (fig. 2), Rennes (fig. 3), Vannes (fig. 4) et pour un atelier anonyme (fig. 5).



fig. 2

fig. 3

fig. 4

fig. 5

1. De Mey J., *Les monnaies de Bretagne*, Bruxelles-Paris, 1970.

2. Vié H., "Un trésor à Guérande", *ASBNH*, 1992-1993, p. 21.

3. Cariou D., "Datation des gros à l'écu heaumé de Bretagne", *ASBNH*, 1994, p. 40.

4. Coativy Y., "Le gros écu heaumé", *ASBNH*, 1995, p. 19-25.

5. Duplessy J., "Observations sur quelques monnaies des ducs de Bretagne", *ASBNH*, 1998, p. 36-37.

6. Salaün G., "Quatre nouvelles imitations du double tournois de Charles VI attribuables au duc de Bretagne Jean V (1399-1442)", *BFSN*, déc. 1997, p. 206-20.

On peut noter la présence de monnaies sans lettre d'atelier et remarquer que c'est un phénomène exceptionnel sous Jean V.

Les demi-guénars sont de Nantes (BnF 765), de Rennes (Musée Dobrée N-3200, fig. 6) et pour un atelier anonyme (P. A. 940 à 943, dont deux exemplaires toujours présents dans la collection Th. Dobrée N-5265-360 et 361).

Alexis Bigot<sup>7</sup> cite un exemplaire (n° 810) non revu de la collection Éleouet à Brest, pour l'atelier de Vannes.

Les doubles et deniers correspondants sont plus faciles à attribuer<sup>8</sup>; on connaît en effet des doubles aux trois mouchetures pour Nantes (Musée Dobrée N-3383, fig. 7), Rennes (M D N-3173, fig. 8) et Vannes (Y. Jézéquel<sup>9</sup> 307 p. 167, d'après le trésor de Vion).



fig. 6



fig. 7



fig. 8



7. Bigot A., *Les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857.

8. Cf note 6.

9. Jézéquel Y., *Les monnaies comtes et ducs de Bretagne*, Paris, 1998.

Le denier aux deux mouchetures existe pour Nantes (M D N-3194, fig. 9), pour Rennes (M D N-3177, fig. 10), pour

Vannes (M D N-3245, fig. 11) et un atelier anonyme (N-3415, fig. 12).



*fig. 9*



*fig. 10*



*fig. 11*



*fig. 12*



Parmi ces pièces certains doubles portent des différents des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> émissions royales (Dy n° 393 b, c, e)<sup>10</sup>: différent d'atelier par point creux (20 octobre 1411 et 10 mai 1417), ou par un point entre les deux lis supérieurs et dans un canton de la croix du revers (21 octobre 1417). Des doubles portant un point d'atelier en creux et un anneau entre les deux mouchetures supérieures figurent dans les collections du Musée Dobrée à Nantes (N-3397, fig. 13 et N-3398) pour l'atelier de Nantes.



fig. 13

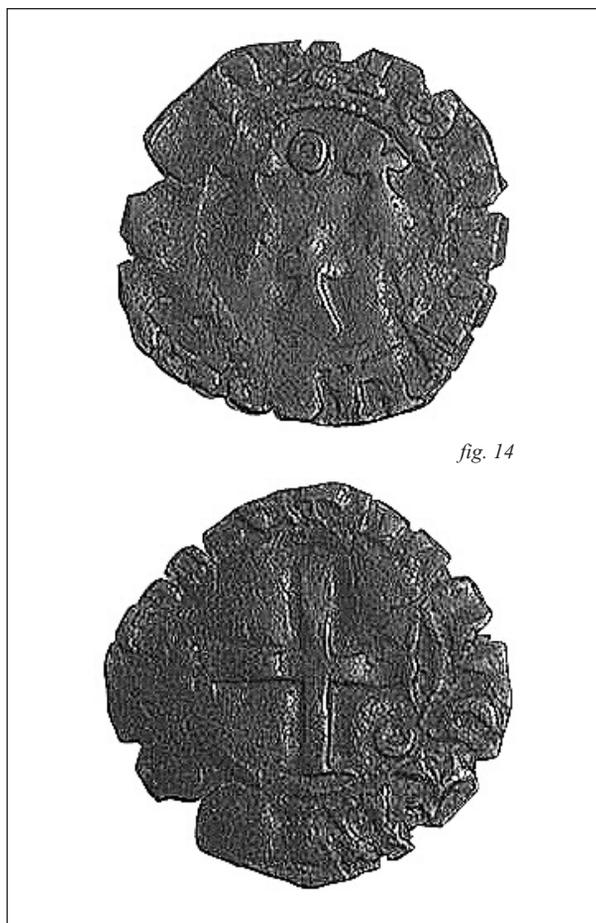


fig. 14



fig. 15

Deux pièces provenant d'une collection particulière battent en brèche pour ce type seulement, l'argument selon lequel l'annelet du revers serait placé sous une lettre correspondant à la lettre d'atelier du droit.

Le premier indiscutablement de Nantes porte un anneau sous le T de MONETA (coll. Part., fig. 14).

Un autre d'un atelier indéterminé porte l'annelet sous le M de MONETA (coll. Part., fig. 15).

L'annelet du revers peut n'être qu'un trompe-l'œil imitant le différent de l'émission royale. Quand l'annelet du revers est sous le N pour Nantes, soit il s'agit d'un hasard, soit il s'agit d'une mission différente.

Nous avons retrouvé un denier de Rennes portant également un anneau sous la lettre d'atelier du droit, et sous le X de BRITONV DVX au revers (fig. 15 bis). Ce denier qui figurait dans la collection Th. Dobrée nous était jusqu'à présent inconnu (M D. N-5265-343).

10. Duplessy J., *Les monnaies françaises royales*, 1<sup>re</sup> édit. T. I, Paris-Maastricht, 1988.



*fig. 15 bis*



*fig. 16*

Un autre exemplaire (M D N-3213, fig. 16) porte un besant entre les deux mouchetures supérieures et deux besants en cantonnement de la croix du revers. Il provient de l'atelier de Vannes.

Un autre exemplaire, pour Rennes, figure dans une collection privée (fig. 17) mais sans les besants du revers. Ces pièces sont à rapporter à la 5<sup>e</sup> émission royale, et donc indiscutablement Jean V.



*fig. 17*

*fig. 17 bis*

*fig. 17 ter*

Un denier semble se rattacher à cette mission: nous l'avions déjà cité, c'est le M D N-3245, fig. 11 (pour Vannes). Un point sépare les mouchetures, ce qui n'est pas probant car il peut s'agir du centrage de la gravure. En revanche, comme sur le double, les O sont ronds et pointés. Un besant cantonne la croix du revers. Faut-il y voir un rappel de la valeur des pièces: un besant pour le denier, deux pour le double?

Alexis Bigot signale un double aux trois mouchetures anonyme portant au droit et au revers la même légende + **MONETA: BRITANIE**; il l'attribue à l'occupation de la Bretagne par Charles V en 1374, ce qui est impossible, le prototype royal ayant produit à partir de 1385. Pour autant cette pièce est-elle à rattacher à Jean IV ou Jean V? Nous ne nous prononçons pas, alors que nous ne connaissons ce type que par le dessin qu'en faisait Bigot (n° 840, pl. XXVI n° 13, d'après la collection Th. Dobrée). Or nous avons retrouvé dans cette collection un exemplaire qui correspond à la description de Bigot (M. D. N-5265-364, fig. 17 bis), mais qui semble être un exemplaire différent de celui du dessin. Il est à noter que les mouchetures de cette pièce ont un traitement caractéristique que l'on ne retrouve que sur des doubles tout à fait réguliers de l'atelier de Rennes (fig. 17 ter, coll. Part.). Les annelets sous la lettre d'atelier sont présents également sur des blancs aux neuf mouchetures. Ces blancs et demi-blancs sont attribués traditionnellement tant à Jean IV qu'à Jean V.

Caron<sup>11</sup> cite une énumération de monnaies d'après un livre d'empirances: "*Bretons a neuf ermines ceulx qui ont un point dedans le O de iohannes et de nomen sont a 2d. 16 g; idem les aultres bretons a neuf ermines qui n'ont pas de point dedans le O sont 3d. 4 g; idem aultres bretons a neuf ermines qui sont de plus belle taille que les aultres sont a 2d. 18 g*".



fig. 18



fig. 19

fig. 20

Ceci nous amène à distinguer les "*bretons de plus belle taille*", que l'on trouve pour Dinan (fig. 18), Nantes (fig. 19), Rennes (fig. 20) et Vannes (fig. 21), ces monnaies d'une collection particulière.

11. Caron E., *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882.



fig. 21

L'aspect de ces pièces laisse effectivement penser à des exemplaires plus pauvres en argent que la série suivante. Y. Jézéquel parle d'un atelier à lettre B (n° 280 p. 153) et cite également trois exemplaires à lettre I pour Jugon <sup>12</sup> (n° 281 p. 154).

Le demi-blanc de cette série est connu pour Nantes (fig. 22, M D N-3381), Rennes (d'après Y. Jézéquel n° 286 p. 158, 5 exemplaires) et Vannes (fig. 23, coll. privée).



fig. 23

Ces exemplaires sont généralement attribués sans preuve à Jean IV plutôt qu'à Jean V.

En 1419, Henri V, alors maître de la Normandie, y autorise la circulation des petits blancs de Bretagne pour "4 de tournois" (Bigot pièce justificative 28, p. 375-376).

Les blancs plus petits, d'un meilleur aloi d'après le manuscrit cité par Caron, sont avec ou sans anneau sous la lettre d'atelier, avec ou sans les O pointés.

On en connaît pour Dinan (fig. 24), Nantes (fig. 25), Rennes (fig. 26), Vannes (fig. 27) et Jugon <sup>12</sup> (fig. 28, Bigot pl. XXVI n° 1, un exemplaire passé dans la vente Burgan 1988).



fig. 24

Deux exemplaires de Nantes, l'un aux O non pointés (fig. 29), et l'autre aux O pointés (fig. 30), rappellent les prescriptions du manuscrit.

12. L'attribution à l'atelier de Jugon reste conjecturale.



fig. 25



fig. 26



fig. 27

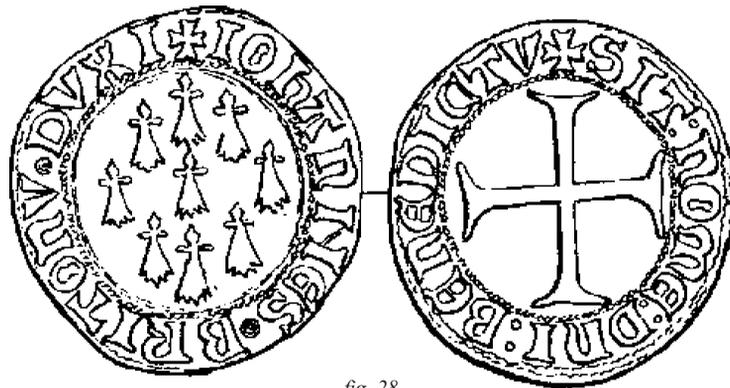


fig. 28



fig. 29



fig. 30



Les annelets se promènent sur le grènetis comme en témoigne cet exemplaire du Musée Dobrée (N-35, fig. 31) et ne stationnent pas uniquement sous la lettre d'atelier, ce qui nous rend prudent sur l'interprétation de ces différents.

et les différents de ces types monétaires laissent encore quelques zones d'ombre à prospecter.

Signalons enfin, l'existence de deux piéforts du type du blanc l'un à la BnF (7,42 g)<sup>13</sup> l'autre au Musée Dobrée qui présente la particularité d'avoir été frappé avec deux coins de droit (fig. 31 bis; N-5265-334, 4,43 g).



fig. 31



fig. 31bis



Sur cet exemplaire, l'annelet est placé sous un B au droit comme au revers. D'une façon générale, la ponctuation

13. Salaün G., "Les piéforts médiévaux bretons", *ASBNH*, 1998, p. 17-18.

D'autres pièces posent question : les "gros de XX deniers de Bretagne, qui ont trois ermines en la pille sans cha-pelet et sans point, sont a 3d. 12 g." (op. cit). Ces pièces étaient connues pour Nantes (M D N-3386, fig. 32), Rennes (M D N-3430, fig. 33), Vannes (Bigot, pl. XXVII n° 9, fig. 34).



fig. 32



fig. 33

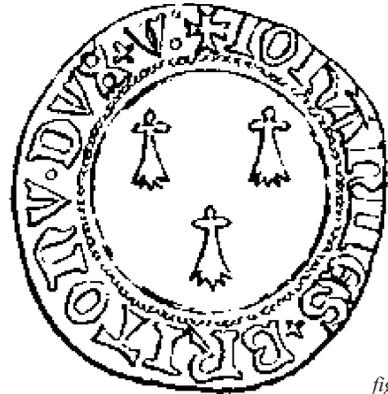


fig. 34



Depuis 1997, on connaît un exemplaire de cette pièce à lettre d'atelier I (M D N-3423, fig. 35)<sup>14</sup>.



fig. 35



14. Salaün G., "Un gros aux trois hermines de Jean V inédit pour Jugon", *ASBNH*, 1997, p. 52.

Cette pièce semble être une imitation du gros aux trois lis émis dans le royaume le 7 juin 1413 (Dy 381) à ceci près que le titre du prototype est de 0,931 contre 0,306 et 0,279 pour ses imitations bretonnes. Une telle différence reste sans explication à ce jour.

Les florettes françaises ont également leur équivalent breton<sup>15</sup>, Jean V s'étant d'abord inspiré des florettes du dauphin régent, son voisin immédiat, plus que de celles du roi, économiquement plus lointain. Par exemple l'annelet qui se trouve dans la couronne de certaines florettes bretonnes (Bigot pl. XXVIII n<sup>os</sup> 4, 5 et 8) rappelle la 10<sup>e</sup> mission delphinale (Dy 417 k) d'octobre 1420.

Si Jean V avait calqué ses émissions sur celles du roi et non celles du dauphin, d'un titre inférieur, les monnaies bretonnes d'un aloi alors trop élevé par rapport à leurs voisines immédiates auraient été rapidement refondues dans les ateliers delphinaux, en pure perte pour le duc.

Pour le détail des correspondances entre missions françaises et bretonnes, on se reportera à l'article de J.-C. Moesgaard et G. Salaün.

Presque systématiquement sur ces florettes bretonnes, s'il y a un anneau au droit, il est sous la lettre d'atelier, et au revers sous la même lettre dans la légende. Faute de R dans la légende du revers, pour les pièces frappées à Rennes, l'annelet se trouve alors, soit sous la croix, soit sous la première lettre.

Des florettes sont répertoriées pour Nantes (M D N-3387, fig. 36), Rennes (M D N-3431, fig. 37) et Vannes (coll. personnelle, fig. 38).



fig. 37

Cliché Ch. Hémon - Conseil Général Loire-Atlantique - Musée Dobrée - 44000 Nantes



fig. 36

Cliché Ch. Hémon - Conseil Général Loire-Atlantique - Musée Dobrée - 44000 Nantes



fig. 38

Un exemplaire pour Morlaix a été récemment retrouvé par Y. Jézéquel, qui en fera la publication (coll. Beneut, BnF). Les florettes sont appelées dans certains documents anciens "blanc au chapelet".

15. Moesgaard J.-C. et Salaün G., "L'imitation bretonne de la florette royale, 1417-1422", *ASBNH*, 1997, p. 43-51.

## Le florin et double florin de Jean V

M. Dhénin<sup>16</sup>, dans un article remarquable de méthode numismatique, a permis de situer les missions de monnaies d'or de Jean V entre 1420 et 1424. Il a identifié le double d'or, non retrouvé, sur le modèle du double d'or du dauphin régent, et les florins d'or frappés à Nantes et Vannes, retrouvant en outre des florins frappés à Rennes.



fig. 39



fig. 40



M. Dhénin a trouvé la trace de deux émissions de florins, la seconde étant caractérisée par des O pointés. Certaines pièces n'ont les O pointés qu'au droit (florin de Nantes MD N-4276, 2,94 g, fig. 41 ; de Vannes coll. particulière, 2,97 g, fig. 42). Nantes (coll. Part., 2,96 g, fig. 39), Rennes (coll. Part., 2,94 g, fig. 40) et Vannes avaient préalablement frappé l'émission aux O non pointés, tandis que la 2<sup>e</sup> émission n'est connue que pour Nantes et Vannes.

Sur les monnaies de Vannes de la 1<sup>re</sup> émission, le duc porte un écu, et sur les pièces de la 2<sup>e</sup> une targe. Les pièces de la 2<sup>e</sup> émission n'ont les O pointés qu'au droit (pour les exemplaires retrouvés à ce jour).

Le florin arrive à la fin de la période d'imitation mais annonce la série des grands types monétaires bretons dont il fait partie. Il est une transition parfaite pour la période suivante.



fig. 41



16. Dhénin M., "Florin et double florin de Bretagne", RN, 1973, p. 190; BSFN, 1973, p. 394-396.



fig. 42

## 1422-1442 : l'affirmation de types monétaires originaux

### *La série au polylobe*

Elle a permis d'assainir le système monétaire, elle matérialise la sortie de la crise inflationniste à partir d'octobre-décembre 1421 avant même que le dauphin n'ait pu prendre les mêmes mesures.

Cette sortie s'est opérée en deux temps. Tout d'abord par l'abaissement du cours des florettes à 5 deniers le 4 octobre 1421, puis 2 deniers le 13 décembre suivant, d'après J. Kerhervé<sup>17</sup>. Ensuite par l'introduction massive de monnaies neuves et fortes, dont la production sera multipliée par l'ouverture d'ateliers nouveaux à Dinan, Fougères, Morlaix et Redon, outre Nantes, Rennes et Vannes déjà actifs<sup>18</sup>. Dans la collection personnelle de Th. Dobrée, au musée du même nom, se trouve un exemplaire de blanc attribué à tort à Hennebont puisqu'il s'agit en réalité d'une monnaie de Fougères dont le F est mal venu.

Le différent de l'atelier de Redon n'était pas clairement identifié jusqu'à ces dernières années. En 1995, nous avons acquis la forte présomption de l'attribution à cette ville de toutes les pièces frappées sous Jean V et présentant en fin de légende une moucheture. En effet, la lettre d'atelier R étant déjà prise par Rennes, il fallait Redon un différent qui ne soit pas une lettre<sup>19</sup>.

On notera pour tout le règne de Jean V et particulièrement pour cette période, un faible nombre statistique de monnaies sans lettre d'atelier, et surtout pour de très petites pièces (demi-blancs, doubles et deniers) pour lesquelles la longueur de la légende peut poser problème. On voit que dès cette époque, très peu d'exemplaires ont pu échapper à l'administration ducale.

La série au polylobe se compose de blancs à l'hexalobe et de demi-blancs, tantôt à l'hexalobe, tantôt au quadrilobe. Ne serait-il pas logique d'y voir une adaptation graphique postérieure aux premières émissions et facilitant la lisibilité et la reconnaissance des valeurs monétaires, des demi-blancs à l'hexalobe ayant pu être frauduleusement passés pour des blancs ?

En effet, les mêmes ateliers (Morlaix par exemple) ont frappé des demi-blancs à l'hexalobe et au quadrilobe. Il n'y a donc pas de spécialisation par atelier.

La série comprenait ensuite des doubles au trilobe. On a récemment retrouvé un denier au bilobe dans une collection privée<sup>20</sup>, puis un deuxième au Musée Dobrée (sans numéro d'inventaire). Ces deux pièces proviennent de l'atelier de Nantes.

17. Kerhervé J., *Finance et gens de finances des ducs de Bretagne en 1365 et 1491*, thèse de doctorat soutenue Paris, 1986, p. 211.

18. Salaün G., "Ébauche de datation des blancs à l'hexalobe et de chronologie de l'activité des ateliers monétaires bretons entre 1417 et 1435", *ASBNH*, 1997, p. 53-54.

19. Cariou D., "Un mystérieux atelier breton à la moucheture d'hermine", *ASBNH*, 20.

20. Cariou D., "Un chaînon manquant : le denier au bilobe de Jean V retrouvé", *ASBNH*, 1997, p. 55-56.

Les blancs



fig. 43 – Dinan (coll. part.)



fig. 44 – Fougères (coll. part.)



fig. 45 – Morlaix (coll. part.)



fig. 46 – Nantes (coll. part.)



fig. 47 – Redon (MD N-3215)



fig. 48 – Rennes (coll. part.)





*fig. 49 – Vannes (coll. part.)*

**Les demi-blancs, variante à l'hexalobe**



*fig. 50 – Morlaix (coll. part.)*



*fig. 51 – Nantes (M. D. N-5265-391)*



*fig. 51 bis – Rennes (coll. part.)*



Les demi-blancs, variante au quadrilobe



fig. 52 – Fougères (M. D. N-3422)



fig. 53 – Morlaix (M. D. N-3427)



fig. 54 – Nantes (M. D. N-3388)



fig. 55 – Rennes (M. D. N-3434)



Un exemplaire de ce type pour Redon a été vu par l'un des auteurs dans une collection privée (coll. R.-H. à Paris). Deux exemplaires sans lettre d'atelier sont cités par Alexis Bigot, n° 1054-1055.

## Les doubles au trilobes



fig. 56  
Dinan (M. D. N-3439)



fig. 57  
Morlaix (M. D. N-5265-378)



fig. 57 bis  
Nantes (coll. part.)



fig. 58  
Vannes (M. D. N-3214)



Fougères : voir BnF 800 2 ; Morlaix : voir également BnF 800 3 ; Rennes : voir BnF 800 4.

## Le denier au bilobe



fig. 59 – Nantes (coll. part.)

Un autre exemplaire se trouve au Musée Dobrée (sans numéro d'inventaire).

## La série des targes et hermines au naturel

Les monnaies à la targe sont classées en fin de règne puisque le type est utilisé encore par les souverains suivants. On leur associe les doubles et deniers hermine passant, eux aussi immobilisés à la mort de Jean V, bien que l'on n'ait pas la preuve que ces deux types aient été introduits dans la circulation en même temps.

Marc Bompaire<sup>21</sup> date l'apparition des targes des envi-

rons de 1435. Henri VI comme duc de Normandie, a confirmé le cours du blanc à hexalobe dans ses États en février-mars 1434 pour la dernière fois<sup>22</sup>.

L'atelier de Redon, qui a frappé des targes, a fermé au plus tard en juin 1434. Le démarrage des émissions de targes est donc probablement à replacer dans la période février-juin 1434.



fig. 60 – Dinan (coll. part.)



fig. 61 – Fougères (coll. part.)



fig. 62 – Morlaix (coll. part.)



21. Bompaire M. et Lur J. : "L'épave de l'Aber Wrac'h. Une bourse de monnaies castillanes et bretonnes du xv<sup>e</sup> siècle", *BSFN*, 1989, p. 629-632.

22. Moesgaard J.-C. : "Foreign and domestic coins in Lancastrian France, 1471-1450", *Proceedings of Cambridge symposium*, 1997.



*fig. 63 – Nantes (coll. part.)*



*fig. 64 – Redon (coll. part.)*



*fig. 65 – Rennes (coll. part.)*



*fig. 66 – Atelier anonyme (coll. part.)*





fig. 67 – Nantes (coll. part.)



fig. 68 – Vannes (coll. part.)



fig. 69 – Atelier anonyme (coll. part.)



### Les demi-targes

En outre cette pièce est connue pour Dinan (BnF 781 i), Fougères (BnF 781 j), Morlaix (BnF 781 k) et sans doute pour Rennes (Bigot n° 1005, d'après sa collection). Le n° 1004 d'après la collection Aussant attribuée à Rennes, figure aujourd'hui au Musée Dobrée sous le n° N-3436. Nous avons beaucoup de difficultés pour savoir si la lettre d'atelier de cet exemplaire est bien un R ou un F, ou encore un N.

### Les doubles hermines passant

Si les doubles et deniers à l'hermine passant sont contemporains des targes<sup>23</sup>, leur différenciation dans l'usage courant a dû poser quelques problèmes.

On distingue les doubles des deniers par la moucheture qui surplombe l'animal, d'ailleurs enchaîné. Au revers, la croix est cantonnée de deux mouchetures. Sans que l'on puisse parler d'imitation pour autant, on retrouve cette logique sur les niquets et demi-niquets du voisin de Jean V, Henri V dont les émissions à partir de 1421 à Saint-Lô et Rouen étaient connues du duc.

Sur le niquet, l'animal est surmonté d'un lis et pas sur le demi. Au revers du niquet, la croix est cantonnée de quatre trèfles à Rouen ou quatre molettes à Saint-Lô.

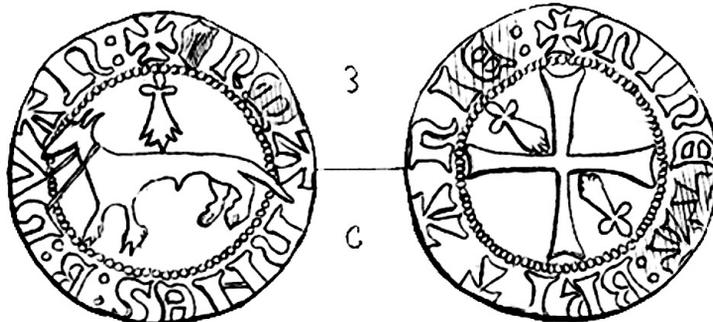


fig. 70 – Double de Jean V (Bigot pl. XXX, n° 3)

23. Cariou D., "Un prototype du double à l'hermine passant retrouvé?", *ASBNH*, à paraître dans ce numéro.



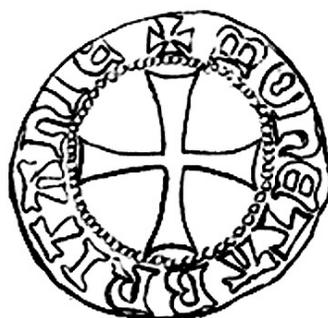
fig. 71 – Niquet de Henri V  
(Ciani<sup>24</sup> 593)



fig. 72 – Denier de Jean V  
(Bigot pl. XXX, n° 5)



fig. 73 – Demi-niquet de Henri V  
(Ciani 594)



La découverte d'un exemplaire du double hermine enchaînée et à la croix non cantonnée laisse penser, soit à un oubli de la part du graveur, soit à un prototype qui se serait révélé trop proche du denier et donc aurait nécessité les ajouts que nous venons de décrire.

Un autre exemplaire de l'atelier de Morlaix est certainement un hybride alliant un coin de droit régulier, c'est-à-dire avec la moucheture au-dessus de l'hermine, à un revers du supposé prototype, donc à la croix non cantonnée.



fig. 74 – Double de l'atelier de Vannes à l'hermine enchaînée et à la croix non cantonnée au revers (coll. part.)



fig. 74 bis – Double à l'hermine enchaînée surmontée d'une moucheture et à la croix non cantonnée au revers (M.D.N-5265-377).

24. Ciani L., *Les monnaies des rois de France de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, 1926

En outre, la pièce existe logiquement pour Rennes (BnF 803 b).



fig. 75 – Morlaix (M.D.N-3429)

fig. 76 – Nantes (coll. part.)

fig. 77 – Vannes (M.D.N-3212)

La BnF conserve un piéfort de ce double pour Nantes<sup>25</sup>.

**D/ + IOHANHES DVX**

**R/ + MONETA: BRITANE**, la croix est cantonnée à une moucheture au 1 et 4. 5,39 g.

#### Les deniers à l'hermine passant

Deux pièces figurent dans la collection du Musée Dobrée et elles ont été publiées dans le catalogue de 1903<sup>26</sup> du musée archéologique sous le numéro 943 pour l'atelier de Rennes. Nous avons eu ces pièces entre les mains et la lecture de la lettre d'atelier nous semble impossible (M D N-5126 et N-5127). En revanche, le denier est connu pour Nantes (fig. 78). On donne ici trois doubles réguliers l'un pour Morlaix, un autre pour Nantes et un dernier pour Vannes.



fig. 78 – Denier à l'hermine pour Nantes (coll. part.)

25. Cf note 13.

26. De Lisle du Dreneuc, M. P., *Catalogue du musée archéologique de Nantes*, Nantes, 1903.

## À propos de faux

On connaît quelques faux :

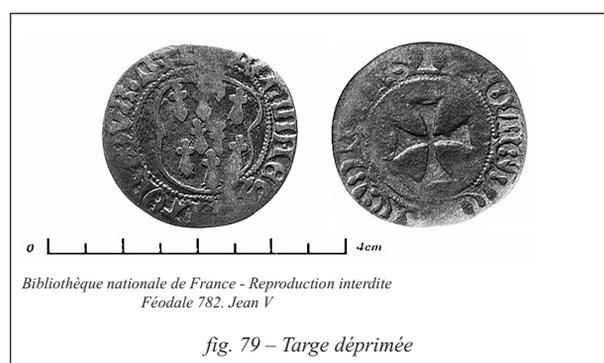
L'un des auteurs a vu un blanc aux neuf mouchetures en laiton (coll. de M de R à Guérande). La collection A. G. à Rennes comporte un denier aux deux mouchetures et à légende absurde en laiton.

La BnF conserve une fausse florette (BnF mon. féod. 770, 1,47 g) déjà signalée dans un précédent article<sup>27</sup>.

Un faux blanc à hexalobe de Nantes figure dans une collection présentée à l'un des auteurs.

Enfin, Alexis Bigot (pl. XIX n° 3) signale une targe conservée au Cabinet des Médailles (BnF 782) et "déprimée des deux côtés" (n° 912). La croix du revers est en sautoir.

L'examen de cette pièce révèle un faux en cuivre, peut-être originaire d'une région limitrophe de la Bretagne (fig. 79).



### La circulation des monnaies de Jean V

Les émissions renforcées de Jean V (blanc hexalobe puis à la targe) ont favorisé l'exportation de ses monnaies vers les régions proches, en tête desquelles la Normandie, mais également vers l'Europe entière.

La Normandie alors aux mains des rois lancastris, Henri V et Henri VI, fut effectivement l'aire privilégiée de circulation des monnaies de Jean V comme l'atteste l'ensemble des trésors suivants<sup>28</sup> :

- Lillebonne (Seine-Maritime), vers 1417, 2 blancs aux neuf mouchetures.
- Lessay (Manche), vers 1417 : 1 imitation du guéнар, atelier anonyme, 4 blancs aux neuf hermines (2 de Nantes, 1 de Rennes et 1 de Vannes).
- Vernon (Eure), après le 19 septembre 1419 : 1 blanc aux neuf mouchetures.
- 2 trésors dans la forêt d'Elbeuf (Seine-Maritime), vers 1422-1434 :

Le premier contenait entre autres 5 blancs à l'hexalobe dont 1 de Morlaix, 1 de Nantes, 2 de Rennes et 1 indéterminé.

Le deuxième contenait entre autre 6 blancs à l'Hexalobe dont 1 de Nantes et 5 de Rennes, plus 1/2 blanc au quadrilobe de Nantes.

- Baron-sur-Odon (Calvados), vers 1425 : 8 blancs à l'hexalobe (1 de Dinan, 1 de Morlaix, 1 de Nantes, 1 de Redon, 1 de Rennes, 1 de Vannes et 2 indéterminé)<sup>29</sup>.
- Ancourt (Seine-Maritime), vers 1428 : 1 blanc aux neuf mouchetures et 227 blancs à l'hexalobe (dont certains de Fougères).

- La Crique (Seine-Maritime), après le 23 novembre 1422, 8 blancs à l'hexalobe.
- Lieurey (Eure), vers 1428 : 14 blancs à l'hexalobe (certains de Dinan, Fougères et Redon) et 4 demi-blancs (dont un de Fougères).
- Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), vers 1434 : 1 blanc à l'hexalobe de Vannes et 1 blanc à la targe de Dinan (trésor transitoire, seul exemple contenant les deux types de blancs bretons renforcés).

#### Trouvailles isolées :

- Cesseville (Eure), blanc à l'hexalobe.
- Cany-Barville (Seine-Maritime), 3 blancs à l'hexalobe (2 de Nantes, 1 de Morlaix) et un demi-blanc au quadrilobe de Rennes.
- Dieppe (Seine-Maritime), blanc à l'hexalobe.
- Grisy (Calvados), blanc à l'hexalobe de Fougères.
- Ivry-la-Bataille (Eure), blanc à l'hexalobe.
- Lessay (Manche), blanc à la targe<sup>30</sup>.

Cependant, les pièces de Jean V se sont également mêlées à la circulation monétaire européenne puisque d'une part, l'on a retrouvé un blanc à l'hexalobe et un double au trilobe allié à six monnaies castillanes à Plouguerneau<sup>31</sup>, et d'autre part, on compte quatre lieux de découvertes en Grande-Bretagne<sup>32</sup> :

- 1 double anonyme (Big. 840) à Stanfield Norfolk.
- 1 blanc à North Creak, Norfolk.
- 1 blanc à Thetford, Norfolk.
- 1 blanc à île de Wight.

Des découvertes de monnaies bretonnes en Grande-Bretagne sont logiques dès lors que de telles monnaies sont abondantes en Normandie tenue par les Anglais qui en rapportaient nécessairement chez eux.

Enfin, des sources manuscrites nous confirment l'importante diffusion des blancs de Jean V en France, et tout particulièrement à Paris<sup>33</sup>. En effet, le journal d'un bourgeois de Paris nous informe que *le 20<sup>e</sup> jour de février audit an [1417] fut crié qu'on ne prit nulle monnaie à Paris que celle du roi, qui moult fit grand dommage aux gens de Paris, car la monnaie du duc de Bretagne et du duc de Bourgogne étaient prises comme celles du roi* (p. 97). Il peut s'agir ici des gros aux trois hermines, imitant le gros aux trois lis de 1413, mais plus certainement des blancs aux neuf mouchetures puisqu'un acte d'Henri V, du 8 mai 1418<sup>34</sup>, incite à la circulation de ceux-ci en Normandie *blans de Bretagne a neuf hermines, et les petits blans de III deniers, ensemble avons [...] ordonné et délibéré que toute ladite monnoye aura cours [...] le grant blan de Bretagne pour VIII de tournois ; le petit blanc pour III de tournois* (p. 375).

Ainsi, ces monnaies pourtant anciennes, circulèrent donc régulièrement jusqu'au début de la crise monétaire.

27. Moesgaard J.-C. et Salaün G. : "L'imitation bretonne de la florette royale 1417-1422", *ASBNH* 1997, p. 43-51.

28. Voir Moesgaard, J.-C., *La politique monétaire des rois lancastris en Haute-Normandie de 1417/19 à 1449/50, une étude de la circulation monétaire, mémoire de Maîtrise*, Copenhague, 1992.

29. Catalogue de l'exposition, *La Normandie dans la guerre de Cent Ans 1346-1450*, 1999, p. 195-196.

30. Cette monnaie n'a pas été découverte dans le même contexte archéologique que le trésor, il convient donc de la considérer comme une trouvaille isolée indépendante.

Cette pérennité et cette diffusion s'expliquent par la bonne qualité métallique de ces pièces à une période où les dévaluations étaient de plus en plus nombreuses et rapides. De même après la crise, les blancs à l'hexalobe bretons renforcés étaient très appréciés à Paris. Ainsi, le bourgeois précise pour l'année 1424 que *si avait très grande foison de blancs de huit deniers aux armes de Bretagne, dont plusieurs marchands, bourgeois et autres qui en avaient, furent trompés, car soudainement, le 9<sup>e</sup> jour de décembre fut publié qu'ils ne courraient que pour sept deniers parisis. Ainsi perdirent tous ceux qui en avaient la huitième partie de leur pécune* (p. 219).

C'est donc une bonne qualité métallique qui favorisa la diffusion des monnaies de Jean V en Normandie, à Paris, mais également en Grande-Bretagne.

### Les salaires et le coût de la vie

Les comptes relatifs à la construction de la dernière tour du château de Vitré (Ille-et-Vilaine) du 8 janvier au 16 décembre 1420, nous apprennent que les ouvriers peu qualifiés, comme des terrassiers, étaient payés en fin de semaine et touchaient 20 deniers par jour, soit une florette.

Ces mentions datent du 8 janvier et 25 mars 1420, donc entre les dévaluations delphinale du 12 octobre 1419 et royale du 9 avril 1420<sup>35</sup>, il est par conséquent normal qu'il n'y ait pas eu de modifications salariales. Nous n'avons malheureusement pas d'information sur les salaires des mois suivants, mais on peut raisonnablement supposer que ceux-ci furent réévalués.

Extrait de la page 100 :

*“Premier, pour perrière, savoir est à la Goupillière. La semaine commencée oudit lundi :*

*Georges de la Frete ; Massé Poussin ; Perrin M. ; Jehan Quernet ; Jehan Buron ; Sanson Bernart ; Robin Mandart. Ledit lundi, item le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le sabmandi ensuivant, qu'ils furent à ladicte perrière, savoir est à la delivrer, à chascun pour despens et journée XX d., en vault la somme pour XLII journées... LXX s.”*

Extrait de la page 102 :

*“Le mardi après la Penthecouste, l'an etc. XX (1420) [...] le casble [...] fut port à Tillie chiés Bonami qui l'avoit fait ; à Guillaume Malescot pour le porter... XX d.”*

La Borderie nous rappelle que Taillie est à 2 lieues et 1/2 au nord de Vitré.

Extrait de la page 103 :

*“La semaine commencée le lundi XXV<sup>e</sup> jour de mars l'an etc. XIX (1420 n. st.).*

*Oudit lundi fut la faire et la faite de Nostre Damme.*

*Jehan Dohin ; Perrot Dohin ; Raoulet Billon ; Guillaume Malescot.*

*Commencèrent à faire le chemin à descendre en la douve, à y faire une fosse à prendre l'ayve, à abatre la coupverture qui est sur la tour ; à chascun pour despens et journée XX d., et y furent le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et sabmadi ensuivant”.*

À la fin du règne de Jean V, en 1438 et 1439, les quatre maçons chargés de renforcer la porte de la rue aux foulons à Rennes<sup>36</sup> recevaient chaque jour, 3 sous et 4 deniers, soit 40 deniers, ou 4 blancs à la targe.

Extrait de la page 122 :

*“Guillaume Loches et roys de ses varletz, chascun six jours, au prix chascun de III s. IIII d. pour despens et pour journées, vallent... IIII l.”*

Enfin, un autre acte rappelant les dépenses occasionnées par des travaux au château de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) à partir du 29 juin 1435<sup>37</sup> nous apprend qu'un mouton coûtait en 1436 et 1437 30 sous, soit une semaine et demi du salaire confortable des maçons cités plus haut.

Extrait de la page 121 :

*“Item ont poié lesd. Miseurs ausd. Maczons pour le devoir d'un mouton que ilz desclerent estre deu au jour de l'Enscencion pour l'an XXXVI et XXXVII, chascun desd. Ans XXX s., valent... LX s.”*

31. Bompaigne, M. et Lur, J., “L'épave de l'Aber Wrac'h. Une bourse de monnaies castillanes et bretonnes du xv<sup>e</sup> siècle”, *BSFN*, 1989, p. 629-632.

32. The Second Cambridge Numismatic Symposium, *Local coins, foreign coins: Italy and Europe 11<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> centuries*, Milan, 1999, p. 274.

33. *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, collection “Lettres classiques”, le Livre de Poche, Paris, 1990.

34. Bigot, *Essai...*, pièce justificative XXVIII, p. 375-376. Bigot donne la date en ancien style, 1419.

35. Partiellement publiés dans Borderie (A., de La), *L'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne*, réédit., Rennes, 1991, p. 99 à 108.

36. *Op. Cit.*, p. 122-123.

37. *Op. Cit.* p. 118 à 122.

## Conclusion

Le monnayage de Jean V semble parfaitement organisé. Les monnaies sans lettre d'atelier sont exceptionnelles alors qu'elles étaient fréquentes sous le règne précédent. Quand on consulte les pages 238-242 de l'ouvrage de Bigot, consacrées aux ateliers inconnus sous Jean V, on voit que les pièces appartiennent à trois catégories :

- Les monnaies à mouchetures en fin de légende, dont nous pensons qu'elles sont la marque distinctive de l'atelier de Redon.
- Les pièces reprises sur Duby<sup>38</sup>, dont les planches avaient été simplifiées, ou qui avait reproduit d'autres auteurs omettant systématiquement les lettres d'atelier sur leurs dessins.

Ces variétés ne sont pas à prendre en compte selon nous.

- Et enfin, de petits modules, demi-targes et doubles, à l'exclusion de plus grandes pièces (quatre demi-targes et un double). Peut-être la statistique est imparfaite mais on peut supposer que quelques pièces de petit module ont été négligées par les graveurs parce que d'une mise en page plus difficile. Mais ces cas sont extrêmement rares et révèlent *a contrario* un contrôle assez efficace de l'administration ducale.

Les séries monétaires de Jean V semblent longues et reflètent une apparente stabilité contrastant avec la multiplication des types sous Jean IV. Ceci est le reflet d'une Bretagne qui malgré certaines difficultés, se consolide politiquement et économiquement alors que la France n'en a pas terminé avec la guerre de cent ans.

Le règne de Jean V met fin aux imitations de monnaies royales. Jusque vers 1421-1422, la Bretagne frappe encore des imitations non serviles ou des interprétations bretonnisées du monnayage français. Après 1421 et avec les florins, et sous réserve de retrouver un jour le double d'or, commence une phase d'affranchissement par les types monétaires chez ce duc qui transférera sa capitale de Vannes à Nantes. ■

*N. B. : Malgré tout le soin apporté à la rédaction de ce document, nous prions nos lecteurs de nous excuser par avance de toute erreur ou omission et en particulier d'une interprétation erronée d'une lettre d'atelier toujours très difficile à lire. L'atelier de Dinan est tout spécialement d'identification délicate.*

# Un jeton de compte sous Jean V

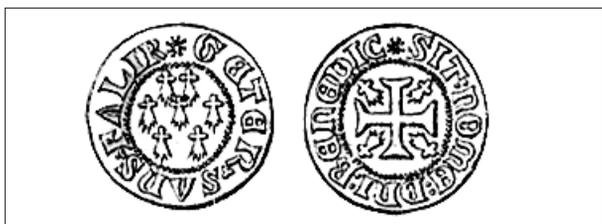
DANIEL CARIOU

**L**E JETON QUE NOUS PRÉSENTONS est peut-être le plus ancien jeton de compte breton connu, en tout cas l'un des plus anciens. Nous en connaissons deux exemplaires au moins.



Au droit, autour d'un grénétis :/(Étoile) GETER ♡ SANS ♡ FALIR (Compter sans erreur) dans le champ, 8 mouchetures d'hermine posées 2/3/2.

Au revers : autour d'un grénétis :/(Étoile) SIT : NOME : DNI : BENDIC. Croix pattée accostée de 4 mouchetures issant au centre. Ce jeton est de laiton. Son dessin figure page 126 du supplément du "LIVRE DORÉ DE L'HÔTEL DE VILLE DE NANTES" de P.-A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro (Nantes, 1890) (deuxième édition).

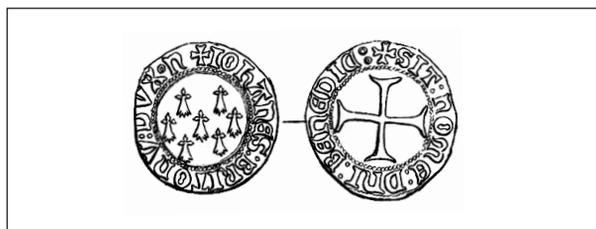


Les deux exemplaires retrouvés semblent présenter la même faiblesse de coin sur le **n** de **NOME**.



L'essai de datation de ce jeton que l'on peut tenter, doit s'appuyer autant sur le style de la pièce que sur les légendes et les types.

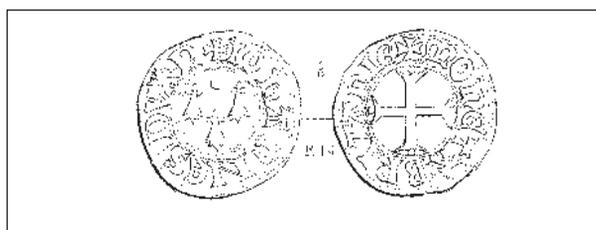
Au premier coup d'œil le jeton fait évidemment penser aux blancs de la fin de règne de Jean IV ou du début de celui de Jean V, donc vers 1400. Ou, plus exactement, aux demi-blancs de même taille et qui portent le même nombre de mouchetures (Bigot, Pl. XXVI n° 2).



La ponctuation par ♡ et U devrait nous aider mais elle nous égare plutôt : on trouve le signe ♡ en tête des légendes d'un double de Charles de Blois (Bigot, Pl. XIX bis n° 3)



et surtout sur des monnaies de Limoges pour Jean III (Bigot, Pl. XIII n° 8).

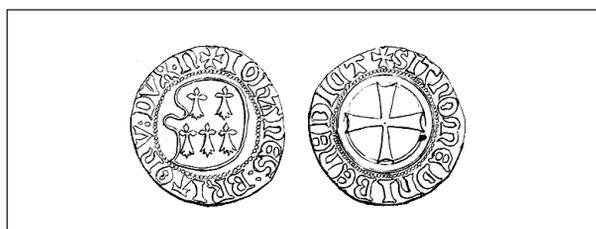


Les mouchetures en plein champ pourraient dater de la guerre de succession (cf. denier de Bigot, Pl. XIX n° 2) mais la légende "SIT NOME" et surtout le style de la croix nous font rejeter la pièce à une époque plus tardive. Les lettrines caractéristiques :

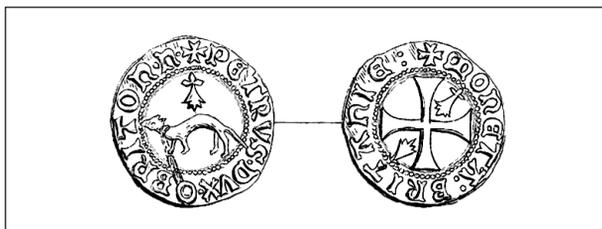
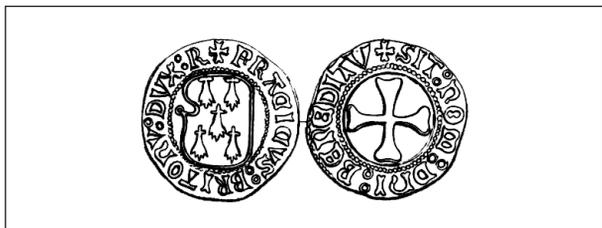
T, O, R, E

(le dessin du Livre Doré est faux) paraissent à la rigueur avoir été utilisées tout au long du XV<sup>e</sup> siècle.

La croix pattée, un peu molle, est utilisée de manière caractéristique sous Jean V (Bigot, Pl. XXX n° 8).



et sous François I<sup>er</sup> (Bigot, Pl. XXXI n° 5).



Nous ne pouvons pas ne pas citer un double de Pierre II dans lequel la croix est cantonnée de deux mouchetures issant au centre (Bigot, Pl. XXXII n° 1).

Il est difficile d'être plus précis : nous sommes entre la fin du règne de Jean IV et celui de Pierre II, environ entre 1395 et 1455. La probabilité que le jeton imite un demi-blanc de Jean IV ou Jean V à la légende "SIT NOME..." nous incite à attribuer plutôt cette pièce à Jean V.

S'agit-il d'un jeton à attribuer à la Chambre des Comptes et dans ce cas ce serait le premier de la série ?

Une telle hypothèse serait hasardeuse et rien ne permet de l'étayer. Toutefois, comme le jeton n'est pas un jeton banal, il est permis de penser qu'il a servi pour l'une des institutions bretonnes ou pour des officiers de comptes du duc. ■



## Trois faux bretons du XV<sup>e</sup> siècle et un douzain à légende fantaisiste

DANIEL CARIOU – GILDAS SALAÜN

**L** EST INTÉRESSANT DE PUBLIER régulièrement des faux, pour mieux comprendre la “philosophie” des faux-monnayeurs et les enjeux monétaires de l’époque – on est parfois surpris de la modicité des gains par rapport aux risques pris – et quelquefois pour découvrir des variantes monétaires ou des émissions dont on ne possède pas la monnaie authentique.

Le premier faux est une targe des ducs François.



L’aspect général de la gravure est peu répréhensible : on lit au droit/+ **FRANCISCVS CC BRITonov ° DVX °° DnI °° P**. Le dessin de la targe est un peu mou.

Et au revers : + **SITO nomen °° DnI °° BENEDICTVn**. et une croix pattée. Donc des légendes assez régulières, malgré les dérapages dans la gravure des annelets et un **n** au lieu d’un **m**. à la fin de **BENEDICTVm**.

Ne serait-ce le dessin de la targe un peu inhabituel pour Rennes... on se laisserait tromper si la pièce n’était en laiton saucé. Un contemporain a dû flairer la supercherie car il s’est assuré de l’alliage par de petites rayures au revers. L’original le plus proche par le style que nous ayons retrouvé, n’est pas une targe de Rennes, mais une targe de Nantes.



Comme beaucoup de blancs et de douzains, faux, celui-ci est en laiton saucé; sans doute est-ce la qualité de malléabilité qui a conduit les faussaires à choisir ce métal.

Le deuxième faux est un douzain à la couronne de Louis XII, qui lui, a une légende plus fantaisiste, bien que presque vraisemblable.

Au droit : /... **LV : (sic) DOVICVS : FRANCORV : DVX : BRTON...**

Dans un double trilobe, surmonté d’une couronne et accosté de deux mouchetures, écu aux armes de France. Les trilobes sont accostés de deux points, et deux autres points sont posés en exergue.

Au revers : /... (lettres et points informes). **nomen : Domini + BG . . .** (lettres illisibles).



Dans un double quadrilobe, croix pattée avec un losange en cœur, accostée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d’une moucheture couronnée et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d’une fleur de lis, le quadrilobe est contourné de 4 points.

Laiton pur, sous traces de saucage.

La gravure très maladroite, et par moment ne cherchant pas à faire illusion (. : . remplaçant des lettres) peut laisser penser à un jeton, mais le moulage et la gravure nous font pencher pour le faux. La moucheture sous l’écu a disparu, comme le montre un exemplaire original.



Noter toutefois les besants qui accostent l’entourage ogival : le faux a probablement été copié sur un exemplaire de Nantes. Il ne faut pas pour autant conclure que tous les exemplaires fautés sont faux.

Ainsi ce douzain de Nantes de Charles VIII, parfaitement authentique, dont la légende est : + **SIT : nomen : BENEDICTVMTVM** (différent ?) : **n**. Le graveur ayant oublié les 3 lettres de **DnI**, a rattrapé sa bévue en répétant la dernière syllabe de la légende.



La conclusion de cette étude, c’est que les erreurs de légende ne sont pas l’apanage des faussaires, qui font souvent des pièces assez fidèles. En revanche ils sont trahis par le style, quelquefois, et sont dans l’obligation de travailler sur un métal plus malléable. ■



## À propos de fausse monnaie bretonne

CLAUDE-YOENN ROUSSEL-HIDOUX

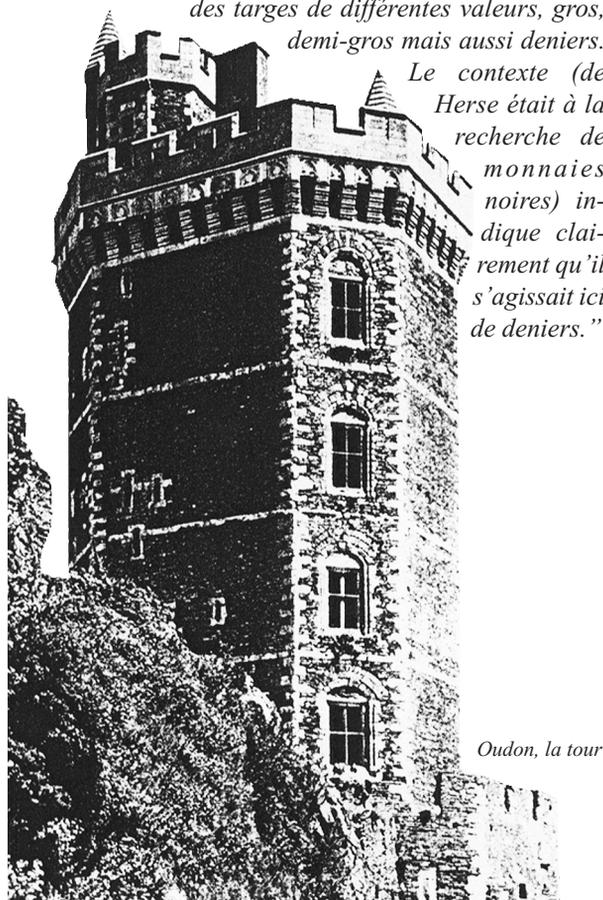
**N**OUS RELEVONS À TRAVERS LA LECTURE du passionnant ouvrage de Laurent Feller :

*FAUX-MONNAYEURS ET FAUSSES MON-*

*NAIES EN FRANCE À LA FIN DU MOYEN ÂGE*, paru au Léopard d'Or en 1986, plusieurs allusions à la fabrication de fausses monnaies bretonnes qui nous interpellent évidemment. C'est le manque chronique de billon qui ouvrit un créneau aux trafiquants. Des marchands bretons venaient à Tours vendre beurre et toiles, et même des chevaux. En 1449 le faussaire Frangeux qui guettait les arrivants au marché, fit la connaissance de Geoffroy de Herse. Il lui surpaya sa marchandise avec une partie de pièces fausses, avec l'accord de ce marchand. En 1451, le trafic s'organisa. De Herse avait un concurrent en ville : Morel, qui fit savoir à de Herse et à d'autres que lui aussi pouvait proposer une bonne affaire.

*"De Herse alla chez Morel pour obtenir du change. Il voulait contre de l'or et de l'argent du roi, obtenir des "mailles, targes ou monnayses de Bretagne". Le mot targe désignait plutôt un type de monnaie où des hermines étaient disposées dans une manière de bouclier appelé targe, qu'une monnaie proprement dite. Il existait donc des targes de différentes valeurs, gros, demi-gros mais aussi deniers.*

*Le contexte (de Herse était à la recherche de monnaies noires) indique clairement qu'il s'agissait ici de deniers."*



Oudon, la tour



Douzain à la couronne de Louis XII - Faux



Plusieurs autres marchands bretons se livrèrent au même jeu. Ils maîtrisaient tous parfaitement les règles de ce trafic.

*Jehan Le Gravelay, marchand de beurre "changea de la monnaie blanche contre de la monnaie noire car "au pays on ne ramenoit pas aisément du change". Il en obtint pour deux écus, un écu de cinq deniers et un écu de mailles. Il les a payées trente-cinq sous et six deniers l'écu, ce qui était moins avantageux que les prix faits à de Herse et à Hamard Berthoi."*

Frangeux le prévint de faire attention à qui il rendrait ce type de monnaie douteuse. Six mois plus tard Frangeux acheta au marchand plus filou que lui, qui lui força la main, des toiles surestimées pour 6 livres, 8 sous, 8 deniers, "somme entièrement payée en deniers noirs". D'autres opérations eurent lieu dont nous ne connaissons que la partie découverte à travers les lettres de rémission et les procès. Je renvoie au livre de Feller pour les détails. Ce qui nous intéresse, en tant que numismates et collectionneurs, c'est, dans le premier cas, en raison des dates, la possibilité de l'existence de faux doubles et deniers à l'hermine de Pierre II. Ces pièces sont d'ailleurs souvent parfaitement noires, comme indiqué ci-dessus. Cependant la rareté insigne des pièces de ce duc et les délais de propagation, nous interdisent de penser qu'il s'agisse de ses monnaies. On ne peut penser qu'aux règnes précédents. D'autre part des "targes" sont évoquées, alors qu'il n'en existe pas sous ce duc. Ce sont obligatoirement des monnaies de François I<sup>er</sup> voire de Jean V qui furent imitées. Dans d'autres cas, nous apprenons qu'un fraudeur nommé Michel de Launay, originaire du Maine, véritable spécialiste des importations de fausse monnaie, se rendait régulièrement à Maastricht pour s'en procurer auprès des gros ateliers clandestins.



Targe des ducs François - Faux

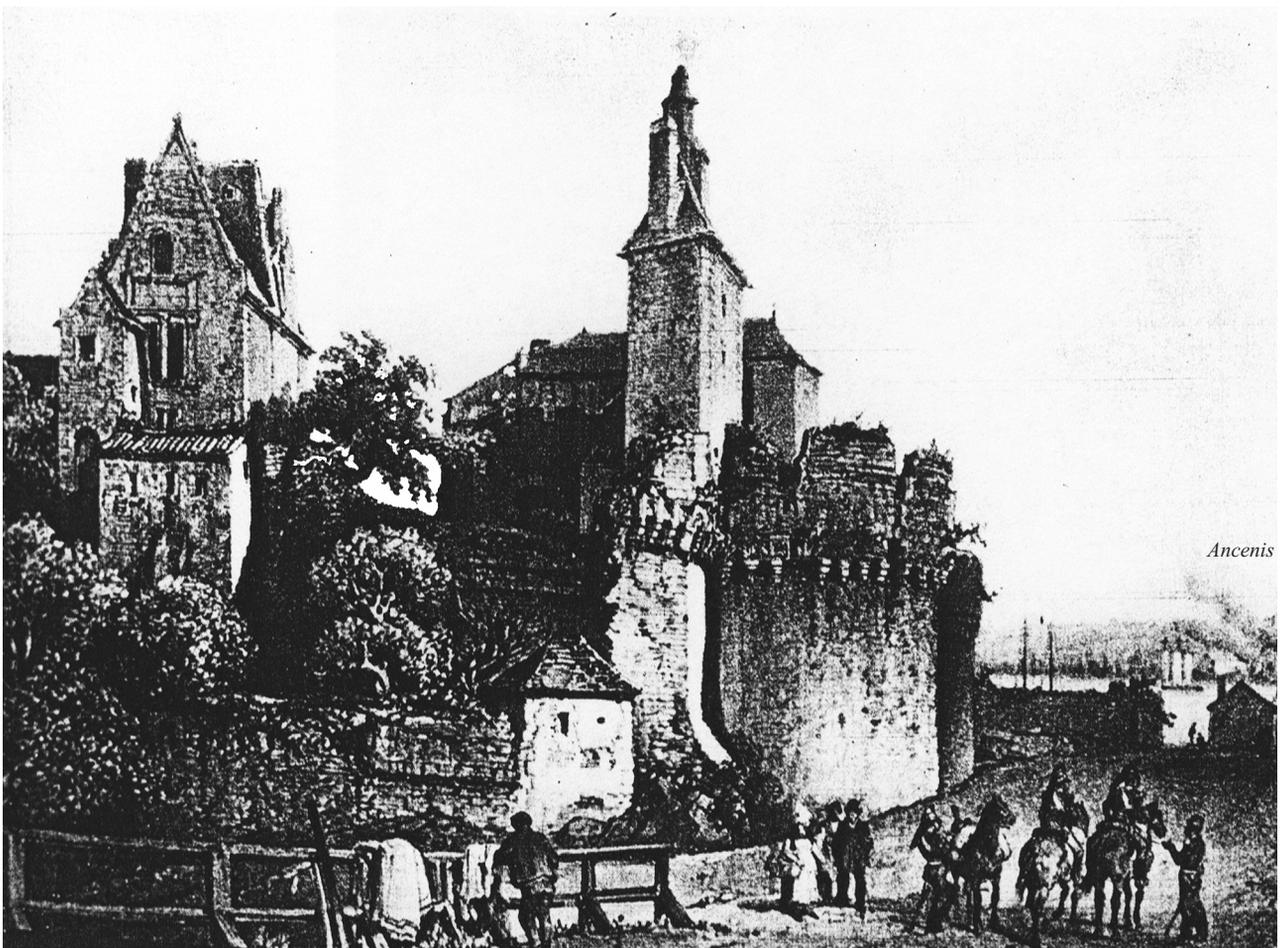
*"En 1461... il en rapporta 40 livres de mailles, 20 livres doubles de Bretagne et 20 livres de deniers de Bretagne. L'atelier de Maastricht avait donc une production diversifiée; il ne se cantonnait pas à l'imitation de monnaies royales françaises. Launay habitait le Maine où des monnaies bretonnes circulaient. Les Normands de Guillaume Le Mareschal (autre trafiquant) ne rapportaient eux, que du billon français.*

*Intéressante indication sur la circulation monétaire dans les provinces pas si éloignées l'une de l'autre. Dans un cas la proximité d'une frontière permettait la mise d'espèces étrangères tandis que dans l'autre, seules étaient admises les monnaies royales. Le Mareschal opérait dans la région rouennaise où, selon toute vraisemblance, les monnaies bretonnes n'étaient pas connues ou bien avaient difficilement cours... Launay vendit 28 écus ses quarante livres de mailles... Quant aux monnaies bretonnes, Launay prétendit les avoir cachées dans une grange, dans une localité appelée Maine-la-Juhes (sans doute Maigné-sur-Gée, à une trentaine de kilomètres de la Flèche, dans la Sarthe toujours), et ne jamais les avoir récupérées." (avis aux chercheurs de trésor).*

En 1461, François II règne depuis 3 ans. Il ne peut s'agir que de doubles et deniers à l'hermine (P. A. 1294, etc.), éventuellement du denier à la moucheture dans un qua-

drilobe (P. A. 1359), mais celui-ci était d'un coin plus dur à graver, et tout porte à croire qu'il s'agissait de la première catégorie.

Je possède personnellement un faux douzain de Bretagne (Dm 499) sous François I<sup>er</sup> de France, pièce trop rigide quant à la gravure et saucée où le cuivre apparaît à l'usage. La collection de fausses pièces est à mon avis tout aussi intéressante que les vrais. Reste le difficile problème des coûts d'acquisition. Quelle est la cote d'une fausse pièce ? Y a-t-il cohérence avec celle de la vraie ? Je crois qu'il faut considérer ces faux comme des témoignages historiques et les payer en conséquence, mais sans lier leur cote à celle de l'originale, en l'estimant uniquement en fonction de son intérêt de curiosité. J'aimerais que nos membres dressent ici une liste des faux bretons connus, à la suite de cette mini-information. ■



# Des monnaies bretonnes médiévales en cuir

Suite de l'article de 1999

CLAUDE-YOUENN ROUSSEL-HIDOUX

**G**USTAVE CLÉMENT-SIMON, professionnellement avocat général, fut un excellent érudit de la fin du dix-neuvième siècle. Il a été, entre autre secrétaire général du congrès scientifique de France dans sa XXXIX<sup>e</sup> session.

Très spécialisé dans le Limousin, ses recherches engagent parfois les aspects bretons de l'histoire de ce pays<sup>1</sup>. Il écrivit divers articles dans la très sérieuse Revue des questions historiques. En 1874, il publie à Pau une plaquette introuvable de 42 pages : *ALAIN D'ALBRET ET LA SUCCESSION DE BRETAGNE*.

On y lit page 33 : *“La reddition de Nantes (1490) entraîna presque tout le reste de la Bretagne. Ce pays était devenu si misérable qu'on y frappait des monnaies de cuir. Le roi y était comme maître, les convocations des États s'expédiaient en son nom. La duchesse assiégée dans Rennes se vit obliger de capituler...”*

Malheureusement ; si ce remarquable historien donne en annexe les actes principaux qui ont inspirés son article, il n'évoque pas l'origine de cette information. L'abbé Bourdeaut ne devant publier son article sur les faussaires d'Oudon qu'en 1911, soit 37 ans plus tard. Clément-Simon n'a donc pas pu s'en inspirer.

Une fois de plus nous tournons autour de l'irritante question de l'existence de ces monnaies, mais les indices se multiplient. Espérons qu'ils n'ont pas qu'une seule source. ■

1. C.f. Claude-Youenn Roussel : *LE GANT DE FER DES BRETONS SUR LE LIMOUSIN, LES PAYS D'OC ET LE SUD, 1274-1522*, Spézet : Coop Breizh, 1999.



# La monnaie dans les contes bretons

GILDAS SALAÛN

**E**N RELISANT QUELQUES CONTES BRETONS, j'ai pu trouver assez régulièrement des références numismatiques dont je me propose de vous faire part. Je précise qu'il ne s'agit absolument pas d'une recherche systématique, mais simplement du fruit de quelques observations. Saviez-vous par exemple, que le korrigan gardien du trésor enfoui dans les Monts d'Arrée s'assoit tous les soirs sur le plus haut rocher, et qu'il lui arrive d'exposer ses richesses pour prouver la cupidité des chrétiens ?

De plus, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle à Morlaix, on prétendait que des korrigans vivaient sous le château et qu'ils leur arrivaient d'étaler leur or au soleil pour qu'il sèche, car en effet, les korrigans étaient considérés comme des voleurs et des faux-monnayeurs. Un proverbe nous rappelle d'ailleurs que *"l'argent des nains, ne vaut rien !"* (*arch'ant korr tra na dal*).

Évidemment, il n'y avait pas que les korrigans qui étaient faux-monnayeurs. Le 4 janvier 1669, Jacques Cariou de Châtelaudren, pour éviter le bûcher, dénonça ses complices, parmi lesquels, des faux-monnayeurs de Pommerit pratiquant également la magie noire ; ceci lui permit de n'être que pendu<sup>3</sup>.

En 1673-1674, Yves Godefroy fut traduit en justice pour avoir cherché des trésors au pied de calvaires qui s'étaient ensuite écroulés<sup>4</sup>.

Un autre cas fut jugé en 1736 à Rennes et des témoins assurèrent que les prospecteurs, en guise de détecteur de métaux, utilisaient entre autres, *"une chandelle faite de la graisse de pendu"*.

Pour donner foi à ces pratiques, un cas est intéressant. En 1669, des chercheurs de trésors utilisèrent sans succès la magie noire au hameau de Pratengan, où un trésor de monnaies d'argent espagnoles et d'Henri III aurait couvert depuis<sup>5</sup>.

Mais si cet exemple peut donner à certains l'envie d'utiliser ces méthodes, rappelons que, devant l'ampleur du phénomène, des prêtres ont statué sur la question et présenté leurs convictions dans la brochure *Doctrinal ar christiennen* publiée en 1628 à Morlaix. Ils déclarent que *"celui qui cherche des trésors de façon illicite, qui demande conseil aux devins, les interroge pour quelque sort, comme par les cartes, des dés, le tamis ou la clé, etc., pêche mortellement"*.

Enfin, il arrive qu'histoire, ésotérisme et numismatique se rencontrent dans un même conte.

Par exemple, selon une légende locale, un trésor confié à la garde des démons aurait été placé sous les ruines du château de Suscinio et dont seule l'âme du duc de Bretagne, Jean I<sup>er</sup> le Roux (1237-1286), ancien propriétaire, aurait l'accès. Chaque soir, le duc vient *"compter*

*ses écus d'or, les empiler sur le sol et y passe la main pour s'assurer que ces piles sont d'égale hauteur"*<sup>8</sup>. A. Bigot nous explique que Jean I<sup>er</sup> envoya sa vaisselle à la fonte *"afin de retrouver ses coffres pleins"* en revenant de croisade<sup>9</sup> ; ce sont peut-être ces trésors qui y furent déposés *"à l'abri des troupes françaises"*, comme l'explique E. de Cerny.

Un étrange conte trégorrois, bien que se plaçant par erreur en 1312, explique que la folie du roi Charles, Charles VI je suppose, était due à un gendarme au service de Satan qui aurait *"mis, sous les pieds du lit du monarque, une pièce de monnaie qui le rendra fou ; il sera tellement fou qu'on sera forcé de l'enchaîner dans la crainte qu'il ne tue ses sujets. Il restera fou jusqu'au jour où l'on enlèvera cette pièce de monnaie"*<sup>10</sup>.

Ces détails font penser à l'épisode de la forêt du Mans du 5 août 1392 au cours duquel le roi pris de folie tua quatre personnes sans raison apparente ; on dut se saisir du forcené et l'attacher sur un chariot (ce conte date donc plutôt de 1392 que de 1312).

Cette première approche laisse supposer qu'un travail plus important est réalisable. Les références sont légions et montrent l'importance du fait monétaire dans l'inconscient collectif à certaines périodes marquantes, soit à cause du marasme, avec le cas du XIV<sup>e</sup> siècle très troublé par les multiples manipulations ducales et royales, soit parce qu'elles furent fastes comme sous le règne de Jean I<sup>er</sup> avec la production et la diffusion de grandes quantités de deniers écus notamment. La mémoire collective conserve au travers des contes le sentiment laissé par une période donnée, et nous voyons que cela s'applique également à la monnaie. ■

1. P. Jézéquel, *"LES KORRIGANS"*, p. 61.

2. P. Jézéquel, *"LES KORRIGANS"*, p. 58.

3. F. Guillemin, *"SORCIERS DE BRETAGNE"*, p. 28.

4. F. Guillemin, *"SORCIERS DE BRETAGNE"*, p. 29.

5. F. Guillemin, *"SORCIERS DE BRETAGNE"*, p. 30.

6. F. Guillemin, *"SORCIERS DE BRETAGNE"*, p. 33.

7. F. Guillemin, *"SORCIERS DE BRETAGNE"*, p. 31.

8. E. de Cerny, *"JEAN LE ROUX", CONTES DE BRETAGNE"*, p. 79-80.

9. A. Bigot, *"LES MONNAIES DE BRETAGNE"*, p. 88-89 et pièce justificative XII.

10. E. de Cerny, *"GOASMEUR ET COSQUER"*, Contes de Bretagne, p. 173-186, extrait de la p. 183.

## BIBLIOGRAPHIE

- A. Bigot  
*ESSAI SUR LES MONNAIES DE BRETAGNE*, Paris, 1857.
- E. de Cerny,  
*CONTES ET LÉGENDES DE BRETAGNE*, Paris, 1899,  
réédit. aux éditions La Tourniole, 1995.
- F. Guillemin  
*SORCIER DE BRETAGNE*, Skol Vreizh, Morlaix, 1992.
- P. Jézéquel  
*LES KORRIGANS ET AUTRES "BUGALE AN NOZ"*  
Avis de Tempête, Morlaix, 1996.
- Chanoine Peyron  
*LES CHERCHEURS DE TRÉSORS DU DIOCÈSE DE  
QUIMPER* Saint-Brieuc, 1914.



# Un étrange jeton-piéfort d'Anne de Bretagne

GILDAS SALAÜN - DANIEL CARIOU

*LE LIVRE DORÉ DE L'HÔTEL DE VILLE DE NANTES*<sup>1</sup> cite page 20 un piéfort de jeton appartenant à l'armateur nantais Thomas Dobrée (inv. N-4789).

A/ (Couronne) **ANNE : PAR : LA GRACE : DE : DIEV : ROINE : DE : FRANCE** (Quintefeuille). Écu mi-partie de France et de Bretagne, timbré d'une couronne fleurdelysée, accosté à droite (en réalité à gauche, ou alors à droite) d'une fleur de lis, à gauche (en réalité à droite, ou alors à senestre) d'une moucheture d'hermine, couronnées.

R/ (Couronne) **TECTES** (Quintefeuille) **BIEN** (Quintefeuille) **ET** (Quintefeuille) **ENTENDES** (Quintefeuille) **AV** (Quintefeuille) **COMPTE** (Quintefeuille).  
Champ herminé.



Ce piéfort est actuellement au Musée Dobrée<sup>2</sup>.

De cuivre avec des reflets argentés, il pourrait passer pour un billon. Son poids est de 20,73 g.

Ce piéfort est pour nous une énigme : est-il contemporain d'Anne, ce qui semble probable ? Est-il une pièce de présentation ? Comment frappait-on au XVI<sup>e</sup> siècle une pièce de métal de cette épaisseur ? Nous n'avons pas d'autre élément nous permettant de la dater et de préciser son usage.

Si les caractères utilisés peuvent sembler inhabituels pour la période, le piéfort est frappé de façon aléatoire, ni en monnaie ni en médaille, ce qui serait sans doute le cas si ç'avait été un faux du XIX<sup>e</sup> siècle. ■

Échelle 2

1. *Le LIVRE DORÉ DE L'HÔTEL DE VILLE DE NANTES*, P.-A. Perthus et S. de La Nicollière-Teijeiro, Nantes, Imprimerie Salivernes 1890 (pour la 2<sup>e</sup> édition).  
2. N-4789.



# À la recherche d'une marque de graveur pour l'atelier de Dinan

DANIEL CARIOU

**L**ES CONDITIONS DE LA CRÉATION DE L'ATELIER de Dinan sous la Ligue sont bien connues depuis les travaux du Docteur Bailhache (Courrier Numismatique, publié par M. Rolland, tome III, Paris, 1927-1928). Dans les bulletins de la SFN de janvier 1980, Jean Duplessy a complété ces travaux par une étude mettant en lumière, plus particulièrement, le rôle probable d'un commis, Delabroy, dans la fabrication de quarts d'écu datés 1591, au nom de Henri II à Dinan, alors que toutes les autres pièces connues pour cet atelier sont au nom de Charles X, cardinal de Bourbon.

Le duc de Mercœur était depuis 1582 le lieutenant-général du roi et le gouverneur en Bretagne. En 1589, il entre en rébellion et prend le parti de la Ligue.

Rennes, et son atelier, reconnaissant Henri III, Mercœur ordonne dès le 12 septembre 1589 le transfert de la Monnaie à Dinan (différent 99).

Après de nombreuses péripéties – choix d'un maître, autorisation de la Cour des Monnaies et choix d'une maison pour établir l'atelier – la Monnaie est installée le 15 janvier 1594, et la première délivrance est datée du 22 janvier.

Les lettres patentes du duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Etat et couronne de France, ordonnaient de frapper les monnaies de la Ligue au nom du cardinal de Bourbon (Charles X) ce qui fut fait à Dinan. Charles X étant très vite (le 9 mai 1590) mort en prison à Fontenay-le-Comte, l'essentiel du monnayage ligueur à son nom en Bretagne, issu des ateliers de Dinan et Nantes jusqu'au début de 1598, est donc posthume.

L'atelier de Dinan cesse son activité avec la reddition de la ville devant les troupes du marquis royaliste de Coetquen, le 13 février 1598. Deux délivrances sont connues pour cette année, les 10 et 24 janvier.

Les fabrications de Dinan sont des quarts et huitièmes d'écu, exceptionnellement des écus d'or en 1595 (on connaît un piéfort déposé à la BN), et donc ce mystérieux quart d'écu au nom de Henri III daté 1591.

Différentes péripéties ont présidé au choix d'un maître avant l'ouverture de l'atelier.

**Pour la période 1594-1597, on connaît pour maîtres :** Michel Duval et Antoine Bariller (1594-1597), différents : coquille et point 3°.

Pierre Fleuriot (1597-1598), différent : rose sur un croissant.

**Les graveurs connus sont :**

Pierre de Gouy (1594-1595)

Pierre Ruelle (1595-1598)

Mais on ne connaît pas leurs marques, s'ils en ont eu.

En réalité, le tailleur désigné dès 1590 pour Dinan était le tailleur de Nantes, Cosme Mesnard. Le 15 mars 1593, l'atelier n'étant toujours pas ouvert, la Cour des Monnaies arrêta qu'il exercerait sa charge pendant six mois à compter de la première délivrance, et qu'ensuite il choisirait entre son office de Nantes et celui de Dinan. Ce fut en réalité un maître graveur de Rouen, Pierre de Gouy, accompagné de monnayeurs de la même ville, qui commença les fabrications. Nous n'avons pas retrouvé le différent qu'il aurait pu utiliser à Rouen.

En 1595, Pierre de Gouy résigna sa charge qui fut confiée à un certain Pierre Ruelle.

L'examen des pièces frappées à Dinan sur la période 1594-1598 fait apparaître un petit détail qui peut être le différent que nous cherchons. dans la légende "+ CAROLVS • X • DG • FRANC • REX (différent de maître) (date)"; les lettres **DG** sont ainsi ponctuées en 1594 et 1595 : **D • , G •**.

Aussi, sur ce quart d'écu de 1594



ou sur cet écu d'or de 1595 (ancienne collection Clauué).



Dès 1596, les deux lettres sont ponctuées

**D • G •**

comme on le voit sur ce quart d'écu



et ce huitième



ou encore ce quart de 1597.



Ce détail n'est pas fortuit. Il s'agit très probablement d'un différent, mais qui peut être celui d'un autre fonctionnaire que le graveur. Toutefois la coïncidence des dates plaide pour un différent de tailleur.

Les différents connus pour d'autres ateliers sont compatibles avec cette discrétion.

Si certains différents de graveurs ont l'apparence de classiques marques de maîtres, en revanche d'autres sont de même nature.

Ainsi, pour l'atelier le plus proche, Nantes, le différent de graveur de Cosme Mesnard, déjà nommé, est le pointage des C de la légende. ■

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

---

- Docteur Jean Bailhache  
*L'ATELIER LIGUEUR DE DINAN ET LE PRÉTENDU MONNAYAGE DE SAINT-MALO, 1589-1598.*
- *COURRIER NUMISMATIQUE*  
publié par M. Rolland, tome III, 1927-1928, Paris.
- Jean Duplessy  
*QUART D'ÉCU 1591 DE DINAN AU NOM DE HENRI III (INÉDIT)*, BSFN, janvier 1980, pages 626 et 55.



# Un douzain rennais de Charles VIII surfrappé sous Louis XIV

DANIEL CARIOU

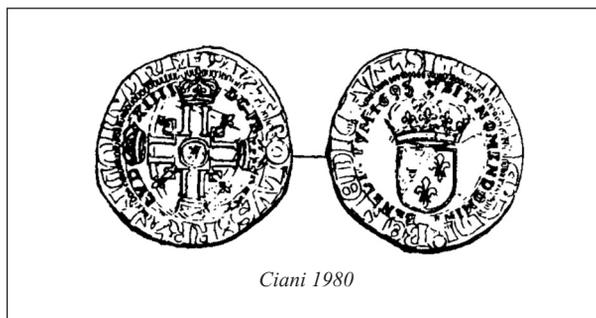
UN ÉDIT D'OCTOBRE 1692 enregistré le 14 par la Cour des Monnaies prévoit la fabrication de 6 millions de livres (120 millions de pièces) en pièces de 15 deniers de billon, mais la frappe atteint difficilement 29 millions d'exemplaires.

Aussi l'on décide de surfrapper de la même empreinte d'anciens billons datant pour certains de Jean le Bon, puisque le Cabinet des Médailles de Paris détient un gros au lis de ce roi surfrappé: 93 millions d'anciens billons subissent ce traitement.

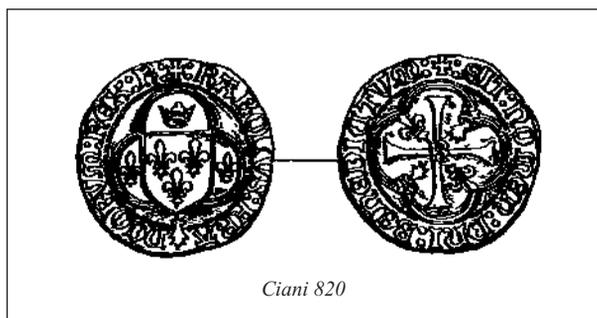
L'arrêt au 16 septembre 1692 interdit, sous peine d'amende de 3000 livres l'utilisation de ces billons par sacs ou pour plus de 10 livres dans les gros paiements.

Ces pièces ont cours pour 17 deniers au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, 12,5 deniers en 1738, et sont retirées définitivement le 10 juillet 1845.

Nous avons retrouvé un douzain rennais de Charles VIII contremarqué de la sorte. La pièce originale et la surfrappe sont difficiles à lire, mais le **R** central au revers, très caractéristique, permet d'identifier aisément la monnaie qui sert de support. ■



*Ciani 1980*



*Ciani 820*



## Des médailles rennaises sous Louis XV 1723 – 1732 – 1744

S. DE TURCKHEIM-PEY ET G. SALAÜN

**L**ORS DES JOURNÉES NUMISMATIQUES de Rennes (juin 1999) nous avons tenté de rassembler quelques éléments de l'histoire métallique de cette cité, et, parmi ceux-ci, les documents préparatoires à la réalisation de la médaille commandée par les États de Bretagne.

On rappellera brièvement qu'il s'agit tout d'abord de la médaille datée MDCCXXIII (1723) illustrant la requête déposée par la Ville de Rennes auprès de Louis XV à la suite de l'incendie qui, dans la nuit du 21 au 22 décembre 1720, détruisa plus de la moitié de la ville et sinistra une grande partie de ses habitants.

En voici la description – *Fig. 1*

Droit: LUDOVICUS XV . D . G . – FRAN . ET NAV . REX. Buste du jeune roi de profil à droite, en armure romaine dont les cuirs garnissant l'épaule et le haut du bras sont fleurdelisés. Le drapé croisé prolonge le buste sur l'avant jusqu'à la fin de la légende. La chevelure bouclée encadre le visage et tombe sur l'épaule et le dos; la tête est ceinte d'une couronne de laurier. La signature du graveur DU VIVIER F., en relief, est à la troncature du bras.

Revers: RESTAURATORI SUO

La ville de Rennes personnifiée, coiffée de la couronne tourelée, est agenouillée, de profil à gauche et présente au roi le blason aux armes de la ville, très endommagé pour motiver et justifier la gravité de la demande formulée au roi qui se tient devant elle, en habit militaire romain, drapé dans un long manteau. Il porte l'épée au côté et tient le bâton de commandement. Son visage tourné à droite est encadré de boucles retenues par une couronne feuillue. De sa main gauche il fait un geste prometteur qui répond au geste demandeur de l'Allégorie.

La représentation est signée I.C.R., les initiales de Joseph-Charles Roëttiers.

À l'exergue en trois lignes: URBS RHEDONUM / E CINERE RENASCENS / M . DCC . XXIII précise l'objet de la supplique.

La reconstruction et la restauration définitive feront l'objet de la médaille datée 1732 (BSFN 6 – 1999 p. 123) qui sera présentée plus loin.

Comme il se faisait encore sous Louis XV depuis la création en 1663 de la Petite Académie, l'Histoire métallique des principaux événements du gouvernement était une occupation majeure pour les Académiciens qui soumettaient à l'approbation du Roi et de son Conseil le projet abouti d'une médaille ou d'un jeton. Après avoir défini l'événement digne d'une telle commémoration, l'artiste ou quelquefois les artistes chargés de sa transposition en un dessin, étaient désignés – Edme Bouchardon, Antoine

Coypel, Louis II Boullongue principalement. Une fois le dessin présenté, discuté et parfois soumis à modifications, il était remis à un graveur chargé de réaliser le coin qui servirait à la frappe du flan dans les ateliers de la Monnaie des médailles installée alors dans la galerie du Louvre. C'était souvent l'occasion pour le graveur de prendre quelque liberté car la mise en valeur du dessin dans le métal reposait sur son seul talent pour lequel il avait été choisi.

En ce qui concerne le dessin préparatoire de la médaille de

1723, attribué à l'atelier de

Louis II Boullongue (BSFN

6-1999) – *Fig. 3*, on note

que la légende se déroule

tout autour de la scène

principale tandis qu'elle

occupe une place plus res-

treinte mais centrale sur la

partie haute du champ de la

médaille de façon à attirer l'at-

tention et à insister sur l'impor-

tance de l'événement illustré.

Malheureusement les ar-

chives ne nous font pas

participer aux change-

ments d'interprétation de

la part des graveurs; le

plus souvent nous ne pou-

avons que constater des diffé-

rences. C'est ce que nous

pouvons désormais faire puisque

cette médaille fait partie des collections du Musée Dobrée,

à Nantes. (Inv. L 12, bronze, diam. 41 mm, 34,65 g).

Il est intéressant de noter que l'on a choisi d'associer ce

revers d'intérêt régional au buste militaire du roi adoles-

cent qui apparaît pour la première fois pour la médaille

datée 1721 et relative au Congrès de Cambrai (R.

Fleurimont, *Médailles du règne de Louis XV*, s.l., s.d.

n° 17). C'est dire tout l'intérêt que le roi voulait exprimer

aux États de Bretagne. Le portrait du roi correspond au

type 4 (H. Nocq, *Les Duvivier*, Paris, 1911, p. 141) exé-

cuté pour marquer l'avènement de Louis XV et sa prise du

pouvoir à sa majorité en 1723 *IMPERIUM SUSCEPTUM*

– *ANNO AETATIS XIV INEUNTE XVI. FEB.*

*MDCCXXIII.*

Duvivier a souhaité exhiber ce jeune souverain dans la

splendeur de sa fonction comme à l'époque des empereurs

romains, quel que soit leur âge. En tant que chef du

royaume, il incarne en premier, le pouvoir militaire.



*Fig. 1*





Fig. 2

Cette présentation fut également l'occasion d'évoquer deux autres médailles rares et peu connues.

La première, fut commandée à Boullongue en 1732 pour célébrer la reconstruction du Parlement de Bretagne.

Elle représente au droit: LUDOVICUS XV . REX CHRISTIANISSIMUS, buste habillé du roi à droite, en armure, tête nue.

Et au revers: RHEDONAE INCENSAE ANNO 1720 RESTAURATAE ANNO 1731, la ville de Rennes en grand manteau fleurdelisé tenant un long bâton s'appuie sur le blason couronné aux armes de la cité, soutenu par deux chiens et placé au-dessus du bijou de l'ordre de l'Hermine avec la devise A MA VIE.

À l'exergue: M DCC XXX II (1732).

Le Musée Dobrée à Nantes conserve un exemplaire en bronze de cette médaille sous la cote L 6 ; celui-ci pèse 99,73 g pour un diamètre de 59 mm – Fig. 2.

On rappellera que le coin du revers de cette médaille se trouve toujours à la Monnaie de Paris et qu'il est enregistré sous le n° 166<sup>1</sup>.

La dernière médaille commémore l'érection d'un monument composé des statues de Louis XV sur un socle de marbre entouré d'Hygie et de la Bretagne. Ce groupe statuaire fut commandé par les États de Bretagne en 1744, lors de la guérison du roi, puis réalisé par Jean-Baptiste II Lemoyne, et enfin placé dans une niche de l'Hôtel de ville de Rennes en novembre 1754.

L'avvers de cette médaille représente le monument en question, et retranscrit au revers la dédicace figurée sur le socle de la statue: LUDOVICO XV/REGI CHRISTIANISSIMO/REDIVIVO ET TRIUMPHANTI/HOC AMORIS



Fig. 3

Fig. 4



Fig. 5 (Musée Dobrée, États 39, argent, 6,88 g, diam. 28 mm)

PIGNUS/ET SALUTIS PUBLICÆ MONUMEN-  
TUM/COMITIA ARMORICA POSUERE/ANNO  
MDCCXLIV (1744).

Le Musée Dobrée possède deux exemplaires en bronze de diamètres différents, 62 mm (L 5, 132,32 g) et 41,5 mm (L 14, 29,58 g) dont un exemplaire en argent est également conservé dans une collection privée nantaise.

Signalons enfin, que ces médailles constituent des témoins importants, car hormis ce support, la statue rennaise, détruite en 1793, n'est plus connue que par un jeton des États de Bretagne – Fig. 5 – et deux réductions dont l'une en bronze<sup>2</sup> est incomplète et l'autre en terre cuite est conservée au Musée Dobrée (sans n° d'inventaire). ■

1. Pour plus d'informations, on se reportera à la brochure de R. Richelot, *La Fête de la Dédicace de la Statue de Louis XV à Rennes le 10 novembre 1754*, Rennes, 1953.

2. Voir l'exposition *Les Bronzes de la Couronne*, 1999, Paris, Musée du Louvre, p. 187-188.



## Deux jetons contremarqués du poinçon de jurandes d'orfèvres bretons

GILDAS SALAÛN

**L**E MUSÉE DOBRÉE À NANTES possède dans ses réserves deux curieux jetons de cuivre de Louis XIV portant le poinçon des jurandes des orfèvres de Morlaix et de Brest.

La jurande sous l'Ancien Régime constituait un groupement autonome, avec une personnalité juridique et une discipline interne propre. Celles des orfèvres se mirent progressivement en place en Bretagne, en commençant à Nantes et Rennes en 1579, puis à Morlaix en 1607, à Brest aux environs de 1695, à Vannes et Lorient en 1745 et enfin à Quimper en 1780 (*"le plus ancien centre d'activité mais aussi le plus réfractaire aux réglementations imposées par le pouvoir royal"*). Elles étaient même pourvues d'un blason à Brest : il était *"d'azur à une croix dentelée d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une couronne d'argent, aux 2 et 3 d'un calice de même"*, et à Morlaix *"d'azur à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une couronne royale de même et aux 2 et 3 d'une coupe couverte d'argent"*. Les jurandes d'orfèvres étaient regroupées sous la responsabilité des deux Cours de Monnaies créées en 1374 par Jean IV (1345-1365-1399) et installées à Nantes qui géraient les évêchés de Nantes, Vannes et Quimper et, à Rennes, en charge des évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon. En plus de l'émission monétaire, ces cours contrôlaient les plaques d'inculpation et la production d'orfèvrerie.

Le marquage général de l'or et de l'argent fut établi dans le royaume en 1672. Les jurandes de Morlaix et Brest développèrent des systèmes locaux inspirés du modèle parisien. Ceux-ci, aboutirent à l'instauration en 1697 d'une série de lettres-dates, qui subsista jusqu'à la Révolution, associée à l'initiale de la ville (donc **B** pour Brest et **M** pour Morlaix). À Morlaix, l'initiale tomba avec la lettre **F**, c'est-à-dire aux environs de 1716 et à partir de cette date, la lettre fut souvent associée à deux hermines et une couronne, comme dans le cas qui nous



Dessin n° 1

occupe (voir le dessin n° 1). Dans cette série, le **L** fut introduit le 10 juin 1738 et le **M** le 15 septembre 1742. En 1738, le *Dénombrement des villes du ressort de la cours des Monnaies de Rennes* ne recense que trois orfèvres<sup>1</sup> à

Morlaix : Jacques Rousseau, Mathurin Héliers et Denys Lavoye qui n'est installé que depuis deux ans. Leur nombre fut par ailleurs définitivement arrêté à quatre le 20 décembre 1746.

À Brest, le poinçon est constitué de la lettre-date et de l'initiale **B** séparées par l'ancre marine le tout sous une couronne (voir dessin n° 2). Or, ce n'est pas le poinçon qui apparaît sur notre jeton, car ce n'est pas celui de la



Dessin n° 2

communauté des orfèvres de Brest, mais celui de la marque et du contrôle utilisé à partir de 1684. Il se compose du B accosté à droite du 9, à gauche de l'hermine, sous un lis et au-dessus d'une sorte de soleil (voir dessin n° 3).

La présence de ces poinçons sur des jetons de cuivre est double-

ment étrange ; en effet, seuls les objets d'or et d'argent et *a priori* produits par l'un des orfèvres devaient être marqués. S'agit-il ici d'un essai de la matrice ? Dans le cas de la contremarque morlaisienne, certainement.

Il est assez commun de rencontrer des jetons ou des monnaies d'argent n'ayant plus cours portant un poinçon d'orfèvre car ils étaient réutilisés par celui-ci, au même titre que la vieille vaiselle (que Louis Bellegarde, orfèvre à Morlaix, achetait 30 livres le marc à la fin XVII<sup>e</sup> siècle), pour produire de nouvelles œuvres. Cependant, il est difficile de croire que ce jeton entrerait dans ce cas de figure, puisqu'il n'est pas fait dans un métal noble.

Dans le deuxième cas, la contremarque est encore plus curieuse car l'auteur a délibérément voulu inclure le poinçon dans le motif du jeton, en le plaçant en cantonnement de l'écu. De plus, le jeton contremarqué n'est pas antérieur mais contemporain du poinçon, puisque le graveur de celui-là, Lazarus Gottlieb-Lauffer a été maître à Nuremberg de 1663 à 1709. Alors, ces deux jetons sont-ils les témoins d'une pratique régulière en Bretagne ou le simple fruit du hasard ?

Il ne semble pas possible de fournir une explication dans l'état actuel des connaissances, mais j'invite tous les collectionneurs, à signaler d'autres exemples de cette pratique. Ceci nous permettrait peut-être de pouvoir au moins la placer dans le temps et l'espace.



Dessin n° 3

1. C'est-à-dire le minimum nécessaire pour constituer une jurande.

Bien que cela soit secondaire, voici la description des jetons en question.

### *Contremarque de Morlaix*



**D/ LVD XIII D G FR ET NAVA REX**

buste jeune cuirassé et drapé à droite.

**R/ NIL NISI CONSILIO**

écu de France couronné. Mitchiner 1774 D/et 1791 R/.

*Musée Dobrée à Nantes N-5266 ; 5,79 g ; 28 mm (12 mm pour le poinçon).*

### *Contremarque de Brest*



**D/ LOVIS XIV ROY DE FR ET DE NAV**

**R/ LAZA GOTTL LAVFFERS RECH PFENING**

écu de France couronné.

*Musée Dobrée à Nantes N-5267 ; 3,42 g ; 30 mm (4 mm pour le poinçon). ■*

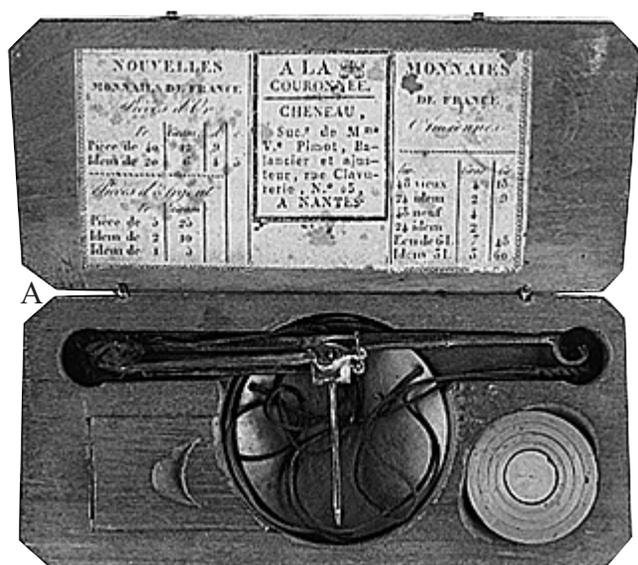
## **BIBLIOGRAPHIE**

- Collectif  
*LES ORFÈVRES DE BASSE BRETAGNE*, Rennes, 1994.
- Catalogue de l'exposition  
*BRETAGNE D'OR ET D'ARGENT, LES ORFÈVRES DE BASSE BRETAGNE, XIX<sup>E</sup>-XX<sup>E</sup> SIÈCLE*, Abbaye de Daoulas, 1994.
- Mitchiner M.  
Jetons, medalets & tokens, Vol. 1  
*THE MÉDIÉVAL PÉRIODE AND NUREMBERG*, Londres, 1988.

## Quelques objets conservés au musée Dobrée de Nantes

GILDAS SALAÛN

**L**A RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE au musée Dobrée fut l'occasion de présenter quelques objets nantais inédits ne pouvant donner lieu à une publication individuelle, aussi ai-je choisi de les regrouper dans un même article.



A

A/ Tout d'abord une balance monétaire de facture nantaise. Elle fut réalisée par le balancier et ajusteur Cheneau, successeur de Madame veuve Pimot, dont l'atelier "A la balance couronnée" était installé n° 25 de la rue Clavurerie à Nantes; le boîtier est visiblement en noisetier. Elle se compose d'un fléau à deux trébuchets, de cinq poids de 4 gros (15,297 g), 2 gros (7,648 g), 1 gros (3,824 g) et deux de d'1/2 gros (1,912 g) et de cinq lamelles de 23 grains (1,22 g), deux de 12 grains (0,637 g)<sup>1</sup>, 4 grains (0,212 g) et 2 grains (0,106 g)<sup>2</sup>.

Au vu des monnaies décrites sur l'étiquette (monnaies du système décimal et de l'Ancien Régime), cette balance a été réalisée au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle. Musée Dobrée inv. 56.258.

1. L'une d'elle ne faisait certainement pas partie de l'ensemble originel et a peut-être été ajoutée par erreur.

B/ Une autre balance dont nous ne savons pas si elle fut produite à Nantes, mais qui servit à un négociant installé au n° 3 de la place Gralin. Musée Dobrée inv. 56.260.

En plus du fléau à deux trébuchets, cette boîte comporte quatre poids et cinq lamelles de 24, 18, 6, 5 et 2 grains (tous ces éléments ne semblent pas provenir de l'ensemble originel).



B

C/ Deux médailles en plomb, de facture grossière de l'hôpital général de Nantes.

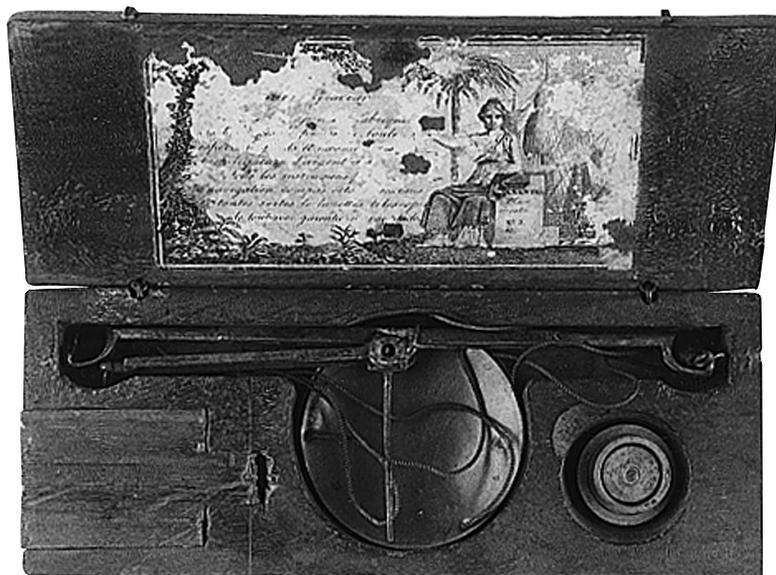
Elles se décrivent comme suit:  
D/ L'HOPITAL \* GENERAL, début de la légende à 11 heures, croix pattée.

R/ . A . NANTES LES RENFERME, croix pattée.

Musée Dobrée J-102 et sans numéro; plomb; 16,99 g et 16,79 g; 36,5 mm.

S'il est simple de les dater du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'édit du Renfermement datant de 1725, il est plus difficile de définir leur fonction.

Nous formulerons cependant les deux hypothèses suivantes.



B

Il s'agissait peut-être de jetons de présence distribués aux membres du conseil d'administration qui passèrent de trois à sept suivant l'arrêt du 30 mars 1762<sup>3</sup>.

Ou plus certainement, il pouvait s'agir d'une sorte de monnaie de nécessité interne à l'hôpital général. Comme à Rouen, les agents de la maréchassée recevaient une prime pour chaque pauvre enfermé à l'hôpital.

Par la délibération du 9 avril 1725, la mairie de Nantes accorda douze cents livres, par an, aux mêmes directeurs, à charge de nourrir et d'entretenir les *chassegoux*; dé-

2. Conversions d'Après Bigot A., *LES MONNAIES DE BRETAGNE*, Paris, 1857.

3. Travers Abbé, *HISTOIRE DE NANTES*, T. III, Nantes, 1841.

duction faite, cependant, de la somme de cent cinquante livres, "qui sera distribuée par nosdits sieurs les directeurs, aux archers de la maréchaussée de cette ville, à proportion des soins qu'ils auront pris pour soutenir le renfermement ordonné par la déclaration du roi"<sup>4</sup>. Ces médailles étaient donc des sortes de jetons à compter les pauvres enfermés en vue d'établir la répartition équitable des primes.



B



D/ Une monnaie de nécessité émise par la célèbre brasserie nantaise La Cigale.

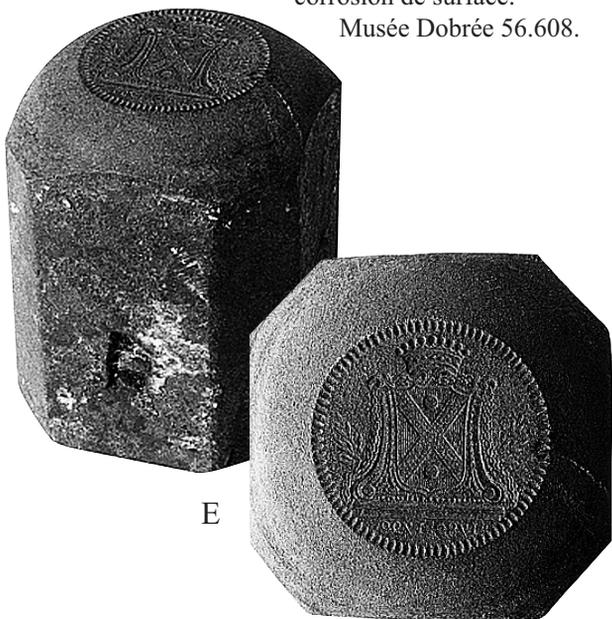
Cet établissement, dont l'intérieur "art déco" a fait la renommée, est installé depuis 1895 place Gralin, face à l'opéra de Nantes.

Dans le champ en cinq lignes **CAFÉ/BRASSERIE/DE LA/CIGALE/NANTES**.

R/ Rose **DEJEUNERS** Rose **DINERS** Rose **SOUPERS**; dans le champ en deux lignes, **BIERE/MULLER**.  
Musée Dobrée J-357; étain (?); 6,50 g; 30,5 mm.

E/ Le coin de revers au millésime 1789-1790 du jeton du maire de Nantes, Christophe-Claire Danyel de Kervégan. Il mesure 60,5 mm de haut pour 48 mm de large. Ce coin est en très bon état, si ce n'est une légère corrosion de surface.

Musée Dobrée 56.608.



E



F



F/ Le cliché, c'est-à-dire une empreinte en étain<sup>5</sup>, du jeton du maire de Nantes, Mathurin Bellabre, au millésime 1748. Au revers, le papier semble avoir été retiré, mais on peut tout de même y lire B. AZ. I à l'encre noire.

Musée Dobrée J-65; étain; 2,26 g; 29 mm.

Enfin, en reprenant le jeton d'or aux armes de Mellier au droit et représentant le plan de l'île Feydau au revers, j'ai constaté qu'il portait sur la tranche l'inscription suivante: "I or" et la corne d'abondance, marque de la régie des Monnaies établie en 1880. Ainsi, cette refraappe est en or 1<sup>er</sup> titre et fut réalisée fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle. ■

4. Meuret F.-C., *ANNALES DE NANTES*, T. II, Nantes, 1837.

5. Voir Cariou D., "ESSAI D'ATELIER POUR DES JETONS BRETONS", ASBNH, 1997, p. 70-71.

## De nouvelles monnaies royales nantaises retrouvées

GILDAS SALAÛN

**D**ANS LA SÉRIE DU DEMI-ÉCU À L'OLIVIER de Louis XVI produit entre 1775 et 1791, seuls trois millésimes manquent pour Nantes: 1776, 1786 et 1788. Pour ces deux dernières années, on peut y trouver une explication, puisqu'en 1786 il n'y eut que les ateliers de Bayonne et Perpignan à produire des demi-écus, de même en 1788 dans ceux de Paris et encore Bayonne. Cependant, l'absence de production nantaise en 1776 reste sans motif.

Bien que nous ne puissions toujours pas justifier une telle rareté, nous pouvons cependant présenter un exemplaire de cette pièce conservée au musée Dobrée à Nantes.

Le descriptif est classique :

**D/ LUD . XVI . D . G . FR . / ET NAV**

**. REX**, buste du Roi à gauche, portant une veste bordée, avec l'ordre du Saint-Esprit, les cheveux noués sur la nuque par un ruban. **B . DUVIV . F .** sur la tranche du buste.

**R/ SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM 1776**, écu de France ovale, couronné, entre deux branches de lauriers. **T** à l'exergue.

Dy 1709; Gad. 355.

Il pèse 14,58 g pour un poids théorique de 14,744 g et est enregistré sous le numéro N-5201.

Il n'y a pas eu de changement dans le personnel de l'atelier cette année-là, le demi-écu porte donc logiquement

au droit le différent de François Tatin (une tour) maître de l'atelier de mi-1759 au début 1782, et au revers celui du graveur Jean-Marie Le Beau (un lion rampant) en poste de décembre 1774 jusqu'au début 1778.

Aussi, ne voyant aucune autre explication logique, nous pensons que le chiffre de frappe donné par Gadoury et F. Droulers, à savoir 12 098 écus, indique une somme globale émise en 1776 par l'atelier nantais, incluant donc la production d'écus et de demi-écus. La découverte probable d'autres exemplaires de ce millésime confirmera notre hypothèse. Par ailleurs, je signale la découverte de deux monnaies divisionnaires de Louis XV, également issues de l'atelier de Nantes, conservées au musée Dobrée et provenant toutes deux de la collection Soullard.

La première est un vingtième d'écu au vertugadin 1716, non signalé par Gadoury en 1978, mais vingt ans plus tard, F. Droulers rapporte un chiffre de production de 13 000 exemplaires. Cependant, ce chiffre est en italique et F. Droulers ne donne pas de cote, ce qui signifie qu'il n'a jamais rencontré cette pièce en nature.



Cet exemplaire est sur flan réformé, il pèse 1,12 g et est enregistré sous le n° MM 514.

La seconde est un douzième d'écu de France-

Navarre 1719, signalé mais non retrouvé par Gadoury avant 1978, et visiblement découvert par F. Droulers avant 1998. Ainsi, cette monnaie est certainement le deuxième exemplaire retrouvé en nature. Signalons cependant, l'étrange écart de production mentionné par ces deux auteurs, pour Gadoury, il n'y eut que 1 440 000 exemplaires frappés, et d'après F. Droulers vingt ans après 2 073 600 pièces. Qui faut-il croire ?



Cette monnaie pèse 1,88 g et est enregistrée sous le n° MM 517.

Rappelons enfin, que ces deux pièces ont été réalisées par le graveur

Mathieu-Georges Pinot, dont le différent est un griffon, qui officia de 1713 à 1728 sous l'autorité du maître Thomas Faschu en poste depuis le 10 mai 1712 jusqu'au 23 octobre 1727, reconnaissable au cœur navré au revers de ces deux pièces.

Ainsi, après la publication du demi-écu à l'olivier de 1736<sup>2</sup> et de la pièce de cinq francs de 1815<sup>3</sup>, il apparaît que les millésimes manquants pour l'atelier de Nantes sont petit à petit retrouvés, et prouve qu'il reste encore des découvertes à réaliser en numismatique moderne et contemporaine. ■

Photos : Ch. Hémon - Conseil Général de Loire-Atlantique - Musée Dobrée - Nantes

1. Je remercie M. Vié pour son aide précieuse.
2. Salaün Gildas, "LE DEMI-ÉCU À L'OLIVIER 1736 NANTES RETROUVÉ", *ASBNH*, 1998, p. 77.
3. Martin B., "UN ÉCU LOUIS XVIII DIT AU BUSTE HABILLÉ: 1815 T", *Numismatique et change*, février 1998, p. 30.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Droulers F.  
*ENCYCLOPÉDIE PRATIQUE D'HISTOIRE NUMISMATIQUE  
ET MONÉTAIRE ROYALE, 1610-1792, T. II, Paris, 1992.*
- Droulers F.  
*RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES MONNAIES DE LOUIS XIII  
À LOUIS XVI, 2<sup>e</sup> édit. 1998.*
- Duplessy J.  
*LES MONNAIES ROYALES FRANÇAISES,  
T. II, Paris-Maastricht, 1989.*
- Gadoury V. et Droulers F.  
*MONNAIES ROYALES FRANÇAISES, Monte-Carlo, 1978.*



# Un barème à Guérande au XVIII<sup>e</sup> siècle

DANIEL CARIOU

**L**A MANIPULATION D'ARCHIVES FAMILIALES m'a permis de retrouver un exemplaire du *LIVRE DES COMPTES FAITS OU TARIF GÉNÉRAL DES MONNAYES* de Monsieur Barrême, comportant un "privilege du Roy" daté 1741. Cet ouvrage porte la mention :

*"J'appartiens à Mr.  
Le Borgne md  
à Guérande"*

Cet ouvrage comporte :  
une table de multiplication en valeur :

*"A 7 sols un denier la chose  
15 valant 526 S 3  
800 valant 283 L 6 S 8"*

etc.

Les pages qui ont le plus servi sont entre  
*"A 16 sols 3 Deniers la chose" et "a 36 Sols 6 Deniers la chose"*

Au bas de chaque page, on lit par exemple :  
*"A 36 s. 6 d. par jour, pour 1 An revient à 666 L 2 S 6 d"*

À la fin de ce chapitre, on trouve des exemples de multiplications et de divisions et des applications en matière de "changes étrangers".

Une deuxième partie, bâtie sur le même principe, donne des prix par mesure de volume (et par région : la Demi-Queue de Champagne), de poids (*"A tant l'once, combien le gros et le grain"*), de hauteur, etc.

On lit également *"A tant par AN combien par MOIS et par JOUR"*, suivi d'un fort intéressant tableau des mesures, ville par ville, dans les Dombes et dans les Maconnais (*"A EPOISSE, à six lieues de Saulieu, le bichet de blé est composé de 4 boisseaux, et se mesure à fer découvert avec un rouleau, et pesant 21 livres et demi, et les 5 bichets au dit lieu rendent à Lyon 8 bichets et une huitième"*).

Suit le tarif des Prix du Tain et des Glaces.

---

Il est intéressant de noter que le "Barème" commence *"à pite et semi-pite la chose"*, qui est les trois-huitièmes d'un denier, suivi de *"A une obole la chose, qui est la moitié d'un denier"*.

La frappe des derniers deniers remontant au début du règne de Louis XIV, on voit encore que les très petites fractions de deniers sont encore cotées au XVIII<sup>e</sup> siècle, au moins sur les comptes.

Si le mot "barème" est passé dans le langage courant, c'est bien parce que les ouvrages de M. Barrême étaient indispensables à tous les négociants. ■

AVIS.

Il se vend une grande quantité de Livres de M. Barreme, contrefaits & remplis de fautes d'impression.

Le Public est averti que M. Barreme ayant vendu ses Ouvrages, on ne peut distinguer les bons d'avec les contrefaits, qui sont ordinairement remplis de fautes dans les Calculs. Que lorsqu'ils sont signés par un des Libraires associés auxdits Ouvrages, ils sont vendus publiquement au moins deux livres dix sols le Volume: les Libraires de Province qui les débitent, ont toujours un nombre considérable d'Exemplaires exposés au choix de l'Acheteur, & ils auront toujours au dehors de leur Boutique, les Affiches des Oeuvres de M. Barreme.

Lesdits Ouvrages se distribuent chez la veuve Gandouin, J. L. Nyon, M. E. David pere, F. Didot, N. P. Armand, E. F. Savoye, M. A. David fils, M. Damonville, L. Durand, M. E. David fils.

Les contrefaits sont vendus furtivement; ceux qui les débitent, n'ont jamais la hardiesse d'en exposer en vente plusieurs Exemplaires à la fois.

*J'appartiens à Mr.  
Le Borgne m.  
à grande*

CATALOGUE

Des Nouvelles Editions des Oeuvres de M. BARREME.

Le Livre des Comptes Faits, ou Tarif General de toutes les Monnoyes, tant anciennes que nouvelles. Nouvelle Edition, augmentée du Tarif des Glaces. 50 f.

Le Livre Necessaire, ou Tarif General des Interests, des Escomptes, des Changes & des Divisions toutes faites, 50 sols.

Le Livre facile pour apprendre l'Arithmetique sans Maître, augmenté dans cette dernière Edition du Traité d'Arithmetique, nécessaire à l'Arpentage & au Toisé, & de la Méthode de mesurer toute sorte de Terrain, tel qu'il puisse être, 50 sols.

Le Livre du Grand Commerce, où l'on trouve les Tarifs Generaux pour la Reduction des Monnoyes de France en Monnoyes de Hollande & d'Angleterre; & des Monnoyes de Hollande & d'Angleterre en Monnoyes de France. Les Tarifs Generaux pour la Reduction des Monnoyes

A une Semipite la chose, qui est le huitième d'un Denier.

2 valent une pite	40 v	
3 v pite & semipite	50 v	5 d
4 v obole	60 v	6 d pite
5 v obole & semipite	70 v	7 d obole
6 v obole & pite	80 v	8 d ob. p.
7 v ob. pite & semip.	90 v	10 d
8 v 1 denier	100 v	11 d pite
9 v 1 d semipite	109 v	12 d pite
10 v 1 d pite	200 v	13 d obole
11 v 1 d pite & semip.	300 v	14 d obole
12 v 1 d obole	400 v	15 d obole
13 v 1 d ob. & semip.	500 v	16 d obole
14 v 1 d obole & pite	600 v	17 d obole
15 v 1 d ob. p. & sem.	700 v	18 d obole
16 v 1 d	800 v	19 d obole
17 v 1 d semipite	900 v	20 d obole
18 v 1 d pite	1000 v	21 d obole
19 v 1 d pite & semip.	2000 v	22 d obole
20 v 1 d obole	3000 v	23 d obole
21 v 1 d ob. & semip.	4000 v	24 d obole
22 v 1 d obole & pite	5000 v	25 d obole
23 v 1 d ob. p. & sem.	6000 v	26 d obole
24 v 3 d	7000 v	27 d obole
25 v 3 d semipite	8000 v	28 d obole
26 v 3 d pite	9000 v	29 d obole
27 v 3 d pite & semip.	10000 v	30 d obole
28 v 3 d obole	20000 v	31 d obole
29 v 3 d ob. & semip.	30000 v	32 d obole
30 v 3 d obole & pite	40000 v	33 d obole
31 v 3 d ob. p. & sem.	50000 v	34 d obole
32 v 4 d	60000 v	35 d obole
33 v 4 d semipite	70000 v	36 d obole
34 v 4 d pite	80000 v	37 d obole
35 v 4 d pite & semip.	90000 v	38 d obole
36 v 4 d obole	100000 v	39 d obole
37 v 4 d ob. & semip.	200000 v	40 d obole
38 v 4 d obole & pite	300000 v	41 d obole
39 v 4 d ob. p. & sem.	400000 v	42 d obole
	500000 v	43 d obole

A une Pite la chose, qui est le quart d'un Denier.

2 valc. obole	40 valent	10 d
3 v ob. & pite	50 v	11 d obole
4 v 1 d	60 v	12 d obole
5 v 1 d pite	70 v	13 d obole
6 v 1 d obole	80 v	14 d obole
7 v 1 d ob. & pite	90 v	15 d obole
8 v 1 d	100 v	16 d obole
9 v 1 d pite	200 v	17 d obole
10 v 1 d obole	300 v	18 d obole
11 v 1 d ob. & pite	400 v	19 d obole
12 v 3 d	500 v	20 d obole
13 v 3 d pite	600 v	21 d obole
14 v 3 d obole	700 v	22 d obole
15 v 3 d ob. & pite	800 v	23 d obole
16 v 4 d	900 v	24 d obole
17 v 4 d pite	1000 v	25 d obole
18 v 4 d obole	2000 v	26 d obole
19 v 4 d ob. & pite	3000 v	27 d obole
20 v 5 d	4000 v	28 d obole
21 v 5 d pite	5000 v	29 d obole
22 v 5 d obole	6000 v	30 d obole
23 v 5 d ob. & pite	7000 v	31 d obole
24 v 6 d	8000 v	32 d obole
25 v 6 d pite	9000 v	33 d obole
26 v 6 d obole	10000 v	34 d obole
27 v 6 d ob. & pite	20000 v	35 d obole
28 v 7 d	30000 v	36 d obole
29 v 7 d pite	40000 v	37 d obole
30 v 7 d obole	50000 v	38 d obole
31 v 7 d ob. & pite	60000 v	39 d obole
32 v 8 d	70000 v	40 d obole
33 v 8 d pite	80000 v	41 d obole
34 v 8 d obole	90000 v	42 d obole
35 v 8 d ob. & pite	100000 v	43 d obole
36 v 9 d	200000 v	44 d obole
37 v 9 d pite	300000 v	45 d obole
38 v 9 d obole	400000 v	46 d obole
39 v 9 d ob. & pite	500000 v	47 d obole

A une Obole, Pite & Semipite la chose, qui est sept huitièmes, ou les  $\frac{1}{8}$  &  $\frac{1}{4}$  d'1 Denier.

2 v	1 d ob. & pite	40 v	alent 2 f 11 d
3 v	2 d obole semip.	50 v	3 f 7 d obole
4 v	3 d obole	60 v	4 f 4 obole
5 v	4 d pite & sem.	70 v	5 f 1 pite
6 v	5 d pite	80 v	6 f 6 ob. p.
7 v	6 d semipite	90 v	7 f 3 obole
8 v	7 d	100 v	8 f 0
9 v	7 d ob. p. sem.	200 v	14 f 7
10 v	8 d obole pite	300 v	1 L 1 f 10 obole
11 v	9 d obole semip.	400 v	1 L 9 f 2
12 v	10 d obole	500 v	1 L 16 f 5 obole
13 v	11 d pite semipit	600 v	2 L 3 f 9
14 v	11 f pite	700 v	2 L 11 f obole
15 v	11 f 1 d semipite	800 v	2 L 18 f 4
16 v	11 f 2 d	900 v	3 L 5 f 7 obole
17 v	11 f 2 d ob. p. semip.	1000 v	3 L 11 f 11
18 v	11 f 3 d obole pite	2000 v	7 L 5 f 10
19 v	11 f 4 d ob. semipite	3000 v	10 L 18 f 9
20 v	11 f 5 d obole	4000 v	14 L 11 f 8
21 v	11 f 6 d pite semipit.	5000 v	18 L 4 f 7
22 v	11 f 7 d pite	6000 v	21 L 17 f 6
23 v	11 f 8 d semipite	7000 v	25 L 10 f 5
24 v	11 f 9 d	8000 v	29 L 3 f 4
25 v	11 f 9 d ob. p. sem.	9000 v	32 L 16 f 3
26 v	11 f 10 d obole pite	10000 v	36 L 9 f 2
27 v	11 f 11 d ob. semipite	20000 v	72 L 18 f 4
28 v	11 f obole	30000 v	107 L 7 f 6
29 v	11 f 1 d pite semip.	40000 v	145 L 16 f 8
30 v	11 f 2 d pite	50000 v	182 L 5 f 10
31 v	11 f 3 d semipite	60000 v	218 L 15 f
32 v	11 f 4 d	70000 v	255 L 4 f 2
33 v	11 f 4 d ob. p. semip.	80000 v	291 L 13 f 4
34 v	11 f 5 d obole pite	90000 v	328 L 2 f 6
35 v	11 f 6 d obole semip.	100000 v	364 L 11 f 8
36 v	11 f 7 d obole	200000 v	728 L 3 f 4
37 v	11 f 8 d pite semip.	300000 v	1092 L 15 f
38 v	11 f 9 d pite	400000 v	1456 L 6 f 8
39 v	11 f 10 d semipite	500000 v	1820 L 18 f 4

A 1 Denier la chose.

1 v	alent 2	39 v	alent 3 f 3
2 v	3	40 v	4 f 4
3 v	4	50 v	5 f 2
4 v	5	60 v	6 f 10
5 v	6	70 v	7 f 8
6 v	7	80 v	8 f 6
7 v	8	90 v	9 f 4
8 v	9	100 v	10 f 3
9 v	10	200 v	1 L 5 f
10 v	11	300 v	1 L 13 f 4
11 v	12	400 v	2 L 1 f 8
12 v	13	500 v	2 L 10 f
13 v	14	600 v	2 L 18 f 4
14 v	15	700 v	3 L 6 f 8
15 v	16	800 v	3 L 15 f
16 v	17	900 v	4 L 3 f 4
17 v	18	1000 v	4 L 12 f 8
18 v	19	2000 v	8 L 10 f
19 v	20	3000 v	12 L 10 f
20 v	21	4000 v	16 L 13 f 4
21 v	22	5000 v	20 L 16 f 8
22 v	23	6000 v	25 L
23 v	24	7000 v	29 L 3 f 4
24 v	25	8000 v	33 L 6 f 8
25 v	26	9000 v	37 L 10 f
26 v	27	10000 v	41 L 13 f 4
27 v	28	20000 v	83 L 6 f 8
28 v	29	30000 v	125 L
29 v	30	40000 v	166 L 13 f 4
30 v	31	50000 v	208 L 6 f 8
31 v	32	60000 v	250 L
32 v	33	70000 v	291 L 13 f 4
33 v	34	80000 v	333 L 6 f 8
34 v	35	90000 v	375 L
35 v	36	100000 v	416 L 13 f 4
36 v	37	200000 v	833 L 6 f 8
37 v	38	300000 v	1250 L
38 v	39	400000 v	1666 L 13 f 4
39 v	40	500000 v	2083 L 6 f 8

A 1 d par jour, pour 1 An revient à 1 L 10 f 5 d B

A 8 Sols la chose.

2 v	alent 16 f	39 v	alent 15 L 12 f
3 v	1 L 4 f	40 v	16 L
4 v	1 L 12 f	50 v	20 L
5 v	2 L	60 v	24 L
6 v	2 L 8 f	70 v	28 L
7 v	2 L 16 f	80 v	32 L
8 v	3 L 4 f	90 v	36 L
9 v	3 L 12 f	100 v	40 L
10 v	4 L	200 v	80 L
11 v	4 L 8 f	300 v	120 L
12 v	4 L 16 f	400 v	160 L
13 v	5 L 4 f	500 v	200 L
14 v	5 L 12 f	600 v	240 L
15 v	6 L	700 v	280 L
16 v	6 L 8 f	800 v	320 L
17 v	6 L 16 f	900 v	360 L
18 v	7 L 4 f	1000 v	400 L
19 v	7 L 12 f	2000 v	800 L
20 v	8 L	3000 v	1200 L
21 v	8 L 8 f	4000 v	1600 L
22 v	8 L 16 f	5000 v	2000 L
23 v	9 L 4 f	6000 v	2400 L
24 v	9 L 12 f	7000 v	2800 L
25 v	10 L	8000 v	3200 L
26 v	10 L 8 f	9000 v	3600 L
27 v	10 L 16 f	10000 v	4000 L
28 v	11 L 4 f	20000 v	8000 L
29 v	11 L 12 f	30000 v	12000 L
30 v	12 L		
31 v	12 L 8 f	Les 3 quarts	6 f
32 v	12 L 16 f	le demi	4 f
33 v	13 L 4 f	le quart	2 f
34 v	13 L 12 f	le huitième	1 f
35 v	14 L	Les 2 tiers	5 f 4 d
36 v	14 L 8 f	le tiers	2 f 8 d
37 v	14 L 16 f	le sixième	1 f 4 d
38 v	15 L 4 f	le douzième	8 d

A 8 f par jour, pour 1 An revient à 146 L

A 8 Sols 1 Denier la chose.

1 v	alent 16 f 2	39 v	alent 15 L 15 f 3
2 v	1 L 4 f 3	40 v	16 L 3 f 4
3 v	1 L 12 f 4	50 v	20 L 4 f 2
4 v	2 L	60 v	24 L 5 f
5 v	2 L 8 f 6	70 v	28 L 5 f 10
6 v	2 L 16 f 7	80 v	32 L 6 f 8
7 v	3 L 4 f 8	90 v	36 L 7 f 6
8 v	3 L 12 f 9	100 v	40 L 8 f 4
9 v	4 L	200 v	80 L 16 f 8
10 v	4 L 8 f 11	300 v	121 L 5 f
11 v	4 L 17 f	400 v	161 L 13 f 4
12 v	5 L 5 f 2	500 v	202 L 1 f 8
13 v	5 L 13 f 2	600 v	242 L 10 f
14 v	6 L 1 f 3	700 v	282 L 18 f 4
15 v	6 L 9 f 4	800 v	323 L 6 f 8
16 v	6 L 17 f 5	900 v	363 L 15 f
17 v	7 L 5 f 6	1000 v	404 L 3 f 4
18 v	7 L 13 f 7	2000 v	808 L 6 f 8
19 v	8 L 1 f 8	3000 v	1212 L 10 f
20 v	8 L 9 f 9	4000 v	1616 L 13 f 4
21 v	8 L 17 f 10	5000 v	2020 L 16 f 8
22 v	9 L 5 f 11	6000 v	2425 L
23 v	9 L 14 f	7000 v	2829 L 3 f 4
24 v	9 L 22 f 1	8000 v	3233 L 6 f 8
25 v	10 L 10 f 2	9000 v	3637 L 10 f
26 v	10 L 18 f 3	10000 v	4041 L 13 f
27 v	11 L 6 f 4	20000 v	8083 L 6 f 8
28 v	11 L 14 f 5	30000 v	12125 L
29 v	12 L 2 f 6		
30 v	12 L 10 f 7	Les 3 quarts	6 f
31 v	12 L 18 f 8	le demi	4 f
32 v	13 L 6 f 9	le quart	2 f
33 v	13 L 14 f 10	le huitième	1 f
34 v	14 L 2 f 11	Les 2 tiers	5 f 4 d
35 v	14 L 11 f	le tiers	2 f 8 d
36 v	14 L 19 f 1	le sixième	1 f 4 d
37 v	15 L 7 f 2	le douzième	8 d

A 8 f 1 d par jour, pour 1 An revient à 147 L 10 f 5 d K

A 10000 Livres la chose.

2 valent 20000 L	39 valent 390000 L
3 valent 30000 L	40 valent 400000 L
4 valent 40000 L	50 valent 500000 L
5 valent 50000 L	60 valent 600000 L
6 valent 60000 L	70 valent 700000 L
7 valent 70000 L	80 valent 800000 L
8 valent 80000 L	90 valent 900000 L
9 valent 90000 L	100 valent 1000000 L
10 valent 100000 L	200 valent 2000000 L
11 valent 110000 L	300 valent 3000000 L
12 valent 120000 L	400 valent 4000000 L
13 valent 130000 L	500 valent 5000000 L
14 valent 140000 L	600 valent 6000000 L
15 valent 150000 L	700 valent 7000000 L
16 valent 160000 L	800 valent 8000000 L
17 valent 170000 L	900 valent 9000000 L
18 valent 180000 L	1000 valent 10000000 L
19 valent 190000 L	2000 valent 20000000 L
20 valent 200000 L	3000 valent 30000000 L
21 valent 210000 L	4000 valent 40000000 L
22 valent 220000 L	5000 valent 50000000 L
23 valent 230000 L	6000 valent 60000000 L
24 valent 240000 L	7000 valent 70000000 L
25 valent 250000 L	8000 valent 80000000 L
26 valent 260000 L	9000 valent 90000000 L
27 valent 270000 L	10000 valent 100000000 L
28 valent 280000 L	20000 valent 200000000 L
29 valent 290000 L	30000 valent 300000000 L
30 valent 300000 L	Les 3 quarts 7500 L
31 valent 310000 L	le demi 5000 L
32 valent 320000 L	le quart 2500 L
33 valent 330000 L	le huitième 1250 L
34 valent 340000 L	Les 2 tiers 6666 L
35 valent 350000 L	le tiers 3333 L
36 valent 360000 L	le sixième 1666 L
37 valent 370000 L	le douzième 833 L
38 valent 380000 L	

A 10000 L par Jour, pour 1 An revient à 365000 L

A V I S

DANS CE LIVRE ON TROUVE

tous les Comptes en deux façons.  
Ou par un regard, lorsqu'ils sont tous faits;  
Ou par une Addition, lorsqu'il en faut joindre ensemble.

On y peut faire généralement toutes sortes de  
Multiplications, SCAVOIR,  
Par Fraction de Deniers, Par Livres & Sols,  
Par Deniers, Par Livres, Sols & Deniers,

Et par Fractions,  
Qui sont toutes les sortes de Multiplications qui peuvent survenir dans les affaires de telle étendue qu'elles soient.

EXEMPLE par DENIERS.

A 1 Denier la chose, combien valent 1000  
Voyez au feuillet à 1 Denier,  
Et à la ligne où est 1000, vous y trouverez la valeur;  
qui est 4 livres 3 sols 4 deniers.

REDUCTION DE DENIERS.

Pour sçavoir combien valent 100 Deniers, voyez au feuillet A 1 Denier, & à la ligne où est 400, vous y trouverez 33 sols 4 deniers.

POUR prendre les 3 deniers pour livre des Invalides sur la paye des Troupes.

Cherchez A 3 deniers la chose.  
Voulant prendre les 3 deniers pour livre de 4000 livres qu'on doit payer à l'Officier des Troupes.

Voyez la ligne à 1000, vous trouverez 50 livres que le Trésorier doit retenir sur ladite somme pour l'entretien des Invalides.

Pour prendre les 5 deniers pour livre pour Messieurs les Trésoriers des Guerres de 30000 Livres, dont ils ont quittance des Officiers.

Cherchez A 5 deniers la chose.  
Voyez à la ligne 30000 liv. vous trouverez qu'il leur revient pour eux 6250 livres.

78 Suite du TARIF à tant le MARC d'ARGENT, combien l'Once & le Gros.

Prix du Marc.  
A 36 L 10 f le marc

36 L 15 f le marc	1 once 4 L 11 f 3 d	1 gros 11 f 4 d
37 L le marc	1 once 4 L 11 f 6 d	1 gros 11 f 5 d
37 L 5 f	1 once 4 L 11 f 9 d	1 gros 11 f 6 d
37 L 10 f	1 once 4 L 11 f 12 d	1 gros 11 f 7 d
38 L	1 once 4 L 11 f 15 d	1 gros 11 f 8 d
38 L 5 f	1 once 4 L 11 f 18 d	1 gros 11 f 9 d
38 L 10 f	1 once 4 L 11 f 21 d	1 gros 11 f 10 d
38 L 15 f	1 once 4 L 11 f 24 d	1 gros 11 f 11 d
39 L	1 once 4 L 11 f 27 d	1 gros 11 f 12 d
39 L 5 f	1 once 4 L 11 f 30 d	1 gros 11 f 13 d
39 L 10 f	1 once 4 L 11 f 33 d	1 gros 11 f 14 d
39 L 15 f	1 once 4 L 11 f 36 d	1 gros 11 f 15 d
40 L le marc	1 once 5 L	1 gros 12 f 6 d
40 L 5 f	1 once 5 L 1 f 7 d	1 gros 12 f 6 d
40 L 10 f	1 once 5 L 1 f 10 d	1 gros 12 f 7 d
40 L 15 f	1 once 5 L 1 f 13 d	1 gros 12 f 8 d
41 L	1 once 5 L 1 f 16 d	1 gros 12 f 9 d
41 L 5 f	1 once 5 L 1 f 19 d	1 gros 12 f 10 d
41 L 10 f	1 once 5 L 1 f 22 d	1 gros 12 f 11 d
41 L 15 f	1 once 5 L 1 f 25 d	1 gros 12 f 12 d
42 L	1 once 5 L 1 f 28 d	1 gros 12 f 13 d
42 L 5 f	1 once 5 L 1 f 31 d	1 gros 12 f 14 d
42 L 10 f	1 once 5 L 1 f 34 d	1 gros 12 f 15 d
42 L 15 f	1 once 5 L 1 f 37 d	1 gros 12 f 16 d
43 L le marc	1 once 5 L 1 f 40 d	1 gros 13 f 6 d
43 L 5 f	1 once 5 L 1 f 43 d	1 gros 13 f 6 d
43 L 10 f	1 once 5 L 1 f 46 d	1 gros 13 f 7 d
43 L 15 f	1 once 5 L 1 f 49 d	1 gros 13 f 8 d
44 L	1 once 5 L 1 f 52 d	1 gros 13 f 9 d
44 L 5 f	1 once 5 L 1 f 55 d	1 gros 13 f 10 d
44 L 10 f	1 once 5 L 1 f 58 d	1 gros 13 f 11 d
44 L 15 f	1 once 5 L 1 f 61 d	1 gros 13 f 12 d
45 L	1 once 5 L 1 f 64 d	1 gros 13 f 13 d
45 L 5 f	1 once 5 L 1 f 67 d	1 gros 13 f 14 d
45 L 10 f	1 once 5 L 1 f 70 d	1 gros 13 f 15 d
45 L 15 f le marc	1 once 5 L 1 f 73 d	1 gros 13 f 16 d

79 Suite du TARIF à tant le MARC, combien l'Once & le Gros.

Prix du Marc.  
A 46 L le marc

46 L 5 f le marc	1 once 5 L 15 f 7 d	1 gros 14 f 4 d
46 L 10 f le marc	1 once 5 L 16 f 3 d	1 gros 14 f 5 d
46 L 15 f le marc	1 once 5 L 16 f 10 d	1 gros 14 f 6 d
47 L	1 once 5 L 17 f 6 d	1 gros 14 f 7 d
47 L 5 f	1 once 5 L 18 f 1 d	1 gros 14 f 8 d
47 L 10 f	1 once 5 L 18 f 6 d	1 gros 14 f 9 d
47 L 15 f	1 once 5 L 18 f 11 d	1 gros 14 f 10 d
48 L	1 once 5 L 19 f 6 d	1 gros 14 f 11 d
48 L 5 f	1 once 5 L 19 f 11 d	1 gros 14 f 12 d
48 L 10 f	1 once 5 L 19 f 16 d	1 gros 14 f 13 d
48 L 15 f	1 once 5 L 20 f 1 d	1 gros 14 f 14 d
49 L	1 once 5 L 20 f 6 d	1 gros 14 f 15 d
49 L 5 f le marc	1 once 6 L 1 f 1 d	1 gros 15 f 1 d
49 L 10 f	1 once 6 L 1 f 6 d	1 gros 15 f 2 d
49 L 15 f	1 once 6 L 1 f 11 d	1 gros 15 f 3 d
50 L	1 once 6 L 1 f 16 d	1 gros 15 f 4 d
50 L 5 f	1 once 6 L 1 f 21 d	1 gros 15 f 5 d
50 L 10 f	1 once 6 L 1 f 26 d	1 gros 15 f 6 d
50 L 15 f	1 once 6 L 1 f 31 d	1 gros 15 f 7 d
51 L	1 once 6 L 1 f 36 d	1 gros 15 f 8 d
51 L 5 f	1 once 6 L 1 f 41 d	1 gros 15 f 9 d
51 L 10 f	1 once 6 L 1 f 46 d	1 gros 15 f 10 d
51 L 15 f	1 once 6 L 1 f 51 d	1 gros 15 f 11 d
52 L	1 once 6 L 1 f 56 d	1 gros 15 f 12 d
52 L 5 f le marc	1 once 6 L 1 f 61 d	1 gros 16 f 1 d
52 L 10 f	1 once 6 L 1 f 66 d	1 gros 16 f 2 d
52 L 15 f	1 once 6 L 1 f 71 d	1 gros 16 f 3 d
53 L	1 once 6 L 1 f 76 d	1 gros 16 f 4 d
53 L 5 f	1 once 6 L 1 f 81 d	1 gros 16 f 5 d
53 L 10 f	1 once 6 L 1 f 86 d	1 gros 16 f 6 d
53 L 15 f	1 once 6 L 1 f 91 d	1 gros 16 f 7 d
54 L	1 once 6 L 1 f 96 d	1 gros 16 f 8 d
54 L 5 f	1 once 6 L 1 f 101 d	1 gros 16 f 9 d
54 L 10 f	1 once 6 L 1 f 106 d	1 gros 16 f 10 d
54 L 15 f	1 once 6 L 1 f 111 d	1 gros 16 f 11 d
55 L	1 once 6 L 1 f 116 d	1 gros 16 f 12 d
55 L 5 f le marc	1 once 6 L 1 f 121 d	1 gros 17 f 1 d
55 L 10 f	1 once 6 L 1 f 126 d	1 gros 17 f 2 d
55 L 15 f	1 once 6 L 1 f 131 d	1 gros 17 f 3 d

## La médaille de l'exposition d'Hygiène de Brest (1894)

YVES COATIVY



### Description

Médaille de cuivre doré, de module 55 mm.

#### **Avers :**

*Ville de Brest République Française. Les armoiries de Brest, entourées de feuilles de chêne et de laurier, sommées d'une couronne murale<sup>1</sup>.*

#### **Revers :**

*Exposition d'Hygiène Brest 1894. Allégorie féminine de la ville de Brest tenant de la main droite une ancre, de la gauche un aviron, sur fond de navire, de boulets et de ballots.*

Le rapport médical du Service d'hygiène de 1894 ne dit pas mot de l'exposition d'hygiène<sup>2</sup>. Par contre, il donne de nombreux renseignements sur l'état sanitaire de la ville de Brest à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il se divise en six chapitres : vaccination et revaccination, mortalité, visites d'écoles communales, dispensaire et asile de Poul-ar-Bachet. Excepté le dernier point qui cette année-là ne pose aucun problème, les autres évoquent différents aspects de la santé publique brestoise.

### Vaccination

574 enfants ont été vaccinés à Brest, 142 à Recouvrance. Le rapport ne note pas d'accidents *qui suivaient assez fréquemment autrefois*. Les médecins mettent ce succès au compte de la bonne qualité du vaccin de l'institut Chambon et des *vaccinostyles en lancettes individuelles* utilisées depuis 1892.

### Revaccination à 10 ans

496 pour les écoles de garçons, 251 pour les écoles de filles. On ne compte que 9 % de succès certains. Le compte rendu indique un changement de méthode qui doit être utilisé l'année suivante : au lieu de l'inoculation or-

dinaire, il sera fait *un grattage ou raclage de la couche cornée et l'application directe de la pulpe vaccinale*. Employée à Paris, cette nouveauté porte le nombre de succès à 20 %.

### Mortalité

80 constats de décès ont été dressés sur réquisition de l'autorité municipale ou de la police dont : 30 enfants de 0 à 1 an et de 10 à 1 à 4 ans. Les 80 cas se séparent aussi entre 54 morts naturelles contre 26 morts violentes ou subites. La mortalité générale des 76333 Brestois (dont environ 9000 de garnison) est de 1847 décès.

1. À noter que sur cette médaille, les armoiries de la ville comportent une erreur héraldique assez courante : la partie sénestre porte 3 fleurs de lis posées 2 et 1. La fleur de lis de droite est coupée en deux. Cette représentation est réservée au blason mi-partie qui compte alors une fleur de lis et demi, l'autre partie étant recouverte de la moitié de l'autre blason. Dans le cas présent, il s'agit d'un blason d'alliance qui devrait montrer les deux blasons en entier.

2. Les archives municipales de Brest ne conservent pas trace de cet événement. Par contre, elles possèdent pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de nombreux rapports médicaux des services d'hygiène de la ville, comme celui de l'année 1894, AM Brest 5 I 1.2. Je remercie Annie Henwood pour l'aide qu'elle m'a apportée dans cette recherche.

Les épidémies font l'objet de plus de détails : 1 cas de variole, 3 de coqueluche, 30 de diphtérie et de croups, 15 de choléra, 22 de typhoïde, 13 divers.

L'année précédente avait été particulièrement désastreuse puisque la ville enregistrait 128 décès dus à la rougeole, 321 au choléra et 71 à la typhoïde. Les grandes épidémies n'étaient pas l'apanage de l'Ancien Régime.

### Visite des écoles communales

Rien à signaler d'important. Les maîtres demandent pour leurs écoles deux pulvérisations annuelles d'antiseptique sur les sols et les murs des classes, ainsi qu'une certaine quantité de chlorure de "charra" (sic : illisible) pendant la saison chaude pour lutter contre *l'odeur forte des fosses d'aisance*.

### Dispensaire

Il a accueilli 268 femmes enceintes et reçu une moyenne de 639 visites mensuelles. Le texte détaille longuement le problème de la prostitution. L'auteur regrette en particulier *la disparition graduelle de la prostitution surveillée et réglementée, et l'extension proportionnelle que prend la prostitution libre, au grand détriment de la santé publique*. De 20 maisons de tolérance en 1892, on est passé à 13 en 1894, auxquelles s'ajoutent *8 maisons garnies autorisées*. 270 prostituées sont passées par le dispensaire, alignant une suite assez inquiétante de maladies vénériennes... chiffre auquel il faut ajouter 405 entrées à l'hôpital maritime pour les mêmes raisons. Brest compte environ 280 prostituées suivies, mais un rapport de 1899 signale qu'il ne faut pas oublier *les élégantes qui encombrant nos trottoirs et les établissements publics (casino, café, etc.)*.

Comme pour le jeton de la cavalcade de 1899, on ne sait rien de précis sur les quantités frappées, les conditions d'émission et de remise<sup>3</sup>. Malgré cela, cette belle médaille permet d'évoquer l'état de santé des Brestois au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, inquiétant par bien des points malgré des efforts d'amélioration. ■

3. Cette médaille semble relativement rare. Elle apparaît rarement sur le marché numismatique, comme presque toutes les médailles brestoises de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Fondation de Porstrein, création de l'École Navale...).

# Le croiseur “Colbert” de Brest à Toulon

DANIEL CARIOU



**L**A MÉDAILLE DE BRONZE que nous présentons aujourd’hui montre, au droit, un buste habillé de Colbert avec la légende: / **JOAN.BAPT. COLBERT. REGNI.ADMINISTER. REGLAB.INTI-MIS.CONSILIIS.ET. MANDATIS**

À l’exergue: **T. BERNARD.F** (pour Thomas Bernard, il s’agit d’un coin du XVII<sup>e</sup> siècle).

Au revers, sous une silhouette de navire, et en creux :

**COLBERT**

**CROISEUR DE LA MARINE**

**NATIONALE**

**FRANÇAISE**

**LANCE A BREST**

**LE 20 AVRIL 1928**

sur la tranche lisse, corne et “BRONZE”.

Nous avons déjà évoqué dans ces colonnes, à propos du croiseur *Algérie*, le sabordage de la flotte française à Toulon en 1942 (*Annales* de la SBNH, 1997). Nous ne reviendrons pas sur les circonstances de ces événements, renvoyant le lecteur à la notice que nous avons rédigée à propos du croiseur *Algérie*.

Le premier rivet du *Colbert* est posé par Georges Leygues, ministre de la Marine, le 12 juin 1927. Lancé en 1928, il est arrivé pour essais le 15 juin 1929. Basé à Toulon, il conduit le président de la République en Tunisie en 1931. Pendant la “drôle de guerre”, il part pour Beyrouth, puis Dakar, et bombarde Gènes dans la nuit du 13 au 14 juin 1940.

Comme l’*Algérie*, le *Colbert* est un croiseur de 10 000 tonnes, appartenant à la première escadre de croiseurs, sous les ordres du vice-amiral Lacroix. La première division de cette première escadre est directement sous les ordres du vice-amiral et comprend, outre l’*Algérie* et le *Colbert*, le *Dupleix*.

Le 27 novembre 1942, le *Colbert* et l’*Algérie* sont au mouillage à Toulon, aux appointements Milhaud, entre le *Strasbourg* et la *Marseillaise*.

Le capitaine de frégate Barrière commande le navire en l’absence du pacha, le capitaine de vaisseau Kraft et sept cents marins sont à bord, qui ont déjà manifesté des sentiments gaullistes.

Le sabordage du *Colbert* est spectaculaire. Les explosions se succèdent, les tourelles sont déchiquetées. Le feu s’étend à la passerelle, à l’hydravion sur catapulte, et à toute la partie supérieure du navire après une matinée d’incendie.

Les marins, sur le quai, saluent au garde-à-vous le bâtiment quand les troupes allemandes arrivent: elles aussi saluent l’agonie du croiseur... qui coule, finalement, tout droit et brûlera jusqu’au 7 décembre. Le *Colbert*, récupérable, est ferrailé sur place en 1948.

Le *Colbert* aura un successeur du même nom; mis en service en 1959, ce croiseur de commandement et de direction de l’aviation déplacera 8 500 tonnes à la vitesse de 32 nœuds. C’est durant les années 60, l’un des trois croiseurs français avec la *Jeanne d’Arc* et le *de Grasse*. Ce *Colbert*-là est aujourd’hui navire-musée à Bordeaux. ■

## BIBLIOGRAPHIE

- Annales de la SBNH, Vannes, 1997.
- Henri Noguères  
*LE SUICIDE DE LA FLOTTE FRANÇAISE À TOULON*  
Paris, Robert Laffont, 1961.
- Marine Nationale, brochure réalisée par le Service Presse Information de la Marine.
- Jean Moulin  
*LE CROISEUR COLBERT*, Marines éditions



# Actualités numismatiques bretonnes

## Journée de numismatique bretonne, au Musée Dobrée.

*Longtemps négligée, la numismatique bretonne fait l'objet de recherches importantes mais qui restent peu connues. C'est pourquoi la section Histoire de l'Institut culturel de Bretagne, le musée Dobrée et la Société d'histoire et d'archéologie de Nantes et de Loire-Atlantique organisent le samedi 30 janvier avec le soutien du Conseil général une journée d'information sur la numismatique au musée Dobrée. La journée sera ponctuée par plusieurs interventions. Après une présentation des monnaies armoricaines gauloises, un bilan sera fait des connaissances sur les ateliers monétaires et la circulation des monnaies à l'époque mérovingienne, puis trois exposés concerneront les monnaies ducales.*

*L'objectif est de présenter une synthèse très claire. Les différents types d'émission monétaire seront définis à partir de diapositives mais il s'agira aussi de montrer tout ce que l'histoire peut attendre de la fabrication et de la circulation des monnaies.*

*La plupart des chercheurs actuels de la numismatique armoricaine et bretonne seront présents.*

*Chaque exposé durera cinquante minutes et donnera lieu à une discussion.*

*Le programme s'articulera comme suit :*

*9 h 30, quelques informations générales sur les monnaies, puis exposé de Daniel Cariou, président de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire sur les monnaies armoricaines.*

*10 h 30 : ateliers et circulation monétaire dans l'Armorique mérovingienne par Mme Pilet-Lemière, chercheur au CNRS (Centre d'archéologie médiévale de Caen).*

*12 heures : les monnaies du duché de Bretagne de l'an mil au XIII<sup>e</sup> siècle par Yannick Jézéquel, auteur d'un catalogue récent des monnaies ducales.*

*14 h 30 : les monnaies de Charles de Blois, par Gildas Salaün (musée Dobrée).*

*15 h 30 : les monnaies de l'État Breton au XV<sup>e</sup> siècle, par Yves Coativy, doctorant en histoire du Moyen Âge.*

**P.O. – 26.01.99**

- Le 30 janvier, au Musée Dobrée de Nantes, à l'invitation de la section Histoire de l'Institut culturel de Bretagne du Musée Dobrée et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Nantes et de la Loire-Atlantique, Madame Pilet-Lemière, chercheur au CNRS, d'une part, et plusieurs membres de la SBNH ont fait une série d'exposés sur le monnayage armoricain et breton de la protohistoire à 1491.
- Notez la parution, dans la collection "LES UNIVERSELS GISSEROT" (Éditions Gisserot, janvier 1999), de "LA BRETAGNE DUCALE" – "LA FIN DU MOYEN ÂGE" de notre ami Yves Coativy. Bien sûr l'or et l'argent y constituent un chapitre entier, mais surtout l'ouvrage permettra au collectionneur de monnaies bretonnes d'avoir l'arrière-plan historique des objets qui le passionnent.
- En janvier 1999, la SBNH a participé à l'exposition qui s'est tenue au château de Nantes à propos du 500<sup>e</sup> anniversaire du mariage d'Anne de Bretagne et Louis XII.
- Le 23 janvier 1999, la SBNH a été invitée à La Feuillée (Finistère) par l'association An Follod pour parler des monnaies bretonnes devant les membres de l'association.
- Dans le BSFN d'octobre 1998, un article de P. Devamy sur différentes monnaies royales inédites et en particulier un teston à l'écu non accosté au nom de Henri II pour Nantes (1574). Et dans celui de novembre 1998, un autre article de Y. Coativy et de M. Dhenin, "UNE OU DES OBOLES DE FRANÇOIS II, DUC DE BRETAGNE (1458-1488)" à propos d'un type monétaire inédit et d'un autre rarissime.
- Le 7 mars, présentation par la SBNH de la numismatique armoricaine devant l'Assemblée Générale des Amis de Guérande.
- Dans la revue anglaise "Coins and Antiquities" de mars 1999, un article de Philip de Jersey "THE HOME OF THE HOMEN-HEADED HOUSE – IRON AGE COINAGE IN BRITANNY AND NORMANDY".

- Dans le BSFN de janvier 1999, un article de Gildas Salaün sur la deuxième émission du double tournois du 5<sup>e</sup> type du roi Jean II, retrouvée au Musée Dobrée à Nantes.
- À la suite de notre article “*COURONNE ROYALE, COURONNE DUCALE*”, paru dans les annales de la SBNH de 1998, Jean-Pierre Garnier nous signale que, pour l’atelier de Saint-Lô par exemple, les couronnes royales n’attendent pas la fin de la frappe au marteau pour se fleurdelyser complètement.

Il existe en effet des écus d’or et huitièmes d’écu de Saint-Lô à couronne complètement fleurdelysée dès 1643. Jean-Pierre Garnier précise aussi qu’à partir de 1642, les ateliers frappant au marteau améliorent la qualité de leurs productions afin de résister à la concurrence des frappes au balancier. Il n’est donc pas anormal de trouver dès 1642 des quarts d’écu, par exemple, de frappe très soignée.

- Présentation des monnaies bretonnes, à Ancenis le 19 juin 1999 dans le cadre du Festival Anne de Bretagne.
- En juin 1999, Gildas Salaün a soutenu son mémoire de maîtrise d’histoire médiévale à l’Institut d’Histoire de l’Université de Nantes “*PRODUCTION ET CIRCULATION DES MONNAIES DE CHARLES DE BLOIS (1341-1364)*”.
- Au Musée de Bretagne, exposition sur les monnaies celtiques avec reconstitution d’un cabinet numismatique. Parution du catalogue “*LES MONNAIES CELTES DU MUSÉE DE BRETAGNE*”, par Katherine Gruel et Éric Morin.
- Dans les “Chroniques du Pays de Coislin et du Sillon de Bretagne”, n° 7 (1999), un article de Daniel Cariou intitulé: “*UN ATELIER MONÉTAIRE À CAMPBON?*”.
- La SBNH a participé largement aux “Journées numismatiques” de la SFN à Rennes les 4 et 5 juin 1999. Les deux sociétés numismatiques ont à cette occasion visité le Musée des Beaux-arts et bénéficié d’une visite guidée du centre de la ville de Rennes.

- Du 17 au 26 août 1999, à la Chapelle de l’avenue de Gaulle à La Baule, la SBNH a présenté la numismatique d’Anne de Bretagne dans le cadre d’une exposition à propos du 500<sup>e</sup> anniversaire du mariage d’Anne et de Louis XI.

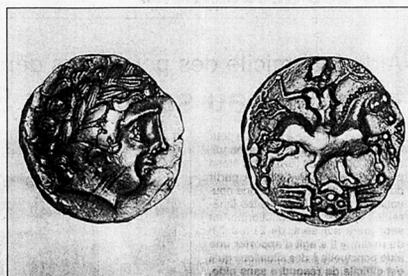
- Dans le numéro d’octobre 1999 du Bulletin de la SFN, un article de Gildas Salaün intitulé “*UNE NOUVELLE VARIÉTÉ DE L’IMITATION DU DOUBLE TOURNOIS DU 4<sup>E</sup> TYPE AU NOM DU DUC DE BRETAGNE CHARLES DE BLOIS (1341-1364)*”.
- Nous devons déplorer la disparition du Docteur Pierre Corre, âgé de 89 ans, dont le nom indique assez les origines bretonnes. Ancien médecin à Pornichet (Loire-Atlantique), le docteur Corre avait publié deux éditions de son “*CORPUS DES JETONS ARMORIÉS DE PERSONNAGES FRANÇAIS*”. Il était toujours d’un contact chaleureux et nous interrogeait parfois pour l’identification de tel ou tel jeton breton.

## Une exposition cet été au Musée de Bretagne Les monnaies des Gaulois

**A l’occasion de la parution du catalogue raisonné de ses collections, qui compte parmi les plus importantes des musées de France, le Musée de Bretagne organise une exposition sur les monnaies gauloises. Avec l’idée d’apprendre en s’amusant.**

Si vous voyez frapper un flan sur un coin pour fabriquer un denier, au Musée de Bretagne, n’imaginez pas que cette institution à de suspectes pratiques... Il s’agit d’une des animations proposées pour mieux faire connaître la monnaie, et plus particulièrement la monnaie gauloise. S’ajoutent des puzzles, exercices graphiques et ordinateurs.

L’exposition s’organise en 4 parties. A l’entrée, a été reconstitué un cabinet de numismate, un collectionneur qui tient un peu de l’archéologue et un peu du chimiste. Des panneaux expliquent ensuite quels furent les rôles de la monnaie chez les Celtes et les Romains : conquérir le pouvoir en payant des chefs de guerre, se montrer libéral en distribuant espèces sonnantes et trébuchantes, honorer les dieux par des offrandes, doter, thésauriser... Bien sûr, la monnaie servait aussi à procéder à des échanges, à faire du commerce mais il ne semble pas que ce fut jadis sa fonction principale. L’intérêt de l’exposition est de montrer que « lire les monnaies, ce n’est pas si com-



Monnaies des collections du Musée de Bretagne. (Photo G. Prudor.)

**pliqué qu’on croit**, assure Eric Morin, conservateur au Musée de Bretagne, que la monnaie a plusieurs fonctions et qu’elle témoigne toujours d’une civilisation ».

En même temps qu’ouvre l’exposition est publié l’ouvrage « Les monnaies celtiques du Musée de Bretagne » (200 pages, 300 F), le catalogue raisonné des collections du musée, dû à Katherine Gruel et à Eric Morin. « Dans l’exposition, nous montrons environ 200 pièces, indique celui-ci, mais le musée en possède 1 900, dont la plupart sont présentées dans le catalogue, dans un classement

**géographique. La plupart sont des monnaies armoricaines.** » Une autre façon, plus exhaustive, de lire la monnaie et son histoire.

Gérard PERNON.

**Pratique :** « Les monnaies des Gaulois » au Musée de Bretagne, 20 quai Emile Zola, jusqu’au 30 septembre. Visites commentées le mercredi et le dimanche à 15 h. Horaire : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h, sauf mardi et jours fériés. Tarifs : 15 F, 7,50 F. Rens. 02 99 28 55 84.

### MARCEL PESCE †

*Marcel Pesce nous a quittés, nous envoyant le dernier jour de son existence, des documents en vue d’un article sur un teston de Bretagne de François I<sup>er</sup>.*

*Il avait rejoint notre association il y a trois ans, comme il aidait d’autres associations numismatiques de façon très désintéressée.*

*Corse, né à Lyon en 1939, il commença une carrière d’enseignant avant de s’installer en 1977 comme numismate professionnel. Vice-président de la SFN, président en 1998 du Syndicat National des Experts numismates et numismates professionnels, Marcel Pesce était un grand spécialiste des monnaies corses et, à ce titre, aidait à la constitution de collections spécialisées dans un musée de son île.*

*Marcel Pesce avait publié un article dans nos colonnes à propos d’un demi-teston de Bretagne pour François I<sup>er</sup>. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.*





Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire  
Siège social : 6, rue Texier-La-Houlle - 56000 Vannes

*Imprimé en mars 2001*